

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 EME ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Mode : dématérialisation avec votes physiques via ZOOM

Elus présents :

AKKARI Maya
ARNAUD Pierre-Yvain
BADINA-SERPETTE Frédéric
BALAGE EL MARIKY Léa
BARIGANT Victoria
BENAKLI Nadia
BENARD Fanny
BOURNAZEL Pierre-Yves
BOUX Anne-Claire
BRIANT Gérald
BROSSAT Ian
CAYET Thierry
CHAULET Pierre
COULIBALY Kadiatou
CUTURELLO Benoît
DAVIAUD Jean-Philippe
DUPONT Antoine
GABELOTAUD Afaf
GALVANI Jacques
GIRARD Christophe
GIUDICELLI Anne
GOMES Barbara

GONZALEZ Mario
GRANIER Rudolph
HAVET Kévin
HENRY Justine
HONORE Christian
IKUESAN Ayodélé
KHALLOUK Manal
LEJOINDRE Eric
LELLOUCHE Ariel
MARKOVIC Douchka
MENEDE Gilles
MEUNIER Emile
MICHEL Angélique
NGOMOU Dieudonné
PREMEL Danièle
PROUST Sarah
ROLLAND Carine
SIRY Gabrielle
TRAJAN Violaine
YAFFA Mams

Elus absents :

CASIER Marie-Laure (procuration à Violaine TRAJAN)
PULIDO Sylvie
SISSOKO Anzoumane

Désignation d'une secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Nous pouvons commencer cette séance du Conseil qui sera la première d'ailleurs, qui se déroulera sous l'égide du nouveau règlement intérieur que nous avons adopté lors de notre précédente séance. Je vais essayer de l'appliquer avec évidemment beaucoup de respect parce que ce n'est pas la peine de se fixer des règles si ce n'est pas pour les appliquer, mais aussi en veillant à ce que chacun puisse s'habituer à ce nouveau cadre de travail.

J'avais indiqué que j'espérais que nous puissions nous réunir en vrai lors de la dernière séance du Conseil. Évidemment, l'évolution du cadre épidémique et les dernières décisions qui ont été prises m'ont amené à considérer qu'il était déraisonnable de nous réunir à 45 dans une même salle, en dehors par ailleurs des horaires fixés pour le couvre-feu. Donc, nous nous réunissons de cette manière, j'espère pour la dernière fois, mais on verra bien comment tout ça évolue.

D'ailleurs, je vous propose avant que nous n'entrons complètement dans l'ordre de jour, que nous puissions avoir un échange conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur sur la situation un peu exceptionnelle que nous vivons. Avant ça, nous devons désigner un secrétaire de séance et je vous propose que nous désignons Violaine TRAJAN pour prendre le compte rendu de cette séance.

Est-ce que cela appelle des commentaires ? Je n'en vois pas. Donc, Violaine TRAJAN se voit confier cette tâche difficile, de prendre le compte rendu de notre séance.

Point d'actualité sur la crise sanitaire – COVID

Eric LEJOINDRE : La situation sanitaire, chacun ici la connaît. Je voulais vous faire un point d'information sur la situation du 18^{ème} sur deux champs : le premier, c'est celui de la vaccination. Mais Ayodele IKUESAN pourra en dire un mot supplémentaire, nous avons pu ouvrir depuis lundi après-midi un centre de vaccination à la Mairie du 18^{ème}. Je voulais saluer et remercier d'abord la CPTS, cette fédération des médecins libéraux du 18^{ème} et des infirmières aussi qui nous ont permis d'ouvrir ce centre avec qui on travaille depuis longtemps sur ce projet et sur bien d'autres projets. Je veux redire ici que si nous sommes capables aujourd'hui d'ouvrir aussi vite un lieu de vaccination à la Mairie du 18^{ème}, c'est parce que le long travail de fédération des acteurs de la santé dans le 18^{ème} a commencé depuis bien longtemps, depuis de nombreuses années et que le lien de confiance que nous avons pu établir avec les professionnels de santé du 18^{ème} est très important.

Donc, je voulais remercier le Dr ROYON et toute son équipe, puis toute l'équipe de la Mairie du 18^{ème} d'avoir pu aussi vite réaliser ce centre de vaccination. On a un centre de vaccination qui nous permet, chacun le sait puisque le débat public s'est beaucoup porté sur la question, d'accueillir massivement plus de personnes qui veulent se faire vacciner que ce que nous en accueillons aujourd'hui. Nous pouvons d'ores et déjà vacciner 1 800 personnes par semaine à la Mairie du 18^{ème} et nous sommes prêts à ouvrir, le cas échéant, un deuxième centre de vaccination. J'ai demandé à mon équipe et à la Ville de Paris, de d'ores et déjà travailler sur la possibilité d'ouvrir, le moment venu, la cité Traëger pour nous permettre de vacciner plus et de vacciner mieux.

Nous sommes limités aujourd'hui par un élément. Chacun l'a entendu aussi. C'est la disponibilité du vaccin. Nous vaccinons aujourd'hui 600 personnes par semaine à la Mairie du 18^{ème}. Voilà ce qui explique le fait que l'ensemble des créneaux de vaccination ont été réservés dans la première demi-heure quasiment d'ouverture sur Doctolib de cette possibilité. Cela ne crée pour la Mairie et dans la Mairie, pas de difficulté majeure, mais parfois un peu de tension avec des personnes qui viennent à la Mairie pour s'enquérir de la possibilité de se faire vacciner sans avoir de rendez-vous. Je voulais le redire, mais Ayodele IKUESAN pourra le dire mieux que moi qu'il n'est pas possible de venir

physiquement à la Mairie prendre un rendez-vous de vaccination ; il est possible de le faire sur Doctolib, il est possible de faire en appelant le centre de vaccination ; il est possible de le faire en appelant le 39 75. Nous sommes prêts dès que ce sera possible, j'espère le plus rapidement possible, à accroître notre capacité de vaccination dans le 18^{ème}. Nous pouvons d'ores et déjà faire fois trois sans rien changer au dispositif actuel.

Évidemment, les élus seront tenus informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation et du nombre de doses que nous allons pouvoir recueillir dans les jours et dans les semaines qui viennent. Il me semble que la situation actuelle risque malheureusement de durer un peu. J'étais, il y a quelques instants, en réunion avec la Maire de Paris, le Préfet de police et le Directeur Général de l'ARS dans une réunion qui ne m'a pas complètement rassuré sur l'état de préparation au-delà de ce que peut faire une mairie d'arrondissement, de ce que peut faire la Ville de Paris. On aura l'occasion d'en reparler.

Cette situation sanitaire a des impacts très importants sur notre vie de tous les jours, à nous les habitants du 18^{ème} avec le couvre-feu appliqué. Je remercie les équipes de la Commissaire de 18^{ème} et de la DPSP qui veillent à son respect, ils le font avec discernement, mais avec fermeté aussi pour assurer que l'effet de ce couvre-feu puisse se faire sentir et que donc, nous puissions éviter un reconfinement dur. Merci à toutes les équipes qui veillent sur ce temps de fermeture à 18h. J'ai bien conscience de la pénibilité pour les habitants, mais c'est une décision qui a été prise par l'État et que nous devons contribuer à faire appliquer. Le débat politique a toute sa place dans ce moment-là. Mon rôle de Maire ici, le rôle de la Mairie, c'est de contribuer à maîtriser la situation sanitaire.

La situation est tendue, difficile aussi dans nos écoles. Je veux redire ici parce que pour le coup, il y a des sujets sur lesquels il est normal que l'État décide seul, il y a des sujets sur lesquels il est très compliqué que l'État décide seul, que les décisions qui sont prises dans les ministères et qui ne vont être appliquées que par les collectivités locales commencent à être compliquées parce que le protocole sanitaire des écoles, il est décidé tout seul dans son coin par un ministre et après, à charge pour nous, du jeudi soir au lundi matin, de l'appliquer dans des conditions compliquées. Je veux redire que je demande à l'Éducation nationale de travailler avec nous avant, le plus tôt possible, sur les évolutions du protocole sanitaire dans les écoles et dans les collèges. Pour les lycées, la situation est un peu différente compte tenu de l'absence d'une partie des élèves. Je ne suis pas convaincu que ce soit là encore la meilleure des solutions. Néanmoins, nous avons pris acte des décisions du ministère et nous mettons en œuvre, autant que faire se peut, ce protocole dans nos écoles.

Je souhaite, on avait déjà fait la proposition, la demande que nous avons nous-mêmes organisé les choses il y a quelques mois, que nous puissions tester de façon beaucoup plus massive dans les écoles et pour les parents qui le souhaitent, que nous puissions aussi tester les enfants parce que c'est là que le risque est le plus important aujourd'hui pour ce qui est des responsabilités de la Mairie. Je souhaite que le ministre prenne en compte une réalité simple. Il fixe des règles sur lesquelles il n'a aucun pouvoir puisque les temps hors Éducation Nationale sont des temps qui sont gérés par les collectivités. Non seulement il en fixe les règles, mais il impose des coûts extrêmement importants pour les collectivités locales, notamment pour nous, notamment des coûts supplémentaires de personnel pour le nettoyage, ce qui est bien utile et bien nécessaire, mais enfin qui sont des coûts très importants sans qu'il n'y ait aucune compensation pour aucune des collectivités locales.

Donc, il va falloir que soit on décide ensemble, soit l'État contribue au moins financièrement au surcoût très important auquel nous avons à faire face compte tenu de cette épidémie qui dure. On ne fera pas ici le débat sur le budget, mais je veux redire que le coût pour les collectivités locales est massif et que le seul secteur important de la société française qui n'est pas concerné par les plans de soutien, ce sont les collectivités. Je rappelle que nous n'avons pas, nous, la capacité de nous endetter pour du fonctionnement et qu'aucun des coûts qui viennent du covid ne peuvent être compensés par de la dette, ce que fait à juste raison massivement l'État. Nous, dans nos collectivités, les régions, les départements, les villes, nous ne pouvons pas les faire. C'est peut-être mieux comme ça. En tout cas, c'est

l'organisation telle qu'elle a été décidée par la loi. Donc, il faut que l'État reconnaisse le rôle majeur, y compris financier, des collectivités territoriales dans la gestion de cette crise, sinon, nous serions dans les mois ou les années qui viennent en très grande difficulté pour faire nos budgets. Ce n'est pas le cœur du sujet, mais je le redis.

Cette crise sanitaire et sociale entraîne des difficultés sociales très importantes pour un nombre important des familles du 18^{ème} mais je n'en dirai pas plus parce que je sais que d'autres élus, notamment Gérald BRIANT et Léa BALAGE EL MARIKY y reviendront sur ce que nous, nous avons proposé au travers d'un des outils à la disposition de la Mairie d'arrondissement pour soulager le poids qui pèse sur un certain nombre de famille.

J'ai déjà été trop long là-dessus, mais c'était les éléments que je voulais donner en début de réunion. Peut-être que je peux proposer si l'on était d'accord à Rudolph GRANIER qu'il intervienne et qu'il pose à ce moment du débat la question orale que sinon nous étudierons un peu plus tard dans le déroulé de l'ordre de jour puisqu'elle a trait essentiellement au plan de vaccination, qu'il puisse y avoir si vous souhaitez une inscription par groupe et qu'ensuite, Ayodele IKUESAN ou moi-même puissions redonner des éléments d'information. Donc, je fais cette proposition à Rudolph GRANIER, est-ce que vous accepteriez de poser votre question orale à ce moment de notre discussion ?

Rudolph GRANIER : C'était Benoit CUTURELLO-MAÏNI qui était inscrit pour cette question.

QUESTION ORALE

QO18202101 - Question orale déposée par les élus du Groupe Changer Paris 18, Républicains, Centristes et Indépendants relative au plan de vaccination des Parisiens

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Ce qu'on souhaitait au niveau du groupe, c'est d'obtenir des éclaircissements parce que c'est vrai que l'heure est assez grave. Il y a beaucoup de peur, en raison de la maladie, en raison de la souffrance, en raison des mesures d'interdiction et de contraintes prises par le Gouvernement, qui sont assorties de sanction. Il y a beaucoup de souffrance due aux restrictions de liberté, due à la maladie en elle-même et à ce qu'elle peut engendrer. Il y a beaucoup de colère.

Face à ce constat un peu sombre et difficile que tout le monde vit en ce moment partout en France et aussi à Paris, la vaccination a été présentée très vite comme la seule note d'espoir nous permettant de sortir de ce cauchemar. À partir de là, on était tous et toutes dans l'attente d'un plan de vaccination efficace. Il est vrai que ce que décline le Gouvernement a tendance à boitiller, à déraper et si ça continue, ça va déraper sur la neige de l'hiver et s'encastrent dans le décor. Ce n'est pas rassurant.

J'ouvre une parenthèse, on fait un comparatif avec des pays de l'Est pour classer la France sur cette question, sur cette capacité à organiser un plan de vaccination. Je trouve ça assez méprisant parce qu'il n'est pas question de savoir si les pays de l'Est sont meilleurs ou si la France est meilleure que les pays de l'Est. La vraie question, c'est la question de la pression fiscale qui est en France sur les Français, sur les entreprises. Face à la manne financière dont dispose l'État, est-ce qu'on est encore capable d'organiser encore un plan de vaccination digne de ce nom et efficacement ? On voit que non. Cette question-là, tout le monde se le pose ; à Paris également. Effectivement, nous espérions qu'à échelle locale, nous puissions être rassurés sur ce plan de vaccination.

Effectivement, il y avait un certain nombre de questions pour lesquelles vous avez déjà répondu ; d'autres qui appellent encore de réponse.

Nous souhaitons savoir s'il y avait des objectifs clairs de vaccination dans notre Arrondissement. Dans quelle mesure l'information sur le vaccin et son accès est

suffisamment faite auprès des habitants afin de leur permettre notamment de donner un consentement libre et éclairé ?

Nous voulions savoir également l'organisation décidée, les délais retenus et les actions en cours, les stocks de vaccin actuellement disponibles, la capacité de stockage dans les lieux dédiés des doses de vaccin, l'organisation de la distribution, le nombre aussi parce qu'on sait que ça a été érigé en priorité, le nombre de résidents en EHPAD du 18^{ème} ayant pu bénéficier d'une première injection du vaccin.

Dans quelle mesure et comment le consentement libre et éclairé des volontaires à la vaccination qui est non obligatoire dans les EHPAD et plus largement dans l'Arrondissement est recueilli ? Le nombre précis des Parisiens ayant pu bénéficier d'une première injection de vaccin ? Le délai prévu entre les deux injections ? Les modalités de suivi des effets secondaires qui est un sujet important aussi parce qu'on sait que les vaccins provoquent aussi de l'inquiétude chez un certain nombre de personnes. Les personnels municipaux participant à la bonne distribution du vaccin, notamment le personnel médical municipal. Les liens créés avec la médecine de ville, vous avez déjà un peu répondu là-dessus au travers du centre de vaccination qui a été créé, donc les liens avec la médecine de ville afin de permettre une participation rapide sur le personnel médical.

Puis, dans un arrondissement qui connaît beaucoup de précarité et d'isolement, les actions qui sont envisagées pour permettre aux habitants du 18^{ème} en situation de grande précarité ou d'isolement, d'avoir la bonne information sur cette possibilité qui leur est offerte, de se faire vacciner ?

Ce sont des questions précises, mais dont se posent beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. Le groupe Changer Paris avait voulu être force de proposition parce qu'on veut que ce plan de vaccination réussisse, c'est notre seule possibilité pour sortir de ce cauchemar, c'est notre seule possibilité pour retrouver la santé et aussi – c'est important – la liberté.

Eric LEJOINDRE : Je vais proposer à Ayodele IKUESAN de pouvoir répondre à l'issue du débat, le plus précisément possible à beaucoup de questions sur lesquelles pour une part, nous avons des réponses, mais pour d'autre part, nous n'avons pas de réponse, mais elle vous dira ce qu'elle peut vous dire.

Léa BALAGE EL MARIKY : Je veux intervenir en deux temps si c'est possible, une fois sur le nom du groupe écologiste et une fois pour vous apporter des précisions notamment et Gérald complétera, sur ce qu'a fait la Mairie du 18^{ème}, en particulier à la Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement.

Quand le Maire parlait d'absence de compensation, c'est le cas plutôt au niveau du Département, des versements du RSA qui ont augmenté depuis la crise sanitaire puisque l'État ne compense pas le RSA et le surcoût nécessaire et légitime pour la Ville de Paris. C'est aussi dans cette perspective que nous avons décidé au sein du comité de gestion de la Caisse des écoles de mettre en place un dispositif exceptionnel pour plusieurs milliers d'élèves et leur famille dans le 18^{ème} arrondissement. Nous en avons dit un mot quelque temps lors de notre dernier Conseil d'arrondissement. Pour vous préciser, ce sont des tickets service d'une valeur faciale de 30 € qui ont été distribués. Donc là, ce n'est pas moins de plusieurs milliers d'enfants qui vont pouvoir en bénéficier. La première distribution de ces tickets service va commencer ce lundi. Nous avons eu des centaines de familles qui ont pu venir les chercher. La deuxième tranche puisque nous fonctionnons jusqu'à la troisième tranche sur les cautions indiquées par la Caisse des écoles commencera la semaine prochaine. Là, c'est 1 800 élèves qui vont être concernés pour un montant total de 54 000 €.

Gérald pourra compléter, à quel point la Caisse des écoles a été un acteur indispensable sur la mise en place des protocoles sanitaires, mais aussi sur la préservation de nos solidarités, a vraiment joué son rôle d'acteur local dans cette crise.

Gérald BRIANT : Concernant les dispositifs, je renchéris aux propos du Maire qui ont été de dire : « Quand on veut prendre des décisions qui concernent les écoles, c'est bien de consulter en préalable les principaux acteurs ». C'est vrai que la République en marche a eu le succès qu'on connaît aux dernières élections municipales. Donc, ce n'est pas si simple pour eux, j'imagine. Il n'en reste pas moins que nous, pour être plus efficace, avons besoin vraiment d'être associés en amont pour pouvoir mieux répondre parce que les parents sont soucieux que les enfants continuent d'aller à l'école, c'est un souhait qui a été réitéré plusieurs fois. Les gamins d'ailleurs sont plutôt contents d'aller à l'école, ce qui est bien, entre parenthèses.

Donc, il nous faut nous adapter. Nous avons été en pleine difficulté parce qu'avertis par voie de télévision, le jeudi soir, il a fallu s'organiser très vite le vendredi pour pouvoir commencer à mettre en place les dispositifs.

Je vous les donne très rapidement, pour qu'on ait tous la même chose et qu'on ait tous le même discours, cela veut dire que, vous, élus, vous avez le droit aussi à l'information et pour rassurer les parents et pour voir que les dispositifs sont pris pour sécuriser au maximum dans la mesure du possible évidemment la question des parents.

Pour l'ensemble des établissements scolaires, les plateaux sont disposés sur les tables avant l'arrivée des élèves. Les plateaux contiennent le pain, les couverts, un verre, l'entrée et le dessert afin que les élèves n'aient pas à manipuler les aliments et les ustensiles. On en a fini avec le vrac. Pour le plat, en fonction des situations évidemment, soit si on y arrive, on fait passer un chariot entre les tables et dans ce cas, le plat chaud est livré à table par une cantinière, soit ce n'est pas possible ; dans ce cas-là, l'élève vient avec son masque chercher le plat chaud et ensuite revient à sa place. Entre chaque service parce qu'on est obligés de multiplier les services, il y a un nettoyage systématique, par désinfection. Évidemment, on essaie qu'il y ait un non-brassage quand c'est possible et les élèves déjeunent par groupe classe, dans les mêmes zones, tous les jours. Enfin, quand cela est possible en fonction de la taille des réfectoires, la distanciation physique est mise en œuvre au niveau des tables.

À ce jour, il n'a pas été nécessaire d'élargir le temps de pause méridienne, ce qui veut dire qu'en termes de financement, pour nous, ça tient encore à peu près, mais ce n'est pas sûr que ça change.

Un petit mot particulier sur les collèges et lycées. Les élèves déjeunent en quinconce et la Caisse des écoles a demandé à la SOGERES de fournir une bouteille d'eau individuelle jusqu'aux prochaines vacances scolaires, donc un surcoût de 10 000 € pour la distribution de bouteilles d'eau sachant que, vous l'avez compris pour les petits élèves, c'est évidemment une distribution à table qui est faite par une personne adulte.

Dernier mot, sur les goûters maternels et expérimentation alimentaire, évidemment, on a arrêté avec la distribution de pains et de tartine, ce n'était pas possible et donc, on distribue dans les emballages individuels, ce qui doit satisfaire évidemment l'industrie agroalimentaire, pour l'anecdote.

Ian BROSSAT : Juste deux mots au nom du groupe communiste et génération sur la situation sanitaire en réponse à la question de Benoît CUTURELLO, mais plus globalement sur la situation.

D'abord, je partage totalement l'idée que le vaccin est la seule solution qui nous permettra de sortir de la situation dans laquelle nous sommes. Mon groupe de manière unanime porte cela. Nous sommes pro-vaccin, pro-science et pro-progrès. Il n'y a que comme ça que nous arriverons à nous en sortir. Nous en sommes profondément convaincus. Je regrette d'ailleurs que le Gouvernement ait donné l'impression dans un premier temps, de bâtir sa stratégie vaccinale à partir de ceux qui ne voulaient pas se faire vacciner et en arguant du fait qu'une partie de la population française ne voulait pas se faire vacciner. La réalité, c'est

que, si on vaccinait déjà la majorité des Français qui eux, souhaitent se faire vacciner, les choses iraient déjà beaucoup mieux.

En réponse aussi à l'interpellation des élus Changer Paris, je comprends qu'on puisse avoir des exigences vis-à-vis de la municipalité. Simplement, la réalité, c'est qu'on ne peut pas complètement exonérer l'État et le Gouvernement de ses responsabilités dans cette affaire et que quand même, on a le droit de se poser quelques questions sur une situation qui fait qu'en Allemagne, on a un peu plus d'un million de personnes qui sont vaccinées et en France, aujourd'hui, à date similaire, on est à peu près à un tiers. On a en réalité deux problèmes. On manque de doses, mais ce n'est pas seulement le problème. Le problème, c'est que même quand on a les doses, on a une logistique étatique qui fait qu'on n'est pas capables de faire venir les doses là où elles doivent être au moment où elles doivent être.

Tout ça doit quand même nous interroger sur ce qui fait que nous en sommes là aujourd'hui. Cela ne nous empêche pas à l'échelle de notre territoire de faire ce que nous pouvons, du mieux que nous pouvons. D'ailleurs, je suis très heureux qu'on ait pu ouvrir un centre de vaccination dans notre Arrondissement grâce à la bonne volonté de tout le monde. Enfin, ça ne suffira pas à pallier toutes les insuffisances auxquelles nous sommes confrontés.

Léa BALAGE EL MARIKY : Pour répondre à la question orale et aussi indiquer la position des écologistes concernant les vaccins. Nous souscrivons à l'idée que le vaccin est la seule porte de sortie qui nous est offerte concernant cette crise sanitaire actuelle.

Sur la vaccination. En réalité, nous avons pour l'instant plusieurs problématiques. Tout d'abord, la problématique de la stratégie en fonction des stocks. On l'a déjà connue avec les masques sans que cela ne soit réellement transparent. Là, nous le connaissons actuellement également. Cette gestion des stocks a été rendue transparente à titre d'information au niveau de la Commission Européenne par un eurodéputé écologiste qui s'appelle David CORMAND qui a déposé un amendement pour que les contrats puissent être aussi regardés par l'ensemble des membres du Parlement Européen puisque ce sont des contrats très importants de la Commission Européenne avec ces fameux laboratoires.

Quand j'ai entendu parler d'argent public qui n'était pas mis au bon endroit, en réalité, c'est que l'argent public n'est pas mis vers la recherche utile. Ce qu'il faut savoir sur les maladies qui bénéficient le plus de subventions et d'argent de ces laboratoires, ce sont les maladies dites rentables, notamment l'obésité et le diabète parce qu'on ne meurt pas de ces maladies en premier lieu. C'est pour ça que les laboratoires décident de mettre le plus d'argent dans ces recherches pour ces maladies-là alors que nous avons besoin notamment de faire des recherches sur des maladies dites émergentes comme c'est le cas avec les coronavirus, les SRAS notamment et il y avait une recherche internationale qui avait été anticipée et qui avait été coupée faute de moyen. Donc, vraiment, la puissance publique a les moyens de pouvoir faire une recherche efficace sur ces maladies émergentes. Par ailleurs, elle a les moyens de le faire aussi sans que la propriété privée ne s'empare totalement de ces fonds. Il y a un exemple qui est très intéressant avec le Dien Dia qui est basé à Genève et qui est un dispositif de recherche qui est géré pour le bien commun de manière non lucrative. Nous aurions tout intérêt à avoir ce type de dispositif notamment en Ile-de-France, puisque nous avons la chance d'avoir SANOFI qui va non seulement supprimer des postes alors que nous avons besoin, notamment dans la recherche et développement. Il y a besoin d'investir dans la recherche et développement, mais aussi parce qu'en Ile-de-France, nous n'avons plus aucun principe actif pour pouvoir fabriquer des vaccins, des médicaments. Nous avons réellement besoin. Donc là, je voulais répondre aussi à votre question orale sur ce point précisément.

Ensuite, sur la stratégie de déploiement de la vaccination et de sa montée en compétence, notamment en Ile-de-France, il faut savoir qu'en Ile-de-France, nous avons 8 000 doses de réserve pour toute la population. C'est rien du tout, notamment en raison de cette problématique de stock. Ce n'est pas assez aussi parce qu'avec ce changement de braquet et de stratégie comme le rappelait Ian BROSSAT, c'est aussi la Préfecture de Région qui a

pris le pas sur l'ARS pour pouvoir mettre en place les dispositifs, notamment les centres de vaccination. Cela a été fait de manière un peu violente et d'autant plus violente que la Préfecture n'a pas du tout la même compétence, que l'ARS n'a pas du tout le même tissu et les mêmes relations avec le corps médical, à tel point qu'on arrive à des absurdités, notamment le fait que les infirmiers et infirmières n'ont pour l'instant pas le droit d'injecter des doses de vaccin sans l'assistance d'un médecin ; que les infirmiers et infirmières, quand ils font les vaccinations dans les centres de vaccination sont payés 200 €, quand un médecin les 400 €, donc 600 € pour l'ensemble pour pouvoir avoir juste une vaccination.

Donc, il y a énormément de dispositifs qu'on pourrait changer. Heureusement que les collectivités se sont mobilisées pour pouvoir mettre en place une vaccination à destination des habitants. Je pense que si l'Arrondissement a été doté de plus de doses, bien entendu que nous saurions en capacité d'augmenter aussi les capacités pour pouvoir accueillir puisqu'il y a eu énormément de demandes de la part des seniors de cet Arrondissement, mais là, nous sommes devant aussi l'incompétence de l'État qui nous handicape pour pouvoir aller plus loin.

Ayodele IKUESAN : Je vais essayer de ne pas répéter un certain nombre d'éléments déjà précisés par M. le Maire et vous autres, notamment sur le sujet des doses.

Pour commencer par rapport aux EHPAD et une des questions que vous posiez, M. CUTURELLO, il faut savoir que la vaccination dans les EHPAD a commencé la semaine dernière notamment dans l'EHPAD Oasis où une trentaine de personnes ont été vaccinées à la première semaine et la campagne de vaccination se poursuivait cette semaine au fur et à mesure que les médecins et le personnel médical recevaient le consentement libre et éclairé. Donc, pour les EHPAD notamment, vu que vous aviez une question sur ce consentement libre et éclairé qui est du coup, le vaccin n'étant pas une obligation pour personne, il est recueilli par les médecins au cours d'une visite et au cours d'un échange avec ses patients ou il est recueilli auprès des tuteurs lorsque ces résidents ont des tuteurs. Évidemment, les résidents ont la possibilité de ne pas se faire vacciner s'ils ne souhaitent pas être vaccinés.

La vaccination se poursuivait dans les EHPAD cet après-midi. Aujourd'hui, en tout cas, dans l'EHPAD, les jardins de Montmartre et l'EHPAD Doisneau, et se poursuit le reste de la semaine aussi dans les autres EHPAD de notre Arrondissement au fur et à mesure de l'arrivée de ces mêmes consentements éclairés.

Vous aviez aussi une question sur l'organisation décidée. Aujourd'hui, les vaccins arrivent à la pharmacie centrale de Nanterre. Ils sont acheminés par la Ville de Paris dans les différents centres. Dans les centres, il y a évidemment des lieux de stockage, notamment dans le centre de vaccination au sein de la Mairie du 18^{ème}. Les vaccins sont stockés dans le centre Covisan. Les médecins et les infirmiers s'occupent de tous les protocoles dans la salle des fêtes où sont réalisées les consultations et la vaccination des personnes qui ont rendez-vous.

Vous parlez aussi du lien entre les médecins ville, notre arrondissement comme le disait M. le Maire, on travaille énormément avec la CPTS, les médecins, les soignants qui sont très mobilisés. Aujourd'hui, on est en capacité d'ouvrir un certain nombre de postes de vaccination. Si les doses sont amenées à augmenter, on pourra en ouvrir beaucoup plus. Les médecins se sont organisés de sorte à pouvoir organiser des permanences qui répondraient à la demande. Sur ce sujet-là, la question est plutôt aujourd'hui sur le nombre de doses que nous avons et pas tant sur notre capacité à pouvoir répondre à la demande. Comme le disait M. le Maire, si besoin on peut aussi ouvrir un deuxième centre de vaccination à la cité Traëger pour y répondre. En tout cas, par rapport à notre organisation, la participation rapide du personnel médical, je tiens à vous rassurer et à remercier aussi l'ensemble de ces personnes, de la CPTS, des soignants, des services aussi qui ont été très, très organisés et très rapides pour répondre à ce besoin d'ouvrir un centre de vaccination au sein de notre Mairie.

Concernant le centre de vaccination, on reçoit aujourd'hui 600 doses par semaine, ce qui explique qu'aujourd'hui, on a une liste d'attente conséquente de personnes qui souhaitent se faire vacciner, qui n'est pas de notre fait. Pour respecter le délai entre la première et la deuxième vaccination qui est de 28 jours, un rendez-vous est pris automatiquement au moment du premier rendez-vous. Donc, lorsque ces personnes se rendent au centre de vaccination, une personne est là pour s'assurer que le deuxième rendez-vous est bien pris justement pour éviter que l'on se retrouve dans des cas de figure où une personne aurait eu une première dose et pas de deuxième dose. C'est fait et vérifié à chaque rendez-vous et du coup, le patient repart avec un mémo. Sur Doctolib, il y a aussi un rappel automatique aux personnes qu'elles ont un deuxième rendez-vous dans quatre semaines.

Au niveau du rendez-vous médical, c'est le médecin qui recueille le consentement libre et éclairé, qui vérifie bien que le patient est éligible à la vaccination et qui y procède. Suite à cette vaccination, il y a une durée d'observation d'environ 15 minutes et derrière, il y a tout un protocole médical classique qui est mis en place, c'est-à-dire un suivi de tout effet secondaire ou de tout effet qui pourrait advenir dans les jours qui viennent auprès des personnes qui ont été vaccinées.

Aujourd'hui, au niveau de la Ville de Paris, on reçoit 10 000 doses ; évidemment, ce n'est pas suffisant, mais en tout cas, ces doses sont réparties sur l'ensemble des centres. Au niveau des EHPAD, il y a eu un travail de la CPTS qui a contacté et nous aussi côté Mairie, nous avons contacté l'ensemble des EHPAD pour savoir s'il y avait des difficultés par rapport à la vaccination. Un des EHPAD nous a répondu, notamment c'est l'EHPAD Oasis, les infirmières se sont déplacées pour aider à la vaccination. Pour la communication près des personnes qui ont plus de 75 ans, prioritaires pour les vaccins, il y a un courrier qui a été rédigé par la Maire de Paris et aussi cosigné par notre Mairie du 18^{ème}. Il y a tout un travail de recensement réalisé en parallèle par la CPTS, notamment pour contacter à la fois les médecins traitants et contacter ces personnes qui sont en situation de précarité. L'idée, ce serait à terme si jamais les protocoles évoluent, que les personnes puissent se faire vacciner directement auprès de leur médecin traitant. Cela permettrait justement de pouvoir aussi dépêcher des équipes de la CPTS de façon mobile pour faciliter ces vaccinations.

Je crois vous avoir tout dit. Je peux vous dire à nouveau que si demain, nous avons plus de doses, on sera en capacité dans le 18^{ème}, de pouvoir y répondre et augmenter de façon significative le dispositif actuellement en place.

Justine HENRY : Merci pour toutes ces informations précieuses et intéressantes sur le déroulement de cette campagne.

Je suis très heureuse du fait que la Mairie ait déjà ouvert un centre de vaccination qu'il y ait une capacité de prise en charge qui dépasse les doses qui arrivent parce que ça permettra au moment où on aura les vaccins d'accélérer sur ce point. Je comprends qu'il y ait des attentes très fortes sur ce vaccin et c'est une très bonne chose qu'autant de personnes se bousculent pour prendre rendez-vous. Après, une stratégie a été décidée et elle est plutôt cohérente puisque, quelle que soit la démarche aujourd'hui, le fait est qu'on n'arrivera pas à vacciner 60 millions de Français en très peu de temps. Donc, ce que l'on peut attendre d'une campagne de vaccination sur le court terme, ce qu'elle nous empêche de nouveau confinement et pour nous empêcher de nouveau confinement, l'objectif est de diminuer le nombre de personnes qui rentrent à l'hôpital, notamment en réanimation. Nous le savons tous, ce sont les plus de 65 ans qui sont majoritairement dans cette situation.

Effectivement, le fléchage du vaccin sur cette population plus âgée présentant en EHPAD, présente des implications logistiques lourdes, que ce soit sur le recueil du consentement éclairé, approcher les tuteurs, que ce soit sur la livraison et la logistique d'acheminement du vaccin dans ces zones partout en France même si à Paris, j'imagine que c'est peut-être plus facile qu'ailleurs. C'est une démarche qui paiera sur le moyen terme. Je pense que le concours du pays qui vaccine le plus, le plus rapidement n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux. Déjà d'ailleurs, aujourd'hui, on arrive à contenir la propagation du virus en France et

on échappe à un certain nombre de mesures drastiques que d'autres pays sont en devoir de prendre aujourd'hui parce que la propagation du virus est bien plus importante chez eux.

Donc, soyons cohérents avec ce que nous faisons depuis le début. C'est probablement ce qui paiera le mieux sur le long terme. Aujourd'hui, 500 000 personnes sont vaccinées en France. Des données ont été publiées récemment et même si nous avons démarré doucement, le fait est que notre courbe de personnes vaccinées par jour ne fait qu'augmenter, nos capacités de prise en charge ne font qu'augmenter là où pour l'Allemagne et l'Italie, il n'y a pas cette montée en puissance qui s'opère. Cela a été montré par des statistiques récentes. Donc, il y a bon espoir à ce que la France monte en puissance et qu'on soit en capacité d'aller beaucoup plus vite, beaucoup plus loin quand on aura des doses puisque tout le monde est tributaire de ce laboratoire, en l'occurrence Pfizer et BioNTech. Il n'y a qu'un vaccin disponible sur le marché. La situation évoluera peut-être rapidement et honnêtement, je l'espère pour que l'on puisse aller beaucoup plus vite, mais cette pénurie, tout le monde l'a subie, ce n'est pas une pénurie de mauvaise gestion de stock, c'est juste une pénurie de mise en production d'un produit qui n'existe pas il y a moins d'un mois.

Donc, je pense que l'on peut tous se féliciter d'avancer sur la bonne voie et espérer que les choses accélèrent du mieux que l'on peut puisque tous les acteurs jouent leur rôle dans cette campagne de vaccination.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments supplémentaires.

Je propose de ne pas rentrer complètement dans le débat sur les stratégies nationales. Ce que je vois, ce que je constate aujourd'hui, et je pense que c'est le résultat des choix qui ont été faits, c'est normal qu'on joue ce rôle, l'État dépend des collectivités pour mettre en œuvre un certain nombre de politiques. Je ne revendique en rien le fait de décider de politique publique en matière de santé. Je préférerais sentir un minimum de respect de la part des autorités pour ce que nous faisons. La responsabilité n'en est pas au seul gouvernement aujourd'hui. L'État n'est pas capable de mettre en place des stratégies localisées de vaccination sans les collectivités. On peut continuer à faire semblant, à expliquer que tout se joue à l'Élysée ou reconnaître le rôle des collectivités, pas juste parce que ça nous fait plaisir même si ce n'est pas désagréable de reconnaître et de respecter ceux qui permettent aux politiques publiques de mettre en œuvre, mais surtout parce qu'au fond, c'est plus efficace.

Sans refaire l'ensemble du débat, à partir du moment où de toute façon, la chaîne logistique dépend des échelons déconcentrés, peut-être qu'il fallut que ceux dont dépendent la chaîne logistique soient ceux qui décident de la façon de la mettre en œuvre. Cela aurait créé moins de trouble et je pense que nous aurions pu un peu accélérer évidemment dans la limite – je partage ce que disait Justine HENRY – des doses qui existent. Peut-être qu'aussi, un peu plus de transparence sur les conditions dans lesquelles ces décisions sont prises aurait été utile à la qualité des décisions qui ont été prises.

En tout état de cause, nous nous sommes, les élus du 18^{ème}, et les agents de la fonction publique du 18^{ème} entièrement mobilisés. Nous sommes prêts à toutes les hypothèses si jamais miraculeusement, arrivée de vaccins supplémentaires, nous sommes prêts à le mettre à disposition des habitants du 18^{ème}. Comme nous sommes prêts à faire tout ça, nous serons et je serai personnellement et la Maire de Paris le sera aussi, extrêmement vigilant et précis à m'assurer que nous sommes traités à la hauteur de ce que nous sommes c'est-à-dire, en gros 10 % de la population Paris devant disposer proportionnellement à sa population des doses et nous serons extrêmement vigilants à ce qui apparaît parfois comme des sources d'incompréhension sur le nombre de doses dont peuvent disposer différents territoires. Nous sommes Paris et dans Paris, nous sommes le 18^{ème} arrondissement, donc nous défendons d'autant mieux et d'autant plus les habitants que nous représentons que c'est nous qui réalisons, c'est nous qui faisons. Il faut que les moyens qui sont donnés à ce qui sont, c'est-à-dire à nous, soient à la hauteur de ce à quoi nous avons droit. Il n'est pas question que telle ou telle collectivité puisse être, comme on a pu l'entendre avec des

accélération par exemple dans le sud de la France, traitée différemment au motif que tel ou tel élu aurait une telle ou telle position d'allégeance à tel ou tel.

Là-dessus, comptez sur moi et les habitants du 18^{ème} peuvent compter sur moi pour défendre notre territoire, nos habitants et que nous ayons au minimum ce à quoi nous avons droit. Je pense que cela aussi rassemblera l'ensemble de ce Conseil.

Je propose qu'on en reste là sur ce débat général. On essaiera pour la prochaine séance de l'organiser de façon plus cohérente, rationnelle et donc plus rapide. En même temps, c'était un élément important de discussion.

J'en viens aux différentes délibérations. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont fait connaître leurs inscriptions. Je vous indique qu'une erreur administrative avait amené dans le premier ordre de jour à ne pas inscrire le vœu présenté par Changer Paris, donc il a été évidemment ajouté. Ce sera le premier vœu que nous étudierons à l'issue de ce Conseil et je veux m'excuser pour cette erreur administrative.

MARIE

18.2021.01MA - Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020

Eric LEJOINDRE : M. CUTURELLO nous a fait connaître un besoin de modification sur une intervention qui lui avait été attribuée par erreur alors qu'elle était une intervention de M. BOURNAZEL. Cette correction a été réalisée.

Est-ce que sur cette approbation du compte rendu corrigé, y a-t-il des difficultés ?

Angélique MICHEL : Je voulais simplement préciser mon propos lors de mon intervention du 30 novembre sur la DASCOS 137. En fait, dans l'avant-dernier paragraphe, il manque la fin. Quand je dis : « ces appels à projets sont encore une façon d'ouvrir la boîte de Pandore aux subventions », il manque le mot « aux subventions ». Si c'est possible de le rajouter afin de bien comprendre mon propos.

Eric LEJOINDRE : C'est possible de le rajouter.

Pour les prochaines séances, je vous suggère de faire cette demande par écrit si c'est possible directement auprès de la Direction Générale des services, comme ça, on présente le fichier corrigé au Conseil d'arrondissement, ce qui sera plus simple.

Rudolph GRANIER : Je voulais intervenir sur les propos des MM. GONZALEZ et BROSSAT sur la DLH 238.

Vous avez évoqué la vidéo qui ferait juge de paix. C'est le cas, en me donnant raison, notamment sur les propos de M. GONZALEZ qui parlait de violence en politique, quand je répondais à M. BROSSAT qui mimait un geste de folie en pointant index sur sa tempe. Cela n'appelle pas de modification sur le contenu, mais comme vous souhaitiez que le compte rendu écrit ou la retranscription de la vidéo soit un juge de paix, je voulais vous donner la raison, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : D'accord. Cela n'avait pas grand-chose à avoir avec la délibération, mais nous vous avons écouté et entendu. Et donc, le compte rendu est adopté.

JEUNESSE

2021 DASCO 2 – Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40 707 €), subventions d'équipement (2 056 925 €) et subventions pour travaux (135 773 €)

Eric LEJOINDRE : La délibération DASCO 2 n'appelait pas d'inscription. Elle est adoptée à l'unanimité.

PARENTALITÉ

2021 DFPE 23 – Subventions (770 500 €), signature de 6 conventions et 1 avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv'citoyennes dans les 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

2021 DFPE 25 – Concilier les différents temps de vie - Subventions (196.000 €), à trois associations : Parrains Par Mille (convention), Réseau Môm'Artre (avenant n° 2) et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul

Eric LEJOINDRE : Les délibérations DFPE 23 et DFPE 25 : même chose. Elles sont adoptées à l'unanimité.

CULTURE

2021 DASES 15 – Subventions (100 000 €), convention et avenant avec deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture

Eric LEJOINDRE : La délibération DASES 15 n'appelle pas non plus d'inscription. Elle est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 6 – Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022

Justine HENRY : J'ai lu cette délibération avec attention et je trouve intéressant de noter qu'il y a un enjeu sur la baisse démographique des enfants à Paris qui, manifestement, continue depuis 2013, avec notamment un effectif de 3 % d'élèves en moins en maternel et élémentaire à cette rentrée de 2020. Paris perd 10 000 habitants chaque année. La baisse démographique des élèves est consécutive à une sortie ou à une diminution des nombres de familles à Paris, notamment les classes moyennes qui ont des difficultés à se loger à Paris. La crise covid forcément rajoute, en termes de qualité de vie, peut-être une envie pour certaines familles de quitter la ville.

Je m'interrogeais sur déjà l'analyse que vous avez de cette évolution démographique, des politiques que vous mettez en place pour soutenir les familles et peut-être favoriser l'implantation de nouvelles familles à Paris, également connaître l'implication de l'État puisque forcément l'Éducation nationale est investie sur ces sujets d'école. Quelles sont les évolutions budgétaires ou évolution d'ouverture ou de diminution de classes sur cet ensemble depuis 2013, est-ce que vous avez des informations là-dessus sur l'engagement de l'État ?

Eric LEJOINDRE : Je vais donner la parole à Carine ROLLAND sur la partie plus scolaire même si les rendez-vous traditionnels entre le rectorat et la Mairie d'arrondissement et ensuite, entre le rectorat, les syndicats et l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale se déroulent la semaine prochaine et la semaine d'après. Donc, on en saura plus dans quelques jours et on pourra bien sûr revenir sur les mesures, notamment de fermeture de classes.

Je laisse tout de suite la parole à Carine ROLLAND et je compléterai le cas échéant, notamment en indiquant comme vous l'avez fait que le premier problème des Parisiens, c'est le problème du logement. Cela implique évidemment – mais on est bien placés dans le 18^{ème} pour le savoir – beaucoup de décisions compliquées.

Carine ROLLAND : Meilleurs vœux à tous ! Je crois que cette année, il est important de se le dire.

Votre question est beaucoup plus large que la délibération qui est présentée à l'ordre du jour du Conseil. Je pourrais vous donner quelques éléments, mais pour les données chiffrées, vous me permettrez de revenir vers vous ultérieurement.

Vous l'avez dit, nous devons faire face à une baisse démographique après avoir fait face à une forte hausse démographique à Paris, très nette. Dans les années 2000, c'était qu'il y a 20 ans. Début des années 2010 aussi. Toute la difficulté, c'est de prendre en compte ces évolutions de moyen et de long terme puisque finalement une fois que les enfants sont nés, on ne sait pas s'ils vont rester à Paris quelques années plus tard, ils ne sont pas forcément connus dans des établissements municipaux, dans la toute petite enfance. Puis, cela se croise avec des événements conjoncturels. Vous avez mentionné la crise cette année. Nous avons été quand même surpris par l'ampleur des déménagements qui nous ont été signalés, dès l'issue du premier confinement et de nouveau après les vacances d'automne. Donc, il s'agit de travailler avec ces deux éléments, ces deux phénomènes auxquels se couplent et c'est très heureux dans notre arrondissement la capacité à voir naître de nouveaux quartiers.

La délibération qui était proposée à l'ordre du jour, ce soir, elle est issue de cela finalement. Il y a eu ce qu'on appelle une vaste re-sectorisation dans le 18^{ème} arrondissement parce que l'école Eva Kotchever a été construite suite au fait que sorte de terre ou du béton le nouveau quartier Chapelle international et suite aussi à la réhabilitation de la très belle école du 113 Championnet.

Donc, dans le 18^{ème}, on fait face à tout cela finalement, c'est-à-dire des nouveaux quartiers, du logement social et c'est très heureux quand on veut qu'on crée les effets de départ que vous mentionnez à juste titre de Paris, parfois par difficulté à se loger. Le logement social est quand même encore la meilleure réponse que l'on ait trouvée pour maintenir cette mixité ; les phénomènes de plus long terme qui donnent lieu dans le jargon de la direction des affaires scolaires à ce qu'on appelle des enquêtes lourdes.

Je n'ai pas les chiffres ici. Nous discuterons, M. le Maire l'a dit cursivement, la semaine prochaine avec le rectorat de tout ce qui sera mis en place pour l'année prochaine. Puis, ce que je n'ai pas mentionné en termes d'effectif des enseignants des locaux attribués, c'est les effets du dédoublement, qui a bien des effets positifs, mais qui a été fait très rapidement aussi, les collectivités ont eu à s'adapter, je dirais à marche forcée même si c'est pour la bonne cause et même si d'autres possibilités auraient pu être envisagées pour alléger le nombre d'élèves face à un enseignant. Tout cela conjugué nous amènera la semaine prochaine à avoir une discussion avec le rectorat, avec une vigilance très forte aussi sur les collèges, même si là, ça ne concerne pas la délibération de ce soir parce que vous les savez, des bisecteurs ont été mis en place dans le 18^{ème} pour renforcer la mixité sur deux quartiers bien particuliers. Les enseignements en sont tirés, les parents attendent de le connaître et nous attendons de la part de l'Etat de savoir si des engagements pérennes peuvent être pris pour poursuivre cela.

Donc, le dialogue est constant pour les chiffres. Nous revenons vers vous un peu plus tard au vu de tout ce que j'ai pu mentionner.

Deux mots sur la délibération : une resectorisation a eu lieu en 2019. Elle était extrêmement importante et ensuite chaque année, il peut y avoir des interventions à la marge dans le 18^{ème}. Cela concerne les élèves qui vivent dans le centre d'hébergement d'urgence du 70, boulevard Ney dont nous avons demandé à l'Hôtel de Ville et à la Direction des affaires scolaires qu'ils puissent être scolarisés pour partie sur les 142 Poissonniers, ce qui était déjà le cas et sur Eva Kotchever pour une autre partie, là aussi dans un objectif de mixité scolaire et sociale.

Eric LEJOINDRE : Vous mentionniez la situation du 113 Championnet. Je rebondis là-dessus pour indiquer un élément d'actualité.

Vous avez peut-être lu la communication hasardeuse qui a été faite, j'imagine, par la Région Ile-de-France sur la situation du lycée Rabelais. Hasardeuse parce que d'abord, les décisions ne sont pas entièrement prises et ensuite parce que les communautés scolaires n'ont pas consultées. Je n'aimais pas tellement qu'on appelle les journalistes avant de voir avec les principaux intéressés, c'est d'ailleurs ce que je me suis interdit de faire, mais effectivement, je veux redire que compte tenu des difficultés qu'a créées la Région en ne prenant pas en compte les demandes extrêmement répétées que mon prédécesseur et moi-même – ça fait quand même assez longtemps – nous avons faites sur la réhabilitation du lycée Rabelais, a conduit à la situation que vous connaissez de la nécessité de fermer en urgence ce lycée, des réaffectations d'élèves qui ont été extrêmement compliquées pour les élèves, des retards trop importants pris par les services de la Région pour trouver des solutions à la relocalisation au moins au mois de septembre des élèves au lycée Rabelais et donc une émotion forte, un certain nombre de professeurs des lycées dans lesquels ont été affectés les élèves de Rabelais.

Voilà pourquoi j'ai pris l'initiative, je l'ai prise comme je le fais souvent, c'est-à-dire en discrétion avec cette volonté de travailler, pas forcément de parler, avec le rectorat et avec la Ville de Paris à la possibilité puisque les élèves du collège Utrillo sont retournés à Utrillo, que nous mettions à disposition la future école du 113 Championnet temporairement pour les élèves du lycée Rabelais, mais j'ai mis deux conditions à cette mise à disposition sur lesquelles pour le moment je n'ai qu'une réponse.

La première des conditions pour lesquelles j'ai une réponse positive de la Ville de Paris, c'était que nous puissions garantir que les travaux indispensables, pour que l'école du 113 Championnet puisse être à nouveau une école au mois de septembre prochain, soient réalisés pendant l'été. La Ville de Paris a fait le travail fin de pilotage pour savoir s'il était possible. Donc, elle est convaincue que nous pourrons faire dans les deux mois d'été les travaux qu'il faut au 113 Championnet pour ouvrir l'école du 113 Championnet aux élèves du 18^{ème}.

La deuxième condition pour laquelle je n'ai pas eu de retour, c'était un engagement ferme et définitif de la Région, de trouver une solution puisque c'est sa responsabilité, pour les élèves du lycée Rabelais et pour assurer et garantir à 100 % écrit et signé qu'il n'y aurait plus de lycéen au centre Championnet à la fin de la période scolaire. Pourquoi cette exigence ? Parce que le travail que nous avons fait sur la carte scolaire extrêmement lourd et très positif, je crois, dans la précédente mandature, exige absolument, sinon on a des effets en cascade majeurs, que des élèves d'élémentaire puissent entrer au mois de septembre dans cette nouvelle école magnifique du 113 Championnet. Il n'est pas question pour moi de prendre le moindre risque sur ce sujet-là. J'aurais préféré avant que les uns ou les autres appellent *Le Parisien* que nous puissions rassurer la communauté scolaire, notamment la directrice de l'école Belliard qui préfigure le 113 Championnet sur le fait qu'elle pourra bien bénéficier de ces nouveaux locaux dont elle a besoin pour le mois de septembre prochain.

J'ai constaté une émotion tout à fait légitime face à cette mauvaise manière qui nous a été faite dans les équipes scolaires des écoles concernées par cette réforme, je la comprends. Carine ROLLAND et mon cabinet les ont déjà rassurés sur ce que nous pouvons faire, mais je redis ici, la présidente de Région devait me téléphoner ce midi. Elle n'a pu, j'imagine, pour des raisons légitimes, honorer ce rendez-vous, mais j'ai demandé à la Région de donner sa parole, ce qu'elle n'a pas su faire ces dernières années sur la gestion du lycée Rabelais et de prendre ses responsabilités, parce que je suis toujours prêt à trouver les solutions pour tout le monde. Cela exige un tout petit peu d'être respecté, je le disais pour l'Etat concernant la vaccination, je le dis pour la Région Ile-de-France qui a été en dessous de tout depuis de nombreuses années sur la situation de Rabelais. Pire encore, ces derniers mois, je veux redire que je n'ai aucun appel, aucun contact direct avec la vice-présidente chargée de ces questions à la Région, qui n'a pas pris le soin de m'appeler. J'ai pris l'initiative avec le rectorat de proposer une solution. Peut-être qu'avant de se faire des grands shows dans la presse, il eut été utile que nous travaillions, pas parlions, sur ce sujet avec la collectivité locale à laquelle nous apportons des solutions alors que j'aurais pu dire comme le feront un certain nombre d'élus : « Ce n'est pas mon problème, je ne suis pas responsable de lycée ».

Donc, je suis un peu en colère. Cela m'arrive rarement parce que je considère que la colère est un sentiment un peu adolescent. Cela ne sert à rien d'être en colère en politique. La colère, c'est pour les nerfs, ce n'est pas pour le faire. Mais je dois dire que la brève du *Parisien* ce matin n'a un tout petit irrité, peu importe les problèmes. Nous en sommes là aujourd'hui. Nous ne pouvons pas encore garantir à la Région le fait de mettre à disposition le local dont il est question, puisque nous attendons un engagement ferme et définitif de la Région sur la libération de la future école du 113 Championnet au mois de juin avant d'accepter de faire ce geste positif et normal puisque ce sont des lycéens qu'il faut respecter aussi, de faire en sorte qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, j'ajoute d'ailleurs qu'à l'heure où je parle, il n'est pas encore certain que les équipes éducatives souhaitent ou prennent la proposition que nous avons faite au 113 Championnet.

Tout cela n'est pas très grave, mais puisque l'occasion m'en était donnée, je vous le dis et je vous informe suite à la question que vous avez posée que oui, nous avons cette proposition et que oui, nous prenons ce risque, j'ai pris ce risque. Je crois qu'il est légitime parce qu'on ne peut pas laisser les lycéens de Rabelais dans la situation dans laquelle ils sont, même si la plupart d'entre eux ne sont pas des habitants du 18^{ème} mais nous, nous sommes là pour trouver des solutions et c'est ça qui est ça va.

VIE ASSOCIATIVE

2021 DDCT 1 – Subventions (88 500 €) au titre de la vie associative à treize associations

Eric LEJOINDRE : La DDCT 1 n'a pas fait l'objet d'inscription.

18202102MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à monsieur le maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Eric LEJOINDRE : La 18-2021-02MA appelle une intervention de Rudolph GRANIER. Je lui laisse la parole et je demande à Mme BALAGE EL MARIKY de s'approprier à lui répondre.

Rudolph GRANIER : Deux remarques sur une association qui s'appelle le collectif Intersexes et Allié.e.s qui est situé dans la ligne des défenseurs des droits en point 7 pour une autorisation de votre part qui vous est soumise et qui nous est soumise à délibération pour occuper des locaux de la maison des associations.

J'avoue que nous avons été quand même très surpris en lisant le domaine d'intervention de cette association et sa localisation géographique. Nous ne sommes pas favorables à ce que des associations domiciliées à l'extérieur du 18^{ème} arrondissement d'une part ou encore plus à l'extérieur de Paris et qui n'interviennent pas sur le territoire parisien et sur le 18^{ème} arrondissement, bénéficient au détriment d'associations plus locales d'un espace même temporaire dans la maison des associations.

Le deuxième point est le secteur d'intervention de cette association. Je ne m'étends pas sur la défense des personnes présentant des variations de développement sexuel, par contre, je m'étonne largement que cette association considère que sa cause soit également à étendre à l'anticapitalisme, à l'écologisme, notamment ces deux points. Essayez de me l'expliquer encore une fois, si vous y arrivez, je vous assure que nous allons voter cette délibération. Malheureusement, je pense que vous allez être en peine sur ce thème-là. En tout cas, ce document, il est accessible à tous. Nous souhaitons relever ce point et évidemment, au titre des deux arguments, c'est-à-dire la localisation de cette association et son domaine d'intervention très étendu, nous voterons contre cette délibération.

Léa BALAGE EL MARIKY : Ma réponse tient en trois points. Le premier point, c'est bien entendu l'objectif de la maison de la vie associative et citoyenne, c'est la MVAC. Vous avez à chaque conseil d'arrondissement une délibération pour l'inscription à la MVAC de certaines associations. Que vaut cette inscription ? C'est l'utilisation des moyens de la MVAC, que ce soit un copieur, une boîte aux lettres ou bien la possibilité aussi de pouvoir avoir une salle pour tenir une AG d'associations. Quand vous parlez d'associations qui ne sont pas domiciliées dans le 18^{ème} arrondissement, en revanche, elles rayonnent dans le 18^{ème} arrondissement parce qu'elles interviennent auprès notamment des publics du 18^{ème} arrondissement. Sur cette même délibération, vous pouvez voir qu'il y a une association qui est domiciliée dans le 17^{ème} arrondissement qui demande à être inscrite à la MVAC du 18^{ème} arrondissement puisqu'elle rayonne dans le 18^{ème} arrondissement. C'est sur le premier sujet sur la localisation.

Sur le deuxième sujet sur le projet de cette association, alors là, je vais vous conseiller simplement une lecture qui s'appelle « Le Cœur des femmes » de Martin WINCKLER qui décrit très bien la situation des personnes intersexes. Vous pourriez peut-être après cette lecture faire partie de leurs alliés. Sur ensuite le lien intrinsèque entre les violences que subissent ce qu'on est minorité et aussi les violences que subit aussi la planète, je vais, par exemple, vous indiquer des livres sur l'éco féminisme puisque c'est souvent le même système qui opprime les minorités, mais aussi la planète et se nourrit de cette oppression pour pouvoir assoir sa domination. Je ne vais pas être plus longue parce qu'en réalité, ça nécessiterait quelques heures de sociologie et de compréhension de ce qu'est l'éco socialisme ou l'éco féminisme pour ces luttes, mais en tout cas, je serais ravie de vous mettre à disposition ma bibliothèque quelques heures de mon temps pour que nous puissions converger et que vous puissiez devenir un allié de ce collectif.

Eric LEJOINDRE : Je ne suis pas certain que vous ayez pu convaincre Rudolph GRANIER. Je voulais rajouter un élément sur le principe. Chacun peut avoir son avis sur l'activité de telle ou telle association. Je rappelle que la raison pour laquelle nous passons devant le Conseil d'arrondissement ces délibérations sur les inscriptions à la maison des associations, ce n'est évidemment pas pour interférer avec la liberté associative, ce n'est évidemment pas pour juger du contenu de l'action de telle ou telle association, c'est pour permettre à un filtre de s'exercer.

Je rappelle que ces dernières années, c'est-à-dire, en tout cas depuis que je suis élu du 18^{ème} et ça commence à faire un bout de temps, la situation est arrivée une fois où une association avait interpellé des membres du Conseil d'arrondissement, car elle faisait craindre des risques de dérive sectaire. Donc, nous avons retiré de l'inscription à la maison des associations cette structure. Nous avons présenté son dossier à l'époque à la Miviludes et forme l'avis de l'autorité compétente. Nous avons décidé de ne pas inscrire cette structure-là, mais parce que nous avons non pas jugé du contenu des mobilisations ou du

souhait de telle ou telle association d'évoquer tel ou tel sujet, mais parce qu'une autorité compétente sur un sujet grave nous avait amenés à penser qu'il y avait un risque là. Donc, je considère que le Conseil d'arrondissement n'a pas à intervenir sur le fond, sur l'intérêt de telle ou telle structure, sur la justesse de tel ou tel combat. Je suis sans doute en désaccord avec beaucoup de choses qui se passent dans un certain nombre d'associations du 18^{ème} et peut-être même inscrites à la maison de la vie associative, mais simplement, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est y a-t-il un risque légal, un risque juridique et par exemple, c'était le cas pour ce risque de dérive sectaire qui nous avait amenés à prendre cette décision.

Donc, cette délibération de mon point de vue, elle a vraiment vocation à surtout éviter de rentrer dans le contenu, les décisions et les choix de la vie associative. Je laisse par ailleurs le débat sur l'intérêt, mais je vais vous dire que je partage avec BALAGE EL MARIKY absolument tout ce qu'elle a dit. Je pense qu'il y a aussi le besoin d'une énorme liberté dans ce débat et les maisons de la vie associative et citoyenne étant faites aussi pour créer cette liberté-là. Donc, je vais voter avec enthousiasme cette délibération.

Pour vérifier le vote du groupe Changer Paris, est-il donc positif, négatif ou est-ce que vous vous absteniez sur la délibération sachant qu'en Conseil d'arrondissement, on ne peut pas séparer, c'est ou on vote pour ou on vote contre, mais on ne peut pas dire je vote pour sauf pour cette association-là.

Rudolph GRANIER : J'ai bien saisi M. le Maire et j'avais mentionné un vote contre cette délibération selon les arguments que je vous ai communiqués.

BUDGET PARTICIPATIF

2021 DDCT 8 – Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

Rudolph GRANIER : M. le Maire, on va vraiment parler de fond cette fois-ci. On est sur une délibération qui pose de nombreuses questions. Dans le temps qui m'est imparti, je vais tenter de les synthétiser avec une comparaison sur l'ancienne charte du budget participatif et sur la nouvelle proposition qui en est faite.

Tout d'abord, sur le financement des projets, nous regrettons que les mentions des dotations de l'investissement d'intérêt local disparaissent au profit d'une formulation beaucoup plus centralisatrice. Ensuite, la force de proposition issue des conseils de quartier, je sais que vous aurez à cœur et vous ne manquerez pas d'apporter des précisions, mais les fonctionnements des conseils de quartier sur l'année 2020 et en général mériteraient une révision. Un point qui nous paraît très important sur l'examen de recevabilité des propositions : la notion d'entretien de la voirie et de dépense de fonctionnement fait irruption des tours de ce paragraphe concernant la recevabilité des projets. L'entretien de la voirie pourtant une compétence fondamentale d'une collectivité publique n'a pas vocation, selon nous, à intégrer un budget participatif. L'élargissement aux dépenses de fonctionnement pose également question. En fait, c'est un détournement du budget participatif qui nous est proposé. Plus globalement, le coût totalement du signalement de ces problèmes d'entretien de la voirie devient totalement abyssal.

Un autre point portant toujours sur la recevabilité, c'est cette notion de thématique annuelle qui, selon notre compréhension, serait décidée par la mairie centrale. Donc, c'est encore une fois une recentralisation à laquelle on assiste et on ne sait pas par quel biais. En réalité, c'est assez scandaleux parce que vous fléchez le budget participatif et vous limitez drastiquement la liberté que celui-ci prétend donner aux habitants. Cela vous permet de favoriser certains collectifs, associations et d'en exclure d'autres, notamment par la mécanique de vote. Je reviendrai très brièvement sur la question de jugement majoritaire.

Un point qui est important et ça fait partie de votre doxa, la notion de quartier populaire. Cette notion, elle est pour le moins surprenante parce que l'INSEE comme de nombreux autres organismes d'État ou indépendants ont des définitions différentes, variables pour classer les quartiers en fonction de différents paramètres, de zones urbaines sensibles, de QRR, de quartier politique de la ville, d'éducation prioritaire, etc. Donc, en fait, on ne sait pas comment définir un quartier populaire. Quels sont les indicateurs qui déterminent le classement ? Est-ce un label, est-ce à la mairie centrale ? Rien n'est précisé et donc, il nous paraît difficile de devoir à travers cette délibération souscrire à une telle formulation.

Un point calendaire, ce sera mon avant-dernier point, pour vous préciser que le projet propose un raccourcissement de la durée de la phase d'élaboration des propositions sur une durée d'un mois. Ce raccourcissement nous semble être largement préjudiciable à l'élaboration et à la présentation de deux projets.

Dernier point sur le calendrier, déjà présent dans la charge précédente, pour le vote en conseil d'arrondissement, cette étape s'exonère désormais des votes en conseil d'arrondissement ce qui pose encore une fois la question et ça sera le fil rouge de la recentralisation de la gestion de ces budgets participatifs.

Dernier point, je vous l'avais promis concernant le jugement majoritaire, il ne nous semble pas que ce système conduise à un choix équitable et transparent des projets. En réalité, ce système conduit, non pas à chercher à mieux plaire au corps électoral et à susciter une entière adhésion parce qu'il y a des biens qui deviennent des très biens, ce qui n'apporte aucun bénéfice, mais plutôt à faire en sorte que l'adversaire soit moins bien jugé. Donc, une organisation quelle qu'elle soit, une association pourrait très bien citer son fichier de contacts et ses militants à valoriser des projets qu'elle souhaite, mais aussi dévaloriser ceux qu'elle ne soutient pas. Donc, favoriser par là un vote tactique et une mobilisation qui peut voir le jour sur une organisation bien structurée.

Enfin, M. le Maire, je pense que j'ai besoin de vous écouter sur le fond. Les modalités de déploiement de ce nouveau budget participatif sont pour le moins contestables : le vote, l'organisation des commissions, le besoin de la charte citoyenne que j'ai passé sous silence, mais que vous avez en tête. On s'aperçoit quand on fait un calcul, c'est-à-dire une analyse de répartition du nombre de projets par arrondissement et le montant en euros dépensé par habitant correspondant que c'est un projet qui pénalise en premier lieu les trois gros arrondissements de droite : le 15, le 16 et le 17 si on se réfère au montant dépensé par euro. Pour le 18^{ème}, je crois qu'on a 51,64 € par habitant. En fait, c'est une dévalorisation pour les trois gros arrondissements que j'ai évoqués avec vous le 15, le 16 et le 17 mais finalement, je ne peux pas vous en tenir malice, M. le Maire, parce que vous privilégiez également à l'inverse des petits arrondissements de droite : le 6^{ème}, le 7^{ème} et le 8^{ème}. Je pense que vous n'avez pas agi avec malice, je ne vous fais pas ce procès d'intention, mais l'équilibre économique général des budgets participatifs à l'échelle de Paris s'en trouve largement touché et atteint.

Pour conclure, M. le Maire, la délibération demande que nous puissions nous prononcer sur un projet dont les modalités concrètes de vote pour les projets ne seront définies qu'en avril 2021, soit après le vote de la délibération. Nous pourrions souscrire à cette démarche. Ce en quoi, j'espère ne pas avoir été trop long et j'espère avoir été le plus clair possible sur un dossier qui est finalement assez technique.

Nous voterons contre cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Fanny BENARD pourra donner des éléments de réponse après l'ensemble des interventions.

Danièle PREMEL : Je reviendrais un peu sur des questions de fond par rapport au budget participatif. En effet, le budget participatif ne doit pas être un simple budget d'investissement dont l'évaluation se limiterait au nombre de projets aidés. Il vise à renforcer à travers cette

expérience la citoyenneté, c'est-à-dire faire partie d'une société, être détenteur d'une partie de la souveraineté politique, être sujet de droit et comprendre les fondements de notre bien commun. Il ne suffit pas de donner un pouvoir de mobiliser des budgets sur des projets d'investissement, encore faut-il faciliter l'émergence d'une parole par l'accompagnement des personnes et des collectifs pour passer de l'idée venue de leur pratique et de l'exigence d'usage à la construction du projet et à la communication qu'il faut animer autour ce projet. Cela demande une éducation citoyenne et le développement d'une capacité d'expertise qui permettent de se poser comme interlocuteur crédible des pouvoirs publics et de comprendre comment fonctionne une ville.

Je souhaitais relever trois points de vigilance.

Mon premier point, c'est de prendre en compte une certaine frustration sur l'avancement du projet des habitants une fois le projet voté, d'où l'importance des chantiers participatifs pour une meilleure implication des porteurs. Il faudra redonner confiance sur les dispositifs participatifs qui sont ressentis souvent plus de l'ordre de la consultation que de la coconstruction d'où une certaine réticence. Comment mobiliser les habitants sur le vote s'ils ne maîtrisent pas le dispositif ? Pour cela, il faudra repenser la caravane mobile de l'appel au vote. Une question se pose encore : où sera le débat sur la thématique annuelle à laquelle devront répondre les projets, même si pour 2021, ce ne sera pas encore le cas.

Le deuxième point : comment dépasser dans les dispositifs de surreprésentation les catégories sociales les mieux intégrées et les plus âgées. Seule une volonté politique forte permettra de passer de cette situation en reconnaissant et en accueillant une démarche de croisement des savoirs par lequel nous pouvons apprendre de toutes les personnes de nos quartiers, quelle que soit leur situation. Mais aussi une interrogation, c'est surtout celle de comment mobiliser, comment interroger les jeunes sur ce projet de budget participatif.

Mon troisième point, c'est d'être vigilant sur les propositions de projet qui relèvent classiquement du budget d'investissement de la ville par exemple les toilettes dans les collèges. Cette dérive enlève tout crédit aux valeurs et au fondement du budget participatif. Avec sagesse, la charte rappelle que les projets doivent entrer dans les compétences de la ville. Il aurait pu être plus précis encore en disant de préciser que c'était des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à la ville. Il ne faut pas se substituer à ça. Donc, par ailleurs, une attention aussi particulière devra être apportée sur le lien du budget participatif avec la démarche « embellir votre quartier ». Il est important qu'on ait une cohérence en tout cas tout autour de ça.

Ce processus de construction d'un pouvoir d'agir nécessite entre porteurs du projet, habitants, services techniques, direction, élus, un débat et un suivi tout au long des nombreuses phases du projet, depuis son émergence, sa construction, son instruction jusqu'à sa réalisation. Il faudra intégrer, confronter ce dialogue permanent avec des décisions plus importantes qui peuvent se jouer à notre échelon, voir comment la métropole intervient en ce moment. Aussi, comment on l'articule un peu plus haut avec celui de la métropole. Mais j'insiste beaucoup parce que ça a été soulevé déjà pour demander à ce que chaque arrondissement et ses élus doivent être encore plus associés au projet participatif de la ville. Malgré toutes ces bonnes intentions de cette charte, celle-ci reste encore inachevée et nécessiterait un travail plus approfondi.

Aussi, c'est pour cette raison que nous allons nous abstenir par rapport à ça, le groupe communiste, citoyen, génération et citoyen.

Justine HENRY : Chers collègues, ce sujet m'anime beaucoup. L'innovation démocratique était au cœur de mon engagement politique au départ puisque j'étais engagée à la primaire.org puis au collectif Ma Voie avant de rejoindre En marche.

Je trouve effectivement que le budget participatif est un outil d'innovation démocratique. Je me félicite sincèrement que la Mairie de Paris soit pionnière en la matière. Je me félicite

d'autant plus qu'elle adopte un mode de scrutin qui est proche du jugement majoritaire pour cette nouvelle édition puisque le jugement majoritaire est un mode de scrutin innovant qui a été développé par des chercheurs français, du CNRS et qui fait l'objet de multiples publications scientifiques depuis dix ans. J'ai personnellement fait adopter ce mode de scrutin pour les élections internes de la République En Marche puisque je lui trouve de nombreuses vertus, notamment sur le bien-fondé de la convergence des idées et d'éviter les clivages stériles pour une conquête électorale.

Donc, je place beaucoup d'espoir dans son développement et je trouve extrêmement bien que la Mairie permette d'élargir son visage et le fasse découvrir à de nombreux Parisiens. Cependant, l'exercice du budget participatif de la mandature précédente a montré un certain nombre de limites pour moi. Tout d'abord, celle des projets d'aménagement urbain de l'espace public, l'aménagement du square Louise-de-Marillac, c'était 1 500 000 €, la place Jules Joffrin : 730 000 €, les placettes de quartier alentour, 500 000 €, la végétalisation des rues Joseph Dijon et Versigny : 700 000 €, bref des sommes énormes pour de nombreux projets d'aménagement urbain qui sont nés de la volonté des habitants, mais qui, pour autant aujourd'hui, ne semblent pas leur apporter la satisfaction escomptée au départ en matière de qualité de vie, de sécurité et de végétalisation, sans parler de la déception engendrée par les projets qui se sont retrouvés non réalisables. Il y en a eu deux dans le 18^{ème} notamment après leur vote en tant que lauréat.

Sur ce point, vous en tirez les conséquences dans cette nouvelle charte puisque vous excluez les projets d'aménagement de l'espace public de ce budget participatif et je pense que c'est une clarification des compétences qui est bienvenue.

Le deuxième point pour moi en termes de limite, c'est celle de la réalisation des projets votés et de la qualité de ces projets. Depuis 2014, ce sont 23 projets qui ont été réalisés dans le 18^{ème}. Sur les 64 projets votés, ça ne représente que 36 %, dont deux ont été jugés non réalisables. Nous le savons, les services de la ville encaissent difficilement cette charge de travail que tous ces travaux demandent. Le calendrier de déploiement n'est pas à la hauteur des attentes des habitants et il percute le calendrier des autres projets décidés par la Ville, ce qui crée une certaine désorganisation à la Ville de Paris autour de cette mise en place. La réalisation réelle des projets est un angle mort de la méthode aujourd'hui, le site Internet produit par la Mairie ne permet pas d'apprécier la qualité des réalisations et la satisfaction des habitants, que ce soit les votants ou les déposants du projet comme les habitants des quartiers qui n'avaient peut-être pas pris part au vote initialement. Je trouve que cela est regrettable de ne pas leur redonner la parole après que les projets soient réalisés.

Enfin, il y a pour moi le sujet du caractère démocratique de ce scrutin. Ce budget participatif n'est pas un budget démocratique. Le vote démocratique se fonde sur le principe qu'un citoyen c'est une voix. Or aujourd'hui, on le sait, il est possible de voter plusieurs fois. Pour ce budget participatif, il suffit assez simplement d'utiliser des adresses e-mail différentes pour voter en ligne. Il y a un manque d'une authentification forte des votants pour garantir qu'un Parisien c'est une voix, et donc c'est un vote. Force est de constater au regard de la charte qui est soumise aujourd'hui que vous ne procédez à aucune évolution sur ce point pour le budget participatif, ce que je juge vraiment décevant. Nous savons que l'absence de contrôle d'accès à l'information et aux procédures de dépôt de projet et de vote a permis certains détournements de ce projet participatif au bénéfice d'associations qui arrivent à mobiliser des personnes, qui ont déjà un ancrage, qui ont des budgets pour éditer les tracts et faire des campagnes de communication sur leur projet.

Je trouve positif qu'une attention particulière soit portée à la mobilisation et à l'accompagnement des projets des habitants des quartiers prioritaires de la ville et des jeunes. C'est un bon point, mais ce n'est pas suffisant à mes yeux pour en faire un budget démocratique. D'autant plus que j'ai pu lire dans une lettre de Pauline VERON à l'association DéCLIC 17/18 qui avait déposé deux projets l'an dernier, que dans le 18^{ème} arrondissement, 80 % de l'enveloppe du budget participatif est réservé aux projets des quartiers populaires et que donc à un nombre égal de suffrages, un projet situé en quartier populaire pourra être

retenu quand un autre projet situé hors de ces quartiers ne le sera pas. Donc, je trouve dommage qu'une décision vienne après l'expression d'un vote et en l'occurrence, une décision qui, à mon sens, pose la question de pourquoi voter quand on n'est pas issu d'un quartier prioritaire puisque manifestement, ces projets-là ont beaucoup moins de chance de passer la barre. Je trouve ça pas tout à fait démocratique même si je comprends l'enjeu de mettre des stratégies politiques autour de ces projets et des priorités.

Par la charte d'aujourd'hui, vous nous proposez de multiplier par cinq le montant du budget participatif, on passe de 5 % à 25 % du budget d'investissement de la ville, c'est un pas énorme. Or, à ce stade, on n'a aucun rapport qui a été rédigé au rang du public du moins sur le bilan réel du budget participatif de la dernière mandature pour en tirer des enseignements et faire évoluer correctement.

Donc, pour permettre un débat constructif, je pense qu'un rapport doit être produit par l'inspection générale et ça en est vraiment nécessaire à ce stade à mes yeux. Dans ces conditions, il paraît prématuré et bien trop expérimental d'opérer un changement d'échelle du budget d'autant plus dans les conditions démocratiques que je viens de décrire et encore plus avec effectivement une qualité de projet qui n'a pas été notamment évaluée.

Votre promesse de campagne, puisque ça en faisait partie et donc, je comprends que vous passiez cela aujourd'hui, était que 25 % du budget d'investissement sera construit de manière participative. Pour moi, le budget participatif n'est pas l'unique outil de démocratie participative et je rejoins là-dessus les propos de M. GRANIER et je regrette qu'une partie de ce budget ne soit pas mise dans les mains de nos conseils de quartier ou réservée à d'autres outils tels que le référendum d'initiative locale qui pourrait être aussi un nouvel outil de démocratie participative parmi d'autres.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce budget participatif.

Eric LEJOINDRE : Vous aurez constaté que j'ai eu une acceptation assez libérale des temps de parole dans cette première série de prises de parole, mais je rappelle que les temps de parole sur les délibérations sont limités à cinq minutes.

Antoine DUPONT : Je souhaiterais d'abord rappeler l'objectif que s'est fixé la Ville de Paris de soumettre 25 % de son budget d'investissement au processus participatif et c'est un engagement que le groupe Écologiste et Citoyen salue.

Cependant, le budget participatif que nous connaissons n'aura plus de budget fixe et côtoiera deux dispositifs tels qu'Embellir Paris. Ainsi, cette nouvelle charte du budget participatif évoque simplement un nombre de projets par arrondissement et non plus un budget. Le groupe Écologiste et Citoyen alerte donc sur ce flou potentiel qui en ressort pour les habitantes et les habitants d'autant que certains quartiers qui bénéficieront de démarches participatives comme Embellir Paris ne pourront participer la même année au budget participatif. Ainsi, nous demandons à ce que des précisions et des clarifications soient apportées à cette nouvelle charte.

Par ailleurs, avant que le budget participatif apporte pleinement satisfaction aux habitantes et aux habitants, il est nécessaire que les élus et les services d'arrondissement soient davantage intégrés dans le processus global de sélection et d'accompagnement des projets, ainsi, le groupe Écologiste et Citoyen s'abstiendra en attendant que ces modifications soient apportées.

Eric LEJOINDRE : Pour donner des premiers éléments de réponse, Fanny BENARD.

Fanny BENARD : Je vais essayer de répondre au maximum les points qui ont été abordés, sachant que je rappelle que cette charte est la première charte de la nouvelle version du budget participatif, mais comme vous pouvez le voir, elle pourra être amendée tous les ans suite aux retours d'expérience qu'on aura chaque année sur la mise en œuvre du budget

participatif et des commentaires pourront être remontés aussi avant le Conseil de Paris pour éventuellement faire des modifications de cette charte avant son vote en Conseil de Paris.

Je vais essayer de répondre sur certains points, en tout cas la majorité. Je rappelle en effet que l'objectif n'est pas d'avoir 25 % par le budget participatif, mais 25 % construit de manière participative. Un des outils étant le budget participatif, un autre outil étant la démarche Embellir Paris qui va avoir lieu avec un quartier par an par arrondissement dans laquelle une phase de concertation et de coconstruction avec les habitants aura lieu et puis d'autres modalités qui sont en cours de définition de participation citoyenne pour la définition d'un certain nombre de budgets.

Sur ce sujet d'ailleurs, il n'y a donc plus de pourcentage du budget réservé aux quartiers Politique de la Ville puisqu'on ne parle maintenant plus de budget en termes d'euros, mais de nombre de projets et donc, c'est des nombres de projets par arrondissement. Donc, le biais de faire que certains, s'il y avait une enveloppe QPV et une enveloppe qui ne l'était pas, disparaît.

En ce qui concerne les financements qui en effet sont centralisés, c'est une façon aussi de libérer des financements en arrondissement pour pouvoir – en fait que les arrondissements et leurs enveloppes pour faire leur projet – et que donc ces budgets viennent du central, ce qui permet aussi de pouvoir mieux financer ces projets à hauteur maximum de 2 millions d'euros par projet.

Sur les enjeux de recevabilité, alors on ne parle pas d'élargir du tout le budget au budget de fonctionnement, on parle bien de budget d'investissement. Par contre, il y a des critères de recevabilité qui disent que si ces budgets d'investissements impliquent d'énormes budgets de fonctionnement, forcément cela peut être un critère qui fera qu'on doive revoir les projets.

En ce qui concerne la thématique, elle est parisienne uniquement, c'est-à-dire que vous aurez des projets au niveau parisien et des projets au niveau d'arrondissement et c'est les projets au niveau parisien qui doivent répondre à la thématique parisienne, il n'y aura pas de thématique pour les arrondissements.

Sur le calendrier et sur les phases d'accompagnement pour le dépôt des projets, en effet la plateforme est ouverte pendant un mois, par contre l'accompagnement à l'idéation et à la préparation des projets a déjà commencé dans le 18^{ème} arrondissement, par exemple une des associations qui accompagne les habitants, notamment à Blémont ou à la Goutte-d'Or a déjà fait des Cafés Envie d'agir ou des réunions à partir du mois de septembre octobre. Donc, ce sujet d'idéation autour des projets a déjà commencé. Par contre, c'est bien la plateforme qui ouvre le 4 février et jusque pour à peu près un mois en effet.

L'idée, c'est que ces phases derrière qui faisaient que certains projets n'aboutissaient pas ou ne correspondaient pas forcément à ce que les porteurs avaient fait au départ, etc. le but de la phase de co-construction avec les services c'est vraiment ça, c'est-à-dire qu'on fasse plus le lien avec les porteurs de projets et les services pour que les projets puissent être revus, retravaillés directement avec les porteurs de projets en cas de difficulté concernant leur mise en œuvre à venir au cas où ils seraient votés, ce qui évitera normalement d'avoir des projets non réalisables et ce qui permettra aussi leur mise en œuvre plus rapide pour avoir parfois des projets qui prenaient en effet un peu de temps.

Sur la phase de vote, il y a un enjeu de sécurisation du vote. Je suis tout à fait pour le jugement majoritaire et je trouve qu'en effet, c'est une façon de ne plus cliver les votes et de ne pas voter que pour un seul projet, ça permet aussi potentiellement d'apporter sa voix à d'autres projets qu'on aurait choisis en numéro 2 entre guillemets. Donc, je pense aussi que c'est une bonne modalité de vote.

Pour la sécurisation, en effet les modalités de vote arriveront plus tard, en tout cas aujourd'hui l'idée de sécuriser le vote via la carte citoyenne de la Ville de Paris, ce qui

permettrait en effet d'avoir une personne, une voix, ou un habitant, une habitante de Paris une voix et on pourrait s'inscrire à la carte citoyenne de la Ville de Paris sur place. C'est des modalités qui sont en cours de réflexion, mais il y a un vrai enjeu sur la sécurisation du vote.

Sur la mise en œuvre, le sujet des chantiers participatifs et de l'implication des porteurs de projets dans la réalisation de leurs projets est un sujet qui est travaillé actuellement et on souhaite mettre en place de plus en plus de chantiers participatifs pour la réalisation des projets qui seraient votés au budget participatif.

Je pense avoir répondu à une grande partie de vos interrogations, en tout cas je l'espère.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour tous ces éléments d'informations. On a souvent dit, la participation citoyenne, notamment ce projet immense qu'est le budget participatif c'est un travail qu'on remettra en permanence sur le métier, à la fois parce qu'il faut toujours améliorer les systèmes et ensuite, parce que les suggestions des habitants vont forcément évoluer aussi.

Je voterai bien sûr cette délibération. Je pense que c'est une bonne avancée qui tire une partie importante des leçons que nous pouvons aujourd'hui tirer des quatre ou cinq dernières années d'exercice du budget participatif. Je suis convaincu que dans les jours ou dans les semaines qui viennent, il y aura encore quelques modifications et que d'ailleurs l'année prochaine ou dans les futurs exercices, nous serons forcément amenés à nouveau à faire évoluer si ce n'est la charte, en tout cas la façon dont elle fonctionne. Je pense qu'il était bien de remettre des mots sur ces dernières années d'expérience, non pas repartir à zéro, loin s'en faut mais de repartir sur une nouvelle dynamique et bien sûr comme toujours sur ces questions de participation citoyenne, d'avoir à l'esprit que tout ça devra continuer d'évoluer tout au long de la mandature et ensuite encore.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, si j'ai bien suivi les éléments de la nouvelle charte, les 25 % du budget d'investissement de la Ville de Paris seront décidés par les habitants lors de cette mandature. On est bien d'accord, chère collègue BENARD, que les 25 % englobent les investissements localisés et que donc, le budget participatif reste bien à 5 %. Donc, soit c'est une expression qui constituerait un abus de langage et un effet de communication à ce moment-là.

Fanny BENARD : Je vais reformuler : 25 % du budget sera décidé de façon participative et quand on dit de façon participative, ça inclut le budget participatif qui n'est plus fixé en termes de budget. Donc, je ne peux pas vous dire ça fait 5 %, si ça se trouve, ça fera 5, si ça se trouve, ça fera 7, 8 puisqu'en fait, on a un nombre de projets par arrondissement qui seront lauréats avec un budget qui leur sera propre et qui sera celui qui est lié au projet.

Donc, vous avez dans les 25 % de façon participative le budget participatif avec un nombre de projets par arrondissement, en l'occurrence pour le 18^{ème} ce sera cinq projets et vous avez la démarche Embellir Paris qui est une démarche – comme je le disais – avec un quartier par arrondissement par an sur lesquels vous avez une phase de concertation, de coconstruction et de participation qui sera mise en place tous les ans sur un quartier. Puis, vous avez d'autres modalités plus locales de participation qui seront en cours de labellisation entre guillemets de participation et là, c'est encore en définition au niveau central. Donc, il n'y a pas que le budget participatif dans les 25 %.

POLITIQUE DE LA VILLE

2021 DDCT 4 – Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème} 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^{ème} - 11^{ème} - 20^{ème})

2021 DDCT 5 – Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – Première enveloppe)

2021 DDCT 6 – Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires

CENTRES SOCIAUX

2021 DASES 11 – Subventions (6 345 419 €) et Conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens

LOGEMENT ET URBANISME

2021 DLH 30 – Réitération de garantie d'emprunt par la Ville dans le cadre du financement d'une opération de Paris Habitat

2021 DLH 38 – Modification des garanties d'emprunts de 5 programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandée par IMMOBILIERE 3F

Eric LEJOINDRE : Les délibérations ayant trait à la politique de la ville n'ont pas fait l'objet d'inscription, pas plus que celles qui concernent les centres sociaux, pas plus que celles qui concernent le logement et l'urbanisme.

MÉMOIRE

2021 DAC 487 – Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18^{ème}

Emile MEUNIER : A propos de cette commémoration et cette plaque pour le comité parisien de libération. Pour rendre hommage dans cette période assez difficile, on conviendra tous à des hommes et à des femmes qui ont su se lever quand il a fallu le faire pour lutter contre les injustices et préparer un avenir meilleur.

Évidemment, nous sommes fiers de pouvoir compter ce premier comité, c'est la première fois qu'officiellement, la Résistance de Paris s'est réunie dans le 18^{ème} à Montmartre et dans le même immeuble que Louis-Ferdinand CELINE, écrivain que vous connaissez pour ses propos notamment antisémites et collaborationnistes. Donc, je trouve que le symbole est fort, on peut s'en féliciter. Puis il faut se rappeler quand même que c'est grâce à la Résistance qu'on a pu libérer Paris puisque c'est parce qu'il y a eu des soulèvements, notamment des soulèvements de communistes aussi que le Général de Gaulle a pu faire pression sur les Alliés et libérer Paris par les troupes françaises et ça a toute son importance puisque jusqu'au Débarquement, Roosevelt voulait une deuxième occupation de la France sous administration américaine et c'est parce que de Gaulle en lien avec la Résistance

antérieure a réussi à démontrer que la République finalement pouvait être dirigée par des Français et que de guerre lasse, les Américains nous ont laissé la souveraineté chez nous.

Donc, encore une fois, merci à ces Résistants qui peuvent nous inspirer dans ces périodes difficiles.

Danièle PREMEL : Beaucoup de choses ont été dites, mais quand même il est important de revenir sur le fait qu'il faut s'attarder sur ces moments de l'histoire de notre histoire et le comité parisien de la libération (CPL) est aussi le symbole – et en ce moment, on en a besoin – de l'unité de la Résistance et de la Nation par sa composition.

Emile a dit effectivement cette composition qui pouvait aller de l'Union des syndicats ouvriers à ceux de la Résistance, de la Libération du nord, etc., tous ces hommes qui ont été du parti communiste, qui ont été partie prenante effectivement ensemble de cette résistance. Puis, rendre hommage par une plaque à ceux qui agissent dans l'ombre pour reconquérir la liberté et restaurer la République qui nous appelle qu'il faut défendre en permanence l'idée de notre République et de ses valeurs.

2021 DAC 492 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, au 22 rue Marcadet dans le 18^{ème}

Eric LEJOINDRE : La DAC 492 n'a pas fait l'objet d'inscription, mais est déjà passée au Conseil d'arrondissement la fois précédente. Simplement, elle n'a pas pu passer au Conseil de Paris, donc, elle nous est représentée.

DENOMINATIONS

2021 DEVE 2 – Attribution de la dénomination "jardin Louise Weber dite La Goulue" à l'espace vert situé 14 rue Burq (18^{ème})

Gilles MENEDE : Je profite de cette délibération donc sur le square Burq, non pas pour parler de La Goulue, Danièle PREMEL en parlera très bien, mais pour vous faire un petit point sur l'avancement des travaux du square Burq qui vont se terminer.

Tout d'abord, vous savez que le square Burq a été fermé pour un certain nombre de travaux depuis l'automne, mais nous avons souhaité avec le Maire du 18^{ème} que le square soit rouvert pendant les vacances de Noël, ce qui l'a été pendant deux semaines et donc, cela nous a été amplement dit avec satisfaction par les familles.

Effectivement, les travaux se terminent, vous pourrez voir dès la réouverture de ce square un magnifique bateau pour les jeunes enfants ainsi qu'une nouvelle aire de jeux complètement rénovée avec un sol souple, avec des grilles, etc. et l'installation de bancs dans l'aire de jeux et également de nouveaux bancs qui seront installés par ailleurs. Hormis des conditions météorologiques, il ne faut pas souhaiter, des aléas météorologiques, le chantier devrait être terminé la dernière semaine de janvier pour une réouverture fin janvier, début février.

Voilà les informations que je voulais transmettre au Conseil d'arrondissement après ces travaux qui ont duré à peu près tout l'automne.

Danièle PREMEL : Je remercie M. MENEDE de rappeler la beauté et le charme de ce jardin qui se retrouve là maintenant et qui va prendre quand même le nom du jardin Louise WEBER dite La Goulue.

Un petit moment de respiration et de gaité quand même dans ce conseil, c'est de rappeler un peu la personnalité de cette Mme Louise WEBER, née le 12 juillet 1866 à Clichy-la-Garenne. Cette dame a été blanchisseuse au boulevard Ornano, actrice-chanteuse dans la revue au cirque Fernando, danseuse au Moulin Rouge et modèle immortel évidemment de Toulouse-Lautrec, première vedette pour l'inauguration de l'Olympia, dompteuse dans les cirques, actrice aux Bouffes du Nord où elle joue aussi son propre rôle.

Un jour, elle est arrivée – c'est une petite anecdote que j'aime bien souligner – au Moulin Rouge avec un bouc en laisse, détournant ainsi l'autorisation faite aux femmes d'entrer dans un lieu public sans être accompagnée d'un mâle. Elle a connu beaucoup de monde et du grand monde et puis de cette belle époque avant de tomber en disgrâce, mais La Goulue est devenue Mme Louise et elle a vécu de roulotte aux entrepôts, au logement du boulevard Rochechouart et elle a déambulé longtemps dans Montmartre en vendant des cigarettes devant le Moulin Rouge, à recueillir des animaux, des chiens, des chats, etc. Elle meurt en 1929 ; en 1992, ses cendres sont enfin revenues à Paris puisqu'elle était à Pantin et sont transférées au cimetière de Montmartre.

Pour rendre hommage à cette femme libre, non conformiste, emblématique du Moulin Rouge et de la belle époque, la Ville de Paris propose ce jardin un peu atypique à Montmartre. Je vous rappelle aussi que lorsqu'on inaugurera cette plaque, j'espère qu'on pourra faire un petit évènement festif en l'honneur de La Goulue.

2021 DU 15 – Dénomination place Nusch et Paul Éluard (18^{ème})

Eric LEJOINDRE : Nous rajoutons Nusch à cette place Paul Eluard pour contribuer à la féminisation des noms de rues qui est un long combat de beaucoup d'élues de Paris, notamment de la Maire de Paris.

VOIRIE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC

2021 DVD 25 – Insertion urbaine de la station de métro « La Chapelle ». Convention de financement avec IDF Mobilités et la RATP concernant le scénario retenu suite aux études de faisabilité

Justine HENRY : J'ai lu attentivement le document présenté sur la première phase d'analyse qui a été faite et qui relate que l'accès à l'est de la station n'est pas indispensable du fait des flux internes à la station, mais qui la verrait comme une opportunité. Le scénario qui semble être retenu à ce stade, c'est la recomposition de l'accès historique qui est à l'ouest de la station côté La Chapelle et une ouverture de la station à l'est sur son quartier, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

J'avais une simple question qui était : est-ce que vous êtes toujours en phase avec ce scénario d'ouverture des deux portes pour le projet à l'avenir et est-ce qu'il y aura en complément de cette analyse des flux internes à la station une analyse de l'occupation de l'espace public en dehors de la station ? Parce que je pense que cela doit être aussi pris en compte dans la façon dont est aménagé et les décisions seront prises au niveau de cette station puisque l'occupation externe de l'espace public génère énormément d'attente de la part des habitants et c'est aussi ça qui génère le besoin que cette station soit revue de par les mésusages qui s'y déroulent, que ce soit le deal, le squat et les nombreux tirs à l'arraché qui ont lieu dans cet espace.

Gilles MENEDE : Je me garderais bien de répondre à Justine HENRY ; Antoine DUPONT le fera aussi bien que moi.

Ce que je veux dire simplement par rapport à cette délibération c'est que je suis heureux de voir que le projet d'insertion urbaine de la station La Chapelle poursuit sa route. C'est un peu lent à mon goût, mais ça poursuit sa route quand même et je veux juste faire un petit rappel historique, après l'étude d'opportunité qui avait démarré novembre 2017 et qui avait mis en évidence la situation d'inconfort des usagers. Selon la RATP, l'absence de saturation à l'intérieur des espaces RATP et le questionnement des aménagements de la station, notamment à travers le contexte des projets, de la promenade urbaine et du projet Gare du Nord, nous avons réussi – la Ville de Paris – avec l'étude de faisabilité en 2019, financée par la Ville de Paris et IDFM, à rappeler les objectifs d'améliorer le confort des usagers dans l'espace RATP, d'anticiper la croissance des flux et des problématiques de dimensionnement dans le couloir entre la Gare du Nord et la station La Chapelle et puis d'assumer la compatibilité des aménagements avec les différentes problématiques de sécurité et exploitation.

Toutes ces choses-là ont été acquises par la Ville de Paris de longues luttes et ça a débouché en octobre 2019 sur une réunion publique à laquelle M. le Maire et la Maire du 10^{ème} arrondissement ont participé avec la RATP en mairie du 10^{ème}, réunion publique de concertation, qui a évoqué les scénarios dont vous avez parlé Mme HENRY et qui retiennent toujours – je l'espère et j'en suis sûr même – le réaménagement à l'ouest et donc la création à l'est, mais Antoine DUPONT en parlera mieux que moi.

Ce que je veux juste te dire à travers cette petite intervention, c'est que je suis heureux que la Ville de Paris porte depuis longtemps ce projet et fasse en sorte qu'on avance et également sur les questions d'accessibilité, là aussi sur lesquelles, je crois, Antoine DUPONT reviendra.

Antoine DUPONT : La majorité des éléments que souhaitais apporter ont été expliqués par M. MENEDE. Je rajouterai simplement que dans le cadre de cette étude, il y a un point d'attention porté sur l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite pour la station. Mise au débat la possibilité de mettre en place des ascenseurs permettant d'accéder jusqu'au quai, ce qui est une avancée non négligeable et nécessaire pour la station La Chapelle.

En ce qui concerne les flux externes que vous évoquez, Mme HENRY, ils ont été pris en compte dans le cadre de cette étude et c'est pour ça d'ailleurs que le scénario préconisé, un réaménagement de l'ouverture ouest, ait bien une ouverture de la station à l'est. Pour donner un peu le contexte, cette station est une section extrêmement empruntée, plus de 6 millions de voyageurs par an utilisent la station La Chapelle. Donc, nous avons hâte que ce dossier avance puisqu'il est attendu par toutes et tous.

Eric LEJOINDRE : Merci à tout le monde de continuer à suivre ce projet très important pour nous parce qu'on en est sur des études, il va falloir que nous obtenions ensuite les arbitrages d'IDFM sur lesquels nous allons devoir intervenir dans les semaines qui viennent, mais je sais que notamment Antoine DUPONT, il sera très attentif et je l'en remercie.

COMMERCE

2021 DAE 7 – Emplacements commerciaux place des Abbesses (18^{ème}) – convention d'occupation du domaine public

Rudolph GRANIER : Prise de parole très courte pour simplement proposer à notre Conseil d'arrondissement d'être un peu plus aidant sur les commerces. J'ai cru comptabiliser que la redevance pour cette occupation du domaine public se chiffrait à un peu moins de 150 €. Je pense qu'en cette période compliquée, notamment pour les commerçants et encore plus pour les commerces ambulants, je vous aurais volontiers proposé d'annuler cette redevance

au titre de l'occupation du domaine public qui est détaillée dans la présente délibération sur la place des Abbesses.

Justine HENRY : Pour ma part, il s'agissait simplement de remercier l'association de commerçants parce que je trouve que c'est très courageux de s'engager et de poursuivre des actions en réfléchissant à comment les mener dans cette période. On a des commerçants soudés et engagés pour leur quartier à Abbesses qui sont tournés vers les autres quoi qu'il arrive et je trouve que c'est remarquable. Donc, je voulais simplement le souligner, merci à eux.

Jean-Philippe DAVIAUD : D'abord pour commencer, ce que vient de dire Justine HENRY à propos de l'ACLA parce qu'effectivement, ils font partie des associations de commerçants qui se mobilisent quelles que soient les périodes, y compris dans cette période si compliquée pour continuer à participer à l'animation des quartiers et là, c'est d'ailleurs un peu la mort dans l'âme si je puis dire qu'ils ont dû renoncer assez tardivement à faire le village de Noël comme il est organisé chaque année, mais souhaitant malgré tout pouvoir organiser des animations spécialement destinées aux enfants, ils ont pu trouver moyen avec le manège d'organiser quand même un minimum d'animation.

D'ailleurs, au passage, parallèlement à ça, je veux saluer la réactivité des services de la DAE parce qu'ils ont été contactés très tardivement mi-décembre, le 10 ou 12 décembre de mémoire par l'association. Cela nécessitait évidemment un peu de traitement de la demande, y compris sur le plan des autorisations, etc. et en l'espace de vraiment de très peu de temps, la DAE a réagi, nous a contactés pour que nous validions cette demande, vraiment s'est mobilisée pour répondre à la demande de l'association pour lui permettre de mener ces actions sans prendre de retard. Je voulais vraiment souligner que la mobilisation des agents de la DAE pour pouvoir être au service des associations et des commerçants notamment dans ce moment-là.

J'en viens à la demande de M. GRANIER. Je pense qu'il y a une difficulté tout à fait pratique qui est que l'exonération d'une redevance doit être demandée a priori, pas a posteriori de l'action. Donc, cela pose quand même une petite difficulté d'autant plus que vous aurez sans doute regardé des annexes qui accompagnaient la délibération et où le courrier de l'ACLA est extrêmement clair en récapitulant les éléments de l'occupation de la place des Abbesses et mentionne tout à fait les montants qu'ils vont régler. C'est un peu compliqué après coup de demander l'exonération de cette redevance qui en réalité n'est pas vraiment un problème pour cette association qui a la chance de compter de très nombreux commerçants.

L'annulation d'ailleurs du marché de Noël n'était pas pour une question financière, compte tenu des conditions sanitaires, c'était très difficile à maintenir. Donc, il n'y a pas de sujet financier en réalité pour cette association, encore une fois, le montant est très faible, vous l'avez souligné.

D'une certaine manière, j'aurais envie de vous dire il y a tellement de besoins auxquels la Ville de Paris est confrontée et tellement de soutien ici et là à apporter, au moins 550 € participe au soutien de la ville dans tellement de nombreux domaines, y compris vis-à-vis des commerçants d'ailleurs, je pense qu'autant rester là où nous en sommes.

Eric LEJOINDRE : Je m'associe aux remerciements exprimés par les uns et par les autres pour les associations de commerçants qui savent que nous sommes à leurs côtés au quotidien, notamment dans ces périodes très difficiles.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021 DAE 31 – Subventions (37 500 €) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d’objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

SOLIDARITÉ ET HÉBERGEMENT D’URGENCE

2021 DASES 22 – Subventions (210 500 €) au Centre d’Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d’investissement (34 560 €) pour des actions d’aide alimentaire à Paris. Conventions.

Léa BALAGE EL MARIKY : Pour cette délibération, je voulais poser plusieurs questions à Pierre-Yvain ARNAUD et saluer au passage l’action de la Ville de Paris en soutien aux associations qui permettent la distribution alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire. Il y en a eu de nombreuses distributions organisées pendant la période des fêtes et heureusement qu’elles étaient présentes aussi pour assurer un peu de solidarité et un tout petit peu de joie aux personnes qui en avaient le plus besoin pendant ces fêtes qui ont été particulières pour toutes et tous, mais surtout pour ces personnes.

Je voulais poser la question de savoir quels étaient les secteurs et les publics qui ont été en particulier touchés et qui ont pu bénéficier de cette aide qui est la bienvenue et je sais que le 18^{ème} arrondissement, notamment ces associations et en tant qu’adjointe à la vie associative et à l’alimentation durable, je sais que les associations ont fait un travail exceptionnel.

Donc, je voulais poser ces questions sur le secteur public à Pierre-Yvain ARNAUD.

Pierre-Yvain ARNAUD : Merci à Léa de soulever toutes ces questions-là parce qu’elles démontrent d’abord l’énorme investissement de la Ville de Paris dans l’aide alimentaire. D’après les chiffres, on a augmenté quasiment de près de 3 à 4 millions les subventions de l’aide alimentaire, donc la Ville de Paris fait un énorme effort auprès d’associations, avec le CASVP aussi, notamment auprès d’associations qui font des épiceries solidaires. C’est un peu de ça dont il est question à travers les subventions dans le 18^{ème} arrondissement.

Épiceries solidaires, c’est l’accès à des produits alimentaires très peu chers pour quelques publics, essentiellement pour des familles. Si on regarde le travail qui est fait rue de Montcalm par le Secours Populaire, on aura la chance d’avoir une des plus grandes épiceries solidaires de Paris, dans la partie ouest de l’Arrondissement qui fait un travail énorme et qui a continué malgré le covid. Là actuellement c’est sous la forme de colis alimentaires qui sont distribués à plusieurs centaines de familles essentiellement du 18^{ème} mais aussi même d’arrondissements alentour. C’est plutôt sur des familles pour rue de Montcalm. Je salue aussi le travail fait par Léa, mais aussi par Gabrielle SIRY sur les étudiants puisque nous avons mis en place plusieurs dispositifs pour les étudiants qui sont les publics les plus touchés de la période et par l’aide alimentaire, aussi par l’isolement. Rue Francis de Croisset dans les enceintes de l’université que nous avons au 18^{ème}, on a mis en place un système d’épicerie solidaire. C’est suite à la question, la subvention que vous avez ce soir, qui complète aussi des distributions – j’en profite au passage – des restos du cœur qui ont été installés dans la même zone et qui complètent aussi le travail que nous faisons avec l’association Linkee dans le 18^{ème} aussi.

Donc, un énorme investissement auprès des publics étudiants, les deux grands publics des familles du 18^{ème} essentiellement et puis des étudiants qui nous semblaient être une grande priorité de la période.

Puis troisième élément dans les subventions, c’est la Table Ouverte qui est donc au cœur de la Goutte-d’Or et nous savons aussi que les quartiers – M. GRANIER s’interroge – sur les

quartiers populaires, un exemple de quartier populaire du 18^{ème} arrondissement que nous avons ici à la Goutte-d'Or. La Table Ouverte fait un énorme travail aussi, distribution alimentaire auprès de nombreux publics, avec d'autres associations aussi, mais ce soir, c'est d'elle dont on parle parce qu'on a financé un camion frigorifique puisque la question du frais se pose énormément, c'est l'accès aussi à des produits frais et des produits d'agriculture justement se posent beaucoup et donc, c'est l'accès à un camion frigorifique utilisable par la Table Ouverte mais aussi par d'autres associations du quartier, vraiment un énorme effort. J'en profite au passage pour saluer les bénévoles parce que toutes ces associations fonctionnent beaucoup avec des bénévoles et leur adresser – je pense de la part de nous tous – je les croise là encore tout à l'heure, j'étais aussi à la maison verte, vraiment de notre part un énorme merci aux bénévoles dans cette période qui font beaucoup pour les solidarités dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour tous ces éléments et surtout pour toute cette action au bénéfice des habitants du 18^{ème}.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour des délibérations de notre Conseil d'arrondissement et nous allons donc en venir aux questions orales et aux vœux. La question orale du groupe Changer Paris a d'ores et déjà été traitée.

VŒUX

V18202110 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe élus du groupe Changer Paris 18 Républicains, Centristes et Indépendants relatif à l'aménagement de la voirie rue Vauvenargues et carrefour Vauvenargues/Firmin Gémier et à la sécurité des élèves

Anne GIUDICELLI : Ce vœu est un peu un cas d'école dans la mesure où il est l'illustration d'une difficulté des habitants à se faire entendre par la Mairie, aussi des conséquences collatérales à un dogmatisme qui engendrent des effets secondaires qui impactent à la fois les élèves et leurs parents alors qu'on a beaucoup parlé non seulement de la covid sur les fonctionnements de l'école, mais aussi des élèves et des difficultés des établissements scolaires.

Là je fais valoir donc une affaire qui remonte en 2016, il s'agit d'un collectif de parents d'élèves qui représente le groupe scolaire Vauvenargues qui depuis 2016 relançait et relançait des demandes concernant des problématiques de sécurité puisqu'il y a eu de graves incidents dans ce secteur-là qui sont liés directement à la gestion de la circulation et l'accès piéton aux établissements. Pour vous donner juste en deux mots la photographie du lieu, il y a dans ce secteur à la fois des élèves de maternelle et d'élémentaire qui fréquentent les écoles du 50 et 52, rue Vauvenargues, mais aussi évidemment les parents qui les emmènent et qui les accompagnent, que ce soit dans les différentes crèches du secteur, mais aussi pour les élèves qui se rendent au collège Hector Berlioz, rue Georgette Agutte.

En gros, on a ici à peu près 500 enfants qui traversent ces rues de deux à quatre fois par jour. C'est ça la configuration de la problématique ici posée.

Il y a eu depuis 2016, depuis la signalisation à la Mairie plusieurs accidents graves qui ont parfois nécessité des hospitalisations d'enfants. M. le Maire, vous vous étiez vous-même rendu sur place pour constater cette dangerosité, mais pour le moment, rien n'a été fait depuis et je dirais même que ça s'est aggravé puisqu'il y a eu à la fois la problématique du protocole sanitaire qui a fait que les entrées de l'élémentaire se sont déplacées au 44 de la rue Vauvenargues et à ce numéro de la rue, il n'y a pas de passage piéton, ce qui pose un grave problème. Puis, on a un deuxième problème qui s'est surajouté à l'ensemble que je viens de décrire qui est la décision brutale et difficilement comprise dans de nombreux cas par les habitants du 18^{ème}, c'est la mise en circulation à sens unique de l'avenue de Saint-Ouen qui – comme toute chose – dès qu'on déplace une chose, ça génère des

conséquences ailleurs, ça a poussé les véhicules à utiliser, tous ceux qui veulent aller dans le centre de Paris, à emprunter la rue Vauvenargues ou la rue Firmin Gémier, le carrefour étant là pour congestionner l'ensemble. Donc, ça a généré des engorgements et une très grande densité de la circulation à des heures qui sont aussi celles des ouvertures et des fermetures de ces écoles, tout ça générant des potentiels de risques en termes d'accident impliquant des enfants.

Pour tout cet ensemble, considérant que la sécurité des élèves et de leurs parents doit rester une priorité qui ne souffre aucun atermoiement ni de considération idéologique ;

- considérant que les inquiétudes de ces parents d'élèves exprimées à plusieurs reprises ne peuvent évidemment pas se satisfaire des seules réponses, j'en cite une sur deux faisant état comme en octobre dernier de la promesse générale et très floue et en même temps légère au vu du risque remonté de travailler prochainement – je cite – sur un plan d'apaisement de la zone dont on ne connaît pas les contours ni la feuille de route et les échéances. Cette réponse est formulée par l'Adjoint en charge d'immobilité, de la voirie et de la transformation d'espace public ;
- considérant par ailleurs que certes, il y a la présence d'un agent de DPSP qui a été placé pour assurer la traversée, à la fois entrée et sortie des élèves, mais en même temps ce n'est pas ça seulement qui peut garantir la sécurité des enfants puisque les panneaux de signalisation relatifs aux passages d'enfants sont aujourd'hui défectueux ;
- considérant que d'autres écoles en revanche du quartier ont pu quant à elles bénéficier d'un traitement plus direct et plus efficace et plus rapide sur des problématiques assez similaires avec notamment la place de dispositifs de type ralentisseur, la présence de plusieurs passages piétons avant et après les écoles avec même des chicanes, des détournements de circulation ;

Nous considérons que cette demande légitime de ces représentants de parents d'élèves soit dûment prise en compte, avec la mise en place de ralentisseurs, ce qui avait déjà été proposé et d'un passage piéton au niveau du 44 compte tenu que ce qui relève d'une situation provisoire du fait du covid, on ne sait pas combien de temps ça va durer, elle risque de se prolonger. A ce moment-là, prenons en compte ce provisoire à long prolongement pour faire un passage piéton durable, qui garantirait ainsi la sécurité des enfants et de même la visibilité des signaux qui en gros les rendent véritablement fonctionnels, qui permettraient de prévenir tout véhicule de la traversée d'enfants dans cette rue et j'y ajouterais aussi pourquoi ne pas imaginer dans le cadre de la gestion des mobilités compte tenu de ce que j'expliquais sur le changement.

Emile MEUNIER : M. le Maire, rappel au règlement. Je suis désolé, je tente le nouveau règlement...

Eric LEJOINDRE : Effectivement, le temps de parole est limité à trois minutes pour la présentation des vœux. J'ai considéré que s'agissant du premier vœu du nouveau règlement, j'avais laissé un peu plus de temps de parole, mais je rappelle conformément à l'article 25 que les vœux sont présentés en trois minutes maximum puisqu'il y a quand même deux minutes de plus que ce que nous proposons aux Conseillers de Paris au moment où ils présentent leurs vœux et que les explications de vote ne peuvent pas faire l'objet de plus de deux minutes. Donc, Mme GIUDICELLI, veuillez finir en quelques secondes.

Anne GIUDICELLI : Je suis ravie d'être le cobaye de la nouvelle règle, merci pour la petite marge que vous m'avez donnée.

Simplement je dis qu'on pourrait aussi ajouter comme proposition un changement de direction, une voie alternative qui permettrait d'éviter cet engorgement et la dangerosité qu'elle engendre.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Antoine DUPONT pour répondre. Je rappelle qu'une explication de vote est possible, une seule par groupe et que sa durée ne peut pas excéder deux minutes.

Antoine DUPONT : Je vous remercie, Madame, pour votre question, vous nous renvoyez à notre dogmatisme concernant notre politique de réduction de la place de la voiture et je vous renverrai, hasard du calendrier, à un article qui est paru dans Le Monde ce matin et qui fait état de 2 600 morts prématurés dus à des problématiques atmosphériques à Paris qui fait de Paris la quatrième ville d'Europe la plus polluée.

Cette politique d'apaisement des abords des écoles qui a pour objectif d'apporter une réponse concrète à la triple problématique à la fois de la réduction de la pollution, de l'amélioration de l'insécurité et de la réappropriation de l'espace public est un marqueur important de notre mandat. Nous avons d'ailleurs dès la rentrée de septembre 2020 apaisé les abords de onze établissements de notre Arrondissement et c'est d'ailleurs une politique que vous avez bien gardé de soutenir jusqu'à présent. Donc, je me réjouis aujourd'hui que vous soulignez l'importance de cette politique et la nécessité d'aller plus vite et d'élargir le dispositif à d'autres établissements.

Je tiendrais à souligner également que depuis le mois de juillet, nous avons augmenté le budget de l'Arrondissement dédié à des dispositifs de sécurisation comme des ralentisseurs.

Pour revenir précisément sur la problématique de la rue Vauvenargues, sachez que nous avons bien identifié les reports de circulation suite à la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen. C'est pourquoi nous avons demandé à la Direction de la voirie et des déplacements de travailler sur un plan de circulation de la zone, plan de circulation modifié.

Il est aujourd'hui proposé d'inverser le sens des circulations de la rue Bernard Dimey et d'une portion de la rue Vauvenargues, la parcelle se situant entre le boulevard Ney et la rue Bernard Dimey afin de réduire le flux de circulation. Une réflexion est aussi en cours sur la mise en sens unique d'une portion de la rue Vauvenargues dans la partie entre la rue Belliard et la rue Ordener pour casser les itinéraires malins et ainsi empêcher les automobilistes de rejoindre la place de Clichy par la rue Vauvenargues.

Par ailleurs, sachez que des établissements du quartier Grandes-Carrières seront dès que possible intégrés aux dispositifs d'apaisement des abords des écoles que nous menons depuis notre entrée en mandat.

Je vous invite donc, chers collègues, à retirer votre vœu compte tenu de l'ensemble des actions que nous menons qui sont plus larges que l'action que vous souhaitez mettre en place au niveau de l'établissement de la rue Vauvenargues.

Eric LEJOINDRE : Avant de laisser la parole pour deux minutes aux représentants des groupes, je vais demander à Mme GIUDICELLI si son vœu est retiré ou pas. S'il est retiré, il ne serait pas soumis au vote.

Anne GIUDICELLI : Non, je considère que je ne crois que ce que je vois. Donnez-nous une échéance.

Eric LEJOINDRE : Le vœu est maintenu. On ne va pas faire une deuxième intervention.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu, mais je voudrais attirer l'attention si vous me le permettez sur la portion de la rue Vauvenargues qu'il y a entre la rue Marcadet et la rue Ordener. Elle a été mise en zone piétonne avec accès à la circulation. C'est un peu bizarre comme appellation, mais c'est ainsi.

Je voudrais en parler à M. Antoine DUPONT, c'est que malheureusement, le dispositif qui est mis en place c'est une sorte de chicane qui est jolie, ce sont des grands pots en fleur, mais ne permettent pas de limiter la vitesse de la circulation.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, excusez-moi, ceci ne constitue pas une explication de vote, donc je ne vois pas le sens.

Christian HONORE : Je parle pour l'intérêt des habitants et en particulier les habitants...

Eric LEJOINDRE : Je vous propose de me laisser présider la séance, ne vous inquiétez pas.

Christian HONORE : Il s'agit de la portion de la rue Vauvenargues entre la rue Marcadet et la rue Ordener, il y a des chicanes qui ont été mises qui sont agréables à voir, ce sont des grands pots de fleurs, ça c'est certain, simplement on s'aperçoit que ça ne limite pas la vitesse des véhicules, c'est ce que je voulais dire.

Eric LEJOINDRE : Il faudrait nous indiquer surtout le sens de votre vote.

Christian HONORE : J'ai dit au début que j'allais voter le vœu.

Mais je précisais que comme il s'agit de la rue Vauvenargues dans son entièreté. Merci à M. Antoine DUPONT à ce sujet.

Eric LEJOINDRE : N'hésitez pas à vous mettre en relation directement. Le vœu obtient un vote positif des groupes Changer Paris et Indépendants et Progressistes, un vote contre des autres groupes.

Il n'est pas adopté.

V18202101 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste et Citoyens du 18^{ème} relatif au soutien à l'association ANTICOR

Antoine DUPONT : Selon un sondage IFOP de 2019, 77 % des Françaises et des Français estiment que la France ne se donne pas les moyens de lutter contre la corruption des élus. Ils sont 67 % à estimer que l'élection d'Emmanuel MACRON n'a rien changé en la matière et 50 % n'accorderaient aucune confiance dans les partis politiques pour lutter contre la corruption. Plus largement, de multiples sondages montrent depuis quelques années que de nombreux Français sont enclins à croire en la corruption massive des femmes et des hommes politiques.

Le phénomène tend à se renforcer avec une inquiétante prolifération des théories du complot et des fakenews. La croyance en la corruption des élus politiques est plus fréquente chez les femmes, les jeunes et dans les catégories sociales défavorisées ; ces mêmes personnes qui sont souvent les parents pauvres des politiques publiques depuis plusieurs années. Cette croyance tient évidemment à l'existence de certains scandales bien réels qui sont fortement médiatisés et réprouvés à juste titre par les opinions publiques.

Dans ce contexte où la corruption des personnes exerçant des positions de pouvoir apparaît comme une donnée incontournable pour une grande partie des Français, la lutte contre la corruption s'affirme comme un enjeu majeur pour plus de huit Français sur dix selon un sondage récent.

L'association ANTICOR fondée en juin 2002 lutte contre la corruption et pour le rétablissement de l'éthique en politique. Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants. L'association ANTICOR bénéficie d'un agrément de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique et un

autre du ministère de la Justice. Ce dernier est normalement renouvelé avant le 3 février prochain au plus tard afin de permettre à l'association de poursuivre son travail fondamental pour notre démocratie, or le Gouvernement tarde aujourd'hui à le renouveler.

En raison de la plainte déposée par ANTICOR contre Eric DUPOND-MORETTI pour prise illégale d'intérêt en octobre dernier, c'est au Premier ministre qu'il revient de prendre la décision de renouvellement. Inquiets, les élus du groupe Ecologiste et Citoyen émettent le vœu que le Conseil d'arrondissement se prononce en faveur d'un soutien à ANTICOR et que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement en vue de renouveler l'agrément de l'association.

Eric LEJOINDRE : Un vœu dont je partage l'essentiel. Je vais laisser la parole pour des explications de vote à ceux qui le souhaitent.

Gérald BRIANT : Nous allons évidemment voter ce vœu. Juste une petite observation sur sa présentation, je pense très franchement que le problème des électeurs et de leurs représentants, de mon point de vue, et ça serait peut-être plus simple, lié à l'état de corruption des élus et il est bien plus profond que ça, c'est-à-dire c'est la capacité à faire ce qu'on dit, à faire ce qu'on promet et c'est surtout là-dessus qu'il y a une déshérence vis-à-vis des Français.

Donc, autant je suis pour que tout ce qui peut concourir à contrôler toujours mieux les us et coutumes en politique comme ailleurs parce que, moi aussi je demande et je sais que la question des affairistes et de la pression qu'il peut y avoir et des lobbys, etc., il y a toute une palette et une pression qui peut être très importante aujourd'hui, mais je suis pour ne pas être dans les questions simplistes. Je mets un petit bémol à ce qui vient d'être dit parce que je pense que c'est important et vraiment que la difficulté qu'ont aujourd'hui beaucoup d'électeurs avec la chose publique, avec la décision publique, avec la représentation, elle est vraiment liée au fait qu'au final, bien souvent on se demande, mais à quoi bon et est-ce que véritablement ils sont en capacité de changer ma vie plutôt que se gonfler leur portefeuille.

Rudolph GRANIER : Nous voterons contre ce vœu et je pense qu'à dénoncer toute forme d'immixtion entre le politique et les affaires, il s'agirait de commencer par ne pas être les idiots utiles pour le groupe Ecologique et Citoyen du 18^{ème} arrondissement de l'association ANTICOR. Les éléments de calendrier, il y a déjà trois ans, donnaient exactement les mêmes indications de temps, c'est-à-dire que l'agrément avait été renouvelé.

Donc, que vous puissiez considérer à avoir un rôle à jouer pour faire pression sur le Gouvernement à travers la Maire de Paris, ce qui ne relève en rien des compétences de la Mairie de Paris, donc, ce qui est encore une fois un vœu pour rien. Ecoutez, faites-le, mais en tout cas votre action nuit totalement au discours que vous venez de tenir.

Nous voterons contre ce vœu.

Christian HONORE : NPPV.

Eric LEJOINDRE : Donc, avec un vote défavorable du groupe Changer Paris et NPPV du groupe Indépendants et Progressistes, le vœu est adopté.

V18202102 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste et Citoyen du 18^{ème} relatif au report du classement du Sacré-Cœur comme monument historique

Emile MEUNIER : La Commune de Paris, on la connaît au moins de nom, c'est un mois et demi en 1871, en mars, nous allons fêter les 150 ans. La Ville de Paris qui était assiégée par les Prusses en 1870, la défaite, la fin du Second Empire et des ruines du Second Empire, le début de troisième République. De là, il y a eu une divergence avec une partie des Parisiens dans leur grande majorité, des ouvriers, des classes petits-bourgeois, etc. qui se sont dit :

« Non, nous on n'accepte pas la défaite, on n'accepte pas non plus la majorité conservatrice et monarchique qui est en train d'émerger de cette défaite et donc, on fonde une commune », d'ailleurs une commune qui n'a pas eu lieu qu'à Paris, mais dans beaucoup de villes en France et cette commune portait des valeurs et un projet vraiment avant-gardiste. Pour preuve, on est en 1871, on était déjà sur les questions de laïcité, de suffrage universel, le travail du travail, de démocratie, de culture pour toutes et tous, etc.

Donc, en fait, c'est un véritable héritage de gauche et je pense que tous les partis de la majorité peuvent s'y retrouver, mais au-delà, maintenant on se rend compte que c'est un héritage républicain puisque c'était les républicains avant l'heure à une période où justement, on ne savait pas trop si ça allait basculer dans la monarchie ou la république.

Bref, tout ça pour dire que ce mouvement est né, et on peut en être fier, à Montmartre, puis s'est développé à Paris comme je l'ai dit, en provinces et on va fêter les 150 ans.

Alors, tout va bien sauf que le ministère de la Culture n'a pas eu comme meilleure idée que de classer monument historique le Sacré-Cœur de Montmartre et ça va prendre effet pile en mars, donc pour les 150 ans. Pourquoi est-ce un problème ? Le Sacré-Cœur de Montmartre, il faut savoir que ça a été justement cette majorité conservatrice qui – pour expier les fautes de la France – s'est dit : « On va faire une grande église et comme ça Dieu va nous pardonner et si on a perdu contre les Prusses et si on a perdu au Mexique et si tout va mal, c'est parce qu'on a été mauvais, donc Dieu va nous pardonner si on fait une grande église ». Puis, lors de la pose de la première pierre, il a été clairement fait le lien avec un objectif d'aller contre les valeurs de la Commune et d'expier aussi les crimes des communards.

Evidemment, on ne peut pas fêter sereinement les 150 ans de la Commune si en même temps le ministère fête le classement du Sacré-Cœur de Montmartre.

Donc, le vœu c'est demander le report, on pourrait polémiquer sur le Sacré-Cœur, nous on demande juste le report pour ne pas heurter les commémorations, la sensibilité des partisans de la Commune qui sont encore nombreux et nombreuses à nous interpeller. Aussi, il a été voté un vœu de même nature qui demande que Belleville s'appelle Belleville la Commune 1871, pourquoi ? Parce que la Commune se termine dans le sang par une fusillade de 140 communards sur le mur près de Belleville. Donc, ce serait un beau symbole pour les 150 ans qu'on puisse enfin appeler cet arrêt de métro la Commune 1871. Je propose que, la Commune venant du 18^{ème}, soit le 18^{ème} qui porte cette parole au Conseil de Paris, puis auprès du Gouvernement.

Eric LEJOINDRE : Vous constaterez que j'ai été libéral avec le temps de parole de tout le monde.

Sur ce vœu, j'ai eu l'inscription de Mme Justine HENRY et de M. Rudolph GRANIER, je voudrais indiquer en quelques mots que j'en partage une grande partie des demandes, vous dire qu'après un échange avec la Ville de Paris, il apparaît que cette demande que le classement du Sacré-Cœur ne se déroule pas en 2021 est d'ores et déjà actée, ça ne fait pas de mal de le dire. Donc, je voterais favorablement ce vœu sauf à ce que Justine HENRY ou Rudolph GRANIER ou Danièle PREMEL va changer d'avis.

Justine HENRY : Effectivement, je suis personnellement un peu surprise de cette prise de position de la majorité du coup puisque vous rejoignez ce vœu alors que vous devrez vous-mêmes faire classer le site de Montmartre comme patrimoine immatériel de l'UNESCO. Je crois que ce qui prime sur les symboles que chacun y voit dans ce qui s'est passé dans l'histoire, apporté au 18^{ème} aujourd'hui dans un moment qui est particulièrement difficile, le classement de l'édifice religieux comme monument historique permettra qu'on ait jusqu'à 40 % de subventions de l'Etat pour ces travaux de conservation et de rénovation ; ça permettra aussi de faire appel à des architectes des bâtiments de France et des urbanismes de l'Etat capables d'entretenir une telle œuvre puisque c'est malgré tout un patrimoine qui

fait le rayonnement du 18^{ème} dans le monde entier puisque le Sacré-Cœur accueille 10 millions de personnes par an.

Donc, je juge complètement positif cet acte de classement en monument historique. La Ville de Paris s'était prononcée en sa faveur en septembre dernier. Après, si ça a été acté qu'il y ait un report, ainsi soit-il, mais effectivement, je ne vois pas tout à fait l'intention de polémiquer sur ces sujets, d'autant plus que d'un point de vue historique, certains historiens avancent parce que non, la basilique de Montmartre n'a pas été érigée en expiation des victimes de la Commune, que c'est une erreur historique qui est maintes fois répétée. Donc, je dois dire que cette détestation du Sacré-Cœur ou cette interprétation de l'histoire n'est clairement pas la mienne, je vois plutôt là un symbole de réconciliation de cet édifice avec l'histoire et surtout une envie de faire avancer le 18^{ème} dans le bon sens pour les habitants, commerçants dans l'espoir que très vite, le tourisme reprenne sur cette zone.

Donc, nous voterons contre ce vœu.

Rudolph GRANIER : Que ce soit par méconnaissance de l'histoire ou par mauvaise foi, le vœu est malheureusement erroné puisque le projet d'édifier le Sacré-Cœur date bien avant la Commune, c'est en janvier 71 alors que la Commune débute en mars. Tout le monde s'accorde sur le fait que le vœu national à l'initiative du chantier vise à expier la défaite de Sedan et la confiscation des Etats pontificaux. Ce rappel historique est pour mon collègue MEUNIER. Je vais aller plus loin, si vous souhaitez éviter les antagonismes inutiles comme vous le prétendez dans votre vœu et à ce moment-là, il n'appartient qu'aux écologistes de cesser d'alimenter cette même polémique inutile et un conflit de mémoire déphasé avec la réalité.

La réalité, elle tient en quel point ? Le Sacré-Cœur est devenu depuis un monument emblématique du paysage parisien, comme le rappelait ma collègue Justine HENRY. C'est un atout patrimonial essentiel pour les Français, comme pour les Parisiens, comme pour les habitants du 18^{ème} et comme à l'étranger. Il est le deuxième lieu le plus visité de la capitale après Notre-Dame et donc, le premier lieu après l'incendie malheureux qu'il y a eu à Notre-Dame. Il est d'abord perçu en France et dans le monde comme un lieu historique et ce classement en troisième point est déjà très tardif. En réalité, quand vous parlez avec les gens si ça vous arrive, mon cher collègue Emile MEUNIER, tout le monde s'étonne que ce ne soit pas déjà le cas pour ce classement, c'est une protection essentielle pour assurer une meilleure protection du monument dans son ensemble et enfin, c'est une reconnaissance sur le plan architectural et patrimonial d'un intérêt public du point de vue de l'histoire et de l'art.

Pour finir, je souhaiterais aussi rappeler aux écologistes du 18^{ème} arrondissement que votre vision jusqu'au-boutiste de l'histoire est en contradiction avec votre propre majorité puisque la Ville de Paris a émis un avis favorable à l'inscription de l'édifice au titre des monuments historiques, c'est même l'adjointe au patrimoine Karen TAIEB qui le rappelle dans un article du Pont en octobre dernier.

Pour toutes ces raisons, notamment ce qui est le plus insupportable, c'est-à-dire cette forme de révisionnisme historique, nous voterons contre ce vœu.

Danièle PREMEL : J'évitais de rentrer dans cette polémique, avec des termes qui semblent toujours difficiles à entendre comme révisionnisme, mais je parlerais plutôt – pour vous informer – sur le fait que les 150 ans de la Commune seront donc bien fêtés dans le 18^{ème} arrondissement de façon assez importante avec plusieurs événements auxquels, j'espère, vous y participerez tous puisqu'il s'agit aussi bien d'exposition que de parcours dans le 18^{ème} arrondissement, où les écoles vont pouvoir participer parce que c'est en extérieur, etc. Donc, je vous donnerai ce programme-là, j'espère vous avoir à nos côtés, en tout cas pour ces 150 ans qui vont commencer à partir du 17 mars avec une inauguration au sein de la Mairie.

Je voulais rappeler quand même, relisons aussi ce qu'a pu apporter la Commune comme réflexion républicaine.

Eric LEJOINDRE : Et comme travail sur la participation citoyenne.

Pierre-Yvain ARNAUD : Ne pas engager le débat historique ici, mais il y a la force des symboles, au-delà effectivement, la Commune n'est pas directement liée au Sacré-Cœur, du moins en partie, ça avait été décidé avant pour expier la défaite de la France en 70. Après, je ne suis pas sûr non plus que ça soit véritablement cela qu'on a envie de célébrer non plus en allant monter au Sacré-Cœur. Donc, on va dire que ce n'est pas la problématique.

Je pense que là, on a une année qui va arriver qui va être consacrée à un très bel hommage républicain de réconciliation, le mot était bien choisi, de réconciliation autour de la Commune. Profitons pleinement de cet anniversaire pour aller dans le sens de ce symbole-là et après, nous aurons justement toute l'occasion de l'inaugurer en grande pompe juste après le Sacré-Cœur dans sa version monument historique. Ça ferait une deuxième réconciliation, on va avoir deux années de réconciliation nationale, ça ne fera pas de mal, ça nous fera tous du bien. Une réconciliation en 2021 et une deuxième en 2022, c'est magnifique.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces interventions historiques et qui démontrent qu'on est aussi des héritiers de moments de l'histoire. Je pense que le classement du Sacré-Cœur est acquis, qu'il était utile, d'ailleurs pas tant pour des raisons d'entretien parce que pour passer un certain temps à discuter avec les recteurs qui se sont succédé, le Sacré-Cœur n'a pas beaucoup de problèmes financiers même si cette dernière année est plus compliquée, mais tout simplement parce que c'est aujourd'hui considéré comme un monument historique. C'est normal de le classer. Il me semble qu'on peut avoir de la délicatesse aussi dans ces moments et qu'on veut faire les choses bien, on les fait aussi délicatement, il me semble qu'il est délicat d'attendre quelques temps de laisser passer cet anniversaire consacré à la Commune pour bien sûr y revenir après.

Benoît CUTURELLO : Dix secondes. Pas pour aller nécessairement contre ce que votre majorité a dit, c'est toujours intéressant de se pencher effectivement sur des faits historiques. La Commune de Paris fait partie de l'histoire et c'est comme ça aussi que la troisième République, avec cet événement sanglant est née. Donc, c'est intéressant aussi de se pencher sur les raisons de cet événement historique sans forcément vouloir le réécrire ou le réinventer.

De la même manière cette année, je vous invite à vous pencher sur l'anniversaire du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte qui est l'occasion aussi de se pencher sur l'héritage bonapartiste dans l'histoire de France. Il y a tous les éléments de l'histoire qui sont intéressants.

Emile MEUNIER : Juste pour dire qu'historiquement, c'est vrai que ce n'était pas une conséquence de la Commune mais très vite, ça s'est télescopé avec nos positions à la Commune et c'est devenu un symbole commun d'ailleurs des anti-communards comme des communards que ce Sacré-Cœur s'est mis à représenter, ça c'est un premier point.

Le deuxième point, honnêtement, si je me suis senti le fait de devoir porter ce vœu, c'est parce que vous n'imaginez pas le nombre de mails et de personnes qui sont attachées à l'histoire, à l'histoire de leurs ancêtres, à l'histoire de Paris, à l'histoire de leur valeur et c'est une bonne chose, moi ça me rassure sur l'état de ma société, de voir qu'on lui donne un peu un sens et que ça heurtait profondément et en fait, le groupe Ecologiste en ait fait le porte-parole. Donc, ce n'est pas du tout dans un point de vue de polémiquer, mais vraiment se faire le porte-parole de cette sensibilité légitime et évidemment ce n'est pas un vœu contre le Sacré-Cœur.

Eric LEJOINDRE : Mais je crois que tout le monde avait bien entendu que ce n'était pas un vœu contre Sacré-Cœur, d'ailleurs vous l'aviez présenté comme tel.

Le vœu est donc adopté.

V18202103 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif la concertation en cours sur le Grand Hôpital Nord parisien et la fermeture programmée de l'hôpital Bichat

Barbara GOMES : M. le Maire, chers collègues, Emmanuel MACRON disait encore le 12 mars 2020, je cite : « Il ne doit plus y avoir aucune fermeture d'hôpital ». Pourtant, les faits contredisent aujourd'hui les propos du Président de la République. Le service hospitalier continue d'être précarisé, pressurisé, sous-doté, voire cédé au marché privé.

Alors, c'est vrai qu'on ne parle plus de fermeture, on préfère parler de restructuration et en ce qui concerne l'hôpital Bichat, la vétusté des infrastructures est souvent citée pour justifier le projet de fusion qui entraînera la perte d'un établissement de santé de proximité et la suppression de centaines de lits.

Le défaut d'investissement est l'expression d'un choix délibéré, de ne pas investir et qui dure depuis une dizaine d'années. En dépit des intentions revendiquées, absolument aucune leçon n'est tirée de la crise que nous traversons. Pourtant, la mesure de l'urgence sanitaire, c'est bien la situation des hôpitaux ; les risques de surtension et de saturation sont les indicateurs parmi lesquels sont justifiés les confinements successifs et les privations de liberté qu'ils impliquent.

Allez expliquer aux Parisiennes et aux Parisiens que le projet d'Hôpital Grand Paris Nord entraînera avec lui la suppression de 300 lits et la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon ;

Allez expliquer aux habitants de Seine-Saint-Denis que l'offre hospitalière qui leur a été promise devra en plus répondre à la demande du Nord parisien avec moins de moyens ;

Allez expliquer aux 40 chefs d'établissements de service qui sont opposés à ce projet dans une tribune qu'elles et ils n'ont absolument rien compris.

Nous en tout cas, nous ne le ferons pas. Nous serons aux côtés des associations citoyennes et des collectifs hospitaliers pour dénoncer ce qui n'est qu'un projet comptable et c'est un positionnement essentiel, c'est essentiel dans le contexte, c'est essentiel aussi pour l'offre de soins dans le 18^{ème} arrondissement à Paris et d'ailleurs partout en France où l'hôpital est devenu un levier budgétaire.

Nous appelons à ce que vous votiez ce vœu à l'heure où les Françaises et les Français demandent des comptes aux politiques publiques pour l'enjeu sanitaire, pour l'enjeu territorial, pour l'enjeu éthique et humain, nous demandons l'abandon du projet Hôpital Grand Paris Nord mais aussi l'étude de projets alternatifs.

Justine HENRY : On a déjà eu le débat en partie en septembre. Je tiens juste à rappeler que ce n'est pas un projet comptable, c'est un projet avant tout qui est nécessaire parce que cette tour telle qu'elle a été construite et pensée à l'avenir ne permet plus aujourd'hui en cas d'incendie dans cette tour de la vider intégralement. Donc, il y aurait un énorme risque pour les patients hospitalisés sur place. Il y a des enjeux de sécurité qui sont importants du fait de la vétusté des lieux et de la difficulté à faire évacuer avec les ascenseurs de telle tour. C'est un peu la même chose à Beaujon.

Le projet est de structurer et de fusionner ces deux entités en une seule et de faire un grand centre santé à Saint-Ouen. Donc, non, ce n'est pas non plus demander à l'hôpital que de répondre à une demande augmentée en Seine-Saint-Denis comme cela a été dit puisque l'hôpital Bichat draine déjà des patients du nord de Paris. Prenez rendez-vous avec le directeur de l'hôpital, il vous expliquera quels sont les patients qui sont emmenés ici en urgence et il ne s'agit pas de patients Parisiens, la plupart des habitants du 18^{ème} qui ont une

urgence sont envoyés à Lariboisière puisque tout cela est structuré pour éviter d'avoir des engorgements des capacités des services d'urgence.

Donc, aujourd'hui ce projet est cohérent, il répond à différents besoins, à une restructuration évidente effectivement d'une diminution du nombre de lits, mais qui est beaucoup plus liée au fait qu'aujourd'hui, on fait beaucoup plus de chirurgies en ambulatoire, qui ne demandent plus une hospitalisation des patients pendant plusieurs jours en chambre, car une gestion comptable et ça c'est une réalité médicale, il y a eu énormément d'innovations sur les gestions de patients et la chirurgie n'est plus la même qu'il y a dix ans et ne demande plus autant de lits.

Il y a un besoin de maintenir sur ce site une offre de soins, cela a été demandé à plusieurs reprises par Pierre-Yves BOURNAZEL notamment en Conseil d'arrondissement, une offre de soins de premier recours qui a été construite avec cette maison de santé sur le fronton de Bichat et je m'en félicite, et probablement une maternité qui restera, une implantation d'un EHPAD qui serait bienvenu et ce type de projet à maintenir.

Donc, pour nous c'est un projet qui va dans le bon sens qu'il faut continuer à penser effectivement au regard des enseignements de la crise covid. Le Premier ministre s'est lui-même déplacé sur ce site récemment pour revoir la capacité de prise en charge du nombre de lits et le nombre de lits a été réaugmenté en septembre dernier dans ce projet. Il y a un projet d'élargir ensuite le campus de l'innovation, c'est un campus de médecine, donc il y aura aussi des étudiants, etc., et d'en faire quelque chose un lieu pionnier en matière de santé pour demain et c'est une très bonne chose parce que nous en avons besoin, la crise le montre. Donc, nous voterons contre ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je rappelle que les explications sont prévues pour deux minutes. M. CUTURELLO, puis M. BRIANT même si j'imagine que le vote du groupe communiste est acquis pour un vœu qu'il aura lui-même présenté.

Benoît CUTURELLO : M. le Maire, mes chers collègues, l'explication qu'on vient d'avoir n'est pas acceptable, celle de Mme HENRY. Elle est technocratique et bureaucratique, c'est une réponse qu'on pouvait entendre dans des réunions d'agence régionale de santé auxquelles moi-même j'ai déjà pu participer.

La sécurité et la vétusté, effectivement il est mieux d'avoir des hôpitaux dans des locaux de qualité neufs et aux normes, on est d'accord là-dessus. L'ambulatoire oui, c'est un progrès, c'est un nouveau mode de prise en charge qui permet d'aller plus vite, de garder moins longtemps les patients, eux-mêmes sont demandeurs de ce type de prise en charge, c'est très bien, mais il n'empêche que le projet en l'état, il maintient 400 lits de moins et 600 équivalents temps plein de moins. A partir de là, on regarde la situation, on est dans un arrondissement et dans les territoires nord de Paris qui sont précarisés pour lesquels il y a une pénurie de médecins par rapport à la population et avec des personnes en situation d'isolement. C'est le premier point et sur ce premier point, le risque c'est le renoncement aux soins.

Deuxième point, il y a une crise sanitaire qui a révélé que la politique de lits hospitaliers à flux tendu, de capacité d'hospitalisation à flux tendu pouvait présenter de gros problèmes. Alors, il y a peut-être une différence entre les communistes et le groupe Changer Paris, c'est qu'on ne fait pas de la dépense publique à tout-va, des hôpitaux partout où on pourrait en mettre une doctrine. Il y a certainement dans des endroits où des plans de restructuration sont nécessaires par rapport à l'activité, par rapport au territoire. C'est la principale différence. Mais dans le 18^{ème}, dans le territoire nord de Paris en Seine-Saint-Denis et compte tenu de ce qu'a révélé la crise sanitaire, c'est une folie de maintenir un projet comme celui-là. D'ailleurs, la plupart des projets de restructuration hospitalière prévoient toujours des suppressions de lits, des suppressions de postes.

Donc, ce que je constate, c'est que le vœu que vous portez, Mme GOMES, il est très similaire à celui que j'avais présenté à l'automne. Je trouve simplement aussi dommage qu'à l'automne, vous n'avez pas soutenu le vœu que le groupe Changer Paris a proposé. Ce que je vous propose, c'est éventuellement d'amender – je ne sais pas si c'est possible – le vôtre en rajoutant peut-être un élément du nôtre et en changeant le titre et de ne pas indiquer que ce sont les élus du groupe communiste, mais les élus du Conseil du 18^{ème} arrondissement qui portent ce vœu et à ce moment-là, il n'y a pas de problème au niveau du groupe Changer Paris, on le vote.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques mots de méthodologie parce qu'effectivement, concernant ce vœu, la question se pose. Il est possible, on fait régulièrement, d'amender les vœux, c'est plus difficile de le faire en séance. J'invite les uns et les autres à prendre contact préalablement à la séance, surtout que là on est en distanciel pour proposer des changements et des amendements. Théoriquement, on n'amende pas en conseil d'arrondissement les délibérations, néanmoins il est possible de le faire, donc, je laisserai la parole ensuite à Gérard BRIANT. De toute façon, l'enjeu, au point où on en est, ce que ce vœu deviendra au Conseil de Paris.

Je voulais indiquer avoir échangé sur ces questions, d'abord redire comme j'ai eu l'occasion de le dire que l'investissement de l'Etat dans le Grand Hôpital Nord est important. De fait, on a besoin d'investir massivement dans la santé publique dans le Nord-est parisien, redire que j'ai conscience qu'il est à mon avis impossible de refaire Bichat sur Bichat, ne serait-ce que parce qu'il est inenvisageable de fermer temporairement Bichat et inenvisageable de faire les travaux en site occupé. Néanmoins, à côté de la tour de Bichat qui à mon avis a vocation à disparaître, il y a l'ensemble de l'emprise dite de Claude-Bernard sur laquelle il n'est pas possible non plus de faire un grand hôpital, mais sur laquelle on peut travailler. Bien sûr, je partage avec le groupe communiste, je sais que c'est aussi l'avis du groupe écologiste de Paris, la nécessité qu'il y a à revoir à l'aune de la crise sanitaire actuelle la question de la fermeture des lits. J'ajoute, comme je l'avais dit dans un précédent conseil, que l'APHP n'est pas loin du tout de cette position-là et considère elle aussi qu'il faut retravailler. Je ne sais pas ce qu'il en est de ce que décideront l'Etat et le Gouvernement.

J'ai eu l'occasion de le dire au groupe de la majorité sur la rédaction actuelle du vœu, ayant échangé avec le cabinet de l'Adjointe de la Maire de Paris en charge de la santé Anne SOUYRIS, elle a relevé un certain nombre de difficultés, non pas de principe, mais sur la façon dont est rédigé le vœu, en tout cas son cabinet, mais je pense en accord direct avec Anne SOUYRIS, fait passer le message que c'étaient des sujets qu'il fallait aborder. Donc, elle n'est pas favorable à voter le vœu tel qu'il est, mais elle est évidemment favorable d'ici au Conseil de Paris à retravailler sur ces questions et à voir comment on peut atterrir sur une demande précise et sans doute un peu différente au vœu présenté par le groupe communiste.

Donc, je suis dans cette position un peu compliquée. Je partage un certain nombre des attendus. Nous aurions pu nous lancer, on n'a pas eu le temps de le faire dans une réécriture plus globale, mais qui aurait proposé les mêmes difficultés. Je partage la préoccupation majeure qui est celle de l'investissement dans la santé publique et l'élite et je ne veux pas mettre en difficulté Anne SOUYRIS et l'équipe parisienne. Tout ça pour dire que, comme je crois de nombreux élus du 18^{ème}, on est attaché à ces questions, je proposerai évidemment à chacun de faire ce qu'il veut, je pense que ce vœu sera adopté par le Conseil d'arrondissement et je sais bien et je souhaite que d'ici au Conseil de Paris si ce vœu y est présenté, il puisse y avoir un travail fait entre l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de ces questions et ceux qui déposeront ce vœu. Peut-être que si l'opposition souhaite s'y associer, je ne peux pas m'engager bien sûr ni pour Anne SOUYRIS ni pour le groupe communiste, mais enfin peut-être que c'est une possibilité.

Du coup, je voulais terminer après Gérard, mais j'ai fait mes deux interventions de forme et de fond en même temps.

Gérald BRIANT : Oui, j'interviens aussi comme chargé des questions de services publics.

Juste pour dire que j'invite quand même Mme Justine HENRY à rencontrer pas seulement le directeur de l'hôpital, mais aussi les personnels, personnels qui sont vent debout contre le projet et je pense que c'est intéressant de voir des gens qui vivent aujourd'hui par exemple ce que c'est que la crise du covid. Entendre dans vos propos de dire que c'est un bon projet parce qu'on va supprimer 300 lits, je dis que vous allez avoir du mal à le justifier. D'autant plus que moi, j'ai fait une réunion hier en Zoom avec 100 personnes où il y avait les élus notamment de Saint-Ouen, où il y avait la présentation du projet et des contre-propositions des collectifs sur Saint-Ouen. J'ai vu une population de Saint-Ouen, très déterminée, mais très déterminée à ne pas accepter aujourd'hui l'hôpital tel qu'il était présenté par l'ARS et à discuter de pourquoi pas un projet d'hôpital à taille humaine sur le territoire.

J'ai vu une ARS qui, aux arguments de moins 300 lits, disait : « Oui, mais de toute façon, ça va être une offre meilleure pour la Seine-Saint-Denis », donc on supprime des lits pour le total du grand ensemble, en expliquant que ça va améliorer la situation de la Seine-Saint-Denis, donc à un moment, il faut arrêter de se moquer du monde.

En plus, aujourd'hui, je crois très franchement que le Gouvernement, parce que c'est un vieux projet l'histoire de l'hôpital Nord. On ne peut pas en faire le reproche à la République en marche, ça ne serait pas sérieux, parce que c'est un projet qui a plus de dix ans, donc qui a été élaboré avant par d'autres équipes. Mais je pense aujourd'hui que ces situations de sites gigantesques, tels celui de Pompidou et tout ça, ne sont plus adaptées. Il y a une réflexion en interne pour se dire : « Il faut mieux développer de la proximité, vraiment ».

Dernière chose, aujourd'hui toute la politique de gestion de l'épidémie est basée sur le nombre de lits qu'on dispose pour pouvoir traiter le covid. Toute la politique de gestion de l'épidémie est basée là-dessus. Là, on propose d'en supprimer, sachant en plus que la question des épidémies va malheureusement se multiplier dans le passé.

Je voulais juste ajouter ça. J'entends ce que dit M. CUTURELLO que je félicite sur son propos parce que je me retrouvais avec beaucoup de choses qui ont été dites. Là, c'est un peu compliqué, au moment où on vote de changer les choses, c'est toujours un peu compliqué. Mais s'il y a des possibilités de travailler de façon plurielle, vous m'aurez à votre disposition sur la question des hôpitaux, sans aucun souci.

Eric LEJOINDRE : Le sens de l'échange que mon cabinet a eu avec celui d'Anne SOUYRIS, ce qui n'est pas du tout de mettre de côté le vœu, mais qui est considéré que dans sa rédaction actuelle, il pose un certain nombre de sujets utiles et un certain nombre de difficultés, mais je ne vois pas de difficulté majeure à ce qu'il soit adopté.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Juste pour préciser la position de vote des élus écologistes pour aller dans le sens de ce que vous venez de dire, M. le Maire, notamment pour dire que si nous soutenons à la lutte, nous espérons que le vœu pourra évoluer sur la forme d'ici le Conseil de Paris et voir avec Anne SOUYRIS comment on peut faire en sorte que les choses atterrissent le mieux possible. Donc, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : De toute façon, ce qui compte, c'est les intentions ; les vœux en eux-mêmes n'ont la valeur qu'on veut qu'on leur donne. Donc, le vœu est adopté.

V18202104 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif au CDG Express

Danièle PREMEL : Le groupe Ecologiste et Citoyen s'était joint à nous sur ce vœu.

Je pense que la majorité d'entre nous a appris avec satisfaction la décision du tribunal administratif de Montreuil, qui a annulé début novembre l'arrêté interpréfectoral autorisant les

travaux du CDG Express. D'autant plus que les attendus du tribunal remettent en question les grandes raisons d'être du projet dont se prévalait l'Etat, à savoir meilleure desserte vers Roissy et les Jeux olympiques de Paris 2024.

On va écouter avec raison tout ce qui a été dit par ce tribunal, non pas parce que c'est un tract syndical ou à multiples vœux que nous avons déposé, mais bien les attendus du tribunal. Le projet du CDG Express ne peut donc être regardé comme constituant une infrastructure indispensable, par conséquent, a des raisons impératives d'intérêts publics majeurs. Il n'apparaît pas que le CDG Express apportera une contribution significative au maintien de l'attractivité de Paris et de sa région. Le CDG Express apparaît comme un élément perturbateur dans un secteur ferroviaire déjà confronté à des dysfonctionnements récurrents, fragilisant la production et détériorant la qualité de service rendu aux usagers.

Pour nous, le CDG Express pour le bénéfice qui était dans le sens d'aller pour le bénéfice de quelques milliers de touristes et d'hommes d'affaires, va dégrader 2 millions d'usagers franciliens et détériorer la qualité de vie des riverains sans aucun bénéfice. Ils verront passer les trains sans pouvoir les prendre.

Une nouvelle fois, comme tous ceux qui l'ont précédé, le Gouvernement s'acharne à passer en force ce projet dispendieux, ségrégatif, élitiste quoi qu'il en coûte. Quoi qu'il en coûte aux finances publiques et aux conditions de transport du quotidien, alors même que de nombreuses propositions fortes sont montées et présentées comme une alternative crédible.

Dans ce combat, nous ne pouvons que nous réjouir que le premier adjoint à la Ville de Paris, en décembre, dans une visio avec les habitants du quartier du 18^{ème} arrondissement ait affirmé l'opposition de la Mairie au projet du CDG Express. Pour nous, élus du 18^{ème}, ce projet du CDG Express a des conséquences sur notre Arrondissement très lourdes en matière environnementale : de remise en cause de la requalification de nos quartiers et de l'Arena 2, sans oublier plus particulièrement le beau parc Chapelle Charbon qui sera impacté toutes les sept minutes par un passage du CDG Express.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Communiste et Génération et le groupe Écologique et Citoyen émettent le vœu que le Maire du 18^{ème} arrondissement demande à la Maire de Paris d'intervenir auprès de l'État et de la Région pour un abandon définitif du projet du CDG Express et que soit étudié en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : élus, SNCF, RATP, associations d'usagers, collectifs d'habitants, organisations syndicales, toutes les propositions visant à améliorer concrètement les conditions de transport des usagers du quotidien et la qualité de vie des riverains et l'aménagement des zones libérées par l'abandon du projet, en particulier, dans le 18^{ème}. Chapelle Charbon pourrait devenir un plus grand jardin encore et même nous aurions plein d'idées sur ces zones dégagées.

Eric LEJOINDRE : C'est bien volontiers que je saisis la Maire de Paris sur cette question. D'ailleurs, je vous indique que nous avons déjà évoqué la question, Danièle PREMEL le disait publiquement avec Emmanuel GREGOIRE et bien sûr avec la Maire de Paris et son équipe.

Justine HENRY : Nous voterons contre ce vœu, simplement parce que pour nous, le Charles de Gaulle Express est un projet d'avenir incontournable qui viendra compléter le développement des transports en Ile-de-France, à l'image du Grand Paris Express et plus récemment, de la mise en service de la portion nord de la ligne 14 qui sera bénéfique aussi aux habitants du 18^{ème}.

Le Charles de Gaulle Express permettra à la fois de renforcer l'attractivité économique de la région qui héberge la capitale de France, mais aussi de reporter un certain nombre des voyageurs qui utilisent aujourd'hui la voiture pour se rendre à l'aéroport vers le mode ferroviaire et donc de décongestionner les axes routiers du nord de Paris, ce qui a toute son utilité, reconnue d'utilité publique par le Conseil d'Etat. Ce projet doit contribuer à l'attractivité

touristique de ce territoire et à l'attractivité économique. Sachant qu'en plus, sur les 2 milliards d'euros du projet, 500 millions sont dédiés à la modernisation du RER B, c'est aussi les transports du quotidien qui vont se retrouver améliorés par ce projet et le RER B. Ces travaux dépendent du même arrêté inter-préfectoral, ils sont donc à l'arrêt en ce moment, comme ceux de la ligne K, de la ligne TER Paris-Lens et du projet Éole qui touche le RER E. Donc, cette décision du tribunal a un énorme impact sur tous les travaux de transports en commun du nord de Paris et nous le regrettons, vous le savez, l'État a fait appel devant la Cour administrative de la décision du tribunal administratif. Donc, la réponse est attendue sur ce point.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce vœu.

Antoine DUPONT : J'ai du mal à comprendre l'argument de Mme HENRY qui dit que c'est un projet qui bénéficiera au plus grand nombre alors que le prix du ticket unique est à 24 € le trajet. Je pense qu'on a du mal à saisir les mêmes types d'utilisations.

Au moment où nous devons repenser le tourisme à l'aune d'une révolution nécessaire de nos modes de transport, à l'aune d'une réflexion sur le tourisme de masse et à la chute drastique du tourisme mondial, je ne pense pas que le CDG Express soit un projet nécessaire aux habitant.e.s de Paris qui subissent quotidiennement les perturbations générées par un chantier pharaonique. Dire que le RER B bénéficiera des travaux du CDG Express, c'est quand même légèrement fort de café. Le CDG Express utilisera effectivement certaines infrastructures du RER B, mais le jour où le trafic subira une forte utilisation, qui sera prioritaire ? Le RER B et les usagers du quotidien ou alors les utilisateurs du CDG Express qui auront payé 24 € leur ticket pour se rendre en urgence à l'aéroport ? Je pose la question, je la mets au débat, je n'ai toujours pas la réponse en tout cas.

Évidemment, le groupe Écologiste et Citoyen est vent debout contre un projet qui n'a aucune finalité aujourd'hui, d'autant plus que le contexte sanitaire nous pousse à vraiment réfléchir nos modes de déplacement.

Rudolph GRANIER : C'est un vote contre pour le groupe Changer Paris.

Eric LEJOINDRE : Donc, vote contre de changer Paris et de Indépendants et Progressistes et vote favorable du reste des élus. Le vœu est donc adopté.

V18202105 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif au projet Gare du Nord

Pierre-Yvain ARNAUD : Ce vœu sur la Gare du Nord s'inscrit dans le sillage du précédent parce que cet été, on avait déjà déposé un vœu sur la Gare du Nord et sur le projet de travaux envisagés. On a déjà exprimé notre opposition au premier projet qui avait été lancé. Entretemps, le projet tant décrié a été finalement accepté par un accord entre la Ville, SNCF Gares & Connexions et SA Gare du Nord, en novembre.

C'est un peu dans ce cadre-là que se pose notre vœu. C'est quoi son but ? C'est d'abord de nous interpeller, en tant que 18^{ème} sur la part qu'on doit prendre dans cette discussion-là. Notre Arrondissement est impacté aussi par la question de la Gare du Nord. Plusieurs choses ont été mises en place, mais le 18^{ème} est peu présent ou pas présent ou pas eu mis à contribution dans les différents cercles de discussion.

Sur les travaux, ce vœu demande que les travaux se fassent beaucoup par le fret ferroviaire. Pour la Gare du Nord, là, le 18^{ème}, enfin si les habitants se rendent compte, on va avoir une noria de camions qui vont traverser le 10^{ème} et 18^{ème} qui vont poser d'énormes problèmes de voisinage aussi. Donc, on demande à la SNCF de prendre en compte cette problématique-là. Problématique pour l'instant qui n'est pas prise en compte par la SNCF.

Deuxième impact sur le 18^{ème}, une commission de suivi va se mettre en place. Le 10^{ème} y figure, le 18^{ème} pas encore, il faut qu'on y figure aussi.

Troisième élément, la fameuse entrée 18^{ème}, elle est envisagée avec une étude de faisabilité, mais pour l'instant, ça reste très vague. Le 18^{ème} a besoin de s'y intéresser. Puis, pour l'instant, c'est une passerelle pour atterrir dans le centre commercial. Je rappelle, notre but, c'est d'accéder à des quais, pas à un nouveau supermarché pas loin de chez nous. Donc, le 18^{ème} a besoin de prendre part à la discussion.

Plus globalement, ce vœu, son deuxième objectif vise à remettre sur le tapis la question du débat justement parce qu'il a été très largement escamoté par très nombreux acteurs. En partie, par la Ville, puisqu'on n'a pas le droit à avoir une discussion préalable à l'accord qui a été signé en novembre, mais aussi les autres acteurs. L'Etat qui se désengage régulièrement de cette problématique de la SNCF et laisse en gros SNCF essayer de trouver de l'argent comme elle peut à travers ses gares, de faire des grands centres commerciaux à côté de chez nous. Donc merci l'Etat et sa logique de court terme. Puis, deuxième aussi l'acteur régional, on soit, ça ne nous intéresse pas, la version de Valérie PECRESSE, ça n'a pas été abordé au Conseil régional, la Gare du Nord n'a pas une problématique régionale ou alors, quand elle l'est, déclaration en janvier 2020 de la Présidente de Région actuelle, qui déclare le projet dans sa première mouture, celui du grand centre commercial géant dans le 18^{ème}, dans le 10^{ème}, c'était génial.

Au moins, il y a eu des efforts qui ont été faits, d'amélioration par rapport au premier projet, on est encore loin du compte. Donc, ce vœu vise à la fois à remettre du débat sur la question de la Gare du Nord et un débat démocratique autour de cet enjeu-là. Puis, dans tous les cas, et je pense qu'on est tous sensibles à ça, ici dans le 18^{ème}, que notre Arrondissement soit totalement partie prenante de cet enjeu fondamental.

Justine HENRY : Merci pour ce vœu, je dois dire qu'on se reconnaît pas mal dans les demandes qui sont faites relatives à ce qui est du fret ferroviaire. J'avais déposé un vœu sur ce sujet au dernier Conseil d'arrondissement et je ne peux qu'appuyer cette demande que je trouve très pertinente et qui sera effectivement source de moins de nuisances que le transport routier. Tout le monde soutient sur ce point. Idem pour ce qui est du suivi des travaux, des commissions, notamment de cette ouverture de la gare sur le Nord et du besoin, effectivement, d'étudier cela.

Votre municipalité et la majorité n'étaient pas très actives sur ce sujet. L'année dernière, les habitants du 18^{ème} de la Chapelle l'avaient regrettée et je suis très contente qu'aujourd'hui, cela fasse partie des priorités avec une envie de participer pleinement à cette ouverture et elle est bienvenue.

Je dois dire que le fait de taper l'Etat sur ses choix de financement, alors que tous ces projets sont mis en place depuis longtemps et qu'effectivement, il y a des équipes très compliquées à trouver, pour le coup, je ne soutiens pas cela et je pense que ce vœu aurait pu être voté pour nous si on s'en était arrêté au sujet relatif au 18^{ème} arrondissement. Nous nous abstiendrons pour cette raison. Pour le reste, tout mon soutien pour aller dans ces commissions et penser l'ouverture sur le nord du 18^{ème}.

Emile MEUNIER : Sur ce sujet, ce qui est bien, c'est qu'on se rassemble sur l'essentiel, c'est un mauvais projet, on a voulu faire d'une gare un centre commercial, on a complètement ignoré les besoins du quartier, notamment celui du 18^{ème} arrondissement où il nous faut évidemment une ouverture côté Goutte-d'Or pour pouvoir reconnecter l'arrondissement au reste de l'Europe même, puisque la Gare du Nord, c'est l'Europe.

Ceci étant dit, il y avait deux stratégies pour s'opposer à ce projet. La première stratégie a été celle développée par Mme HIDALGO et M. GREGOIRE que je peux comprendre, qui est de se dire : « C'est un permis régional ». Finalement, juridiquement, on a peu de marge de manœuvre. Mettons un peu la pression et signons dans le cadre d'un protocole, essayons

d'obtenir des avancées sur le projet. On a obtenu des avancées sur le projet, il y a moins de surfaces commerciales, un peu moins de bureaux et une étude pour voir si potentiellement, on peut ouvrir la Gare du Nord sur le 18^{ème}.

Selon nous, c'est largement insuffisant. On reste sur un projet mercantile ; on ne repense pas du tout le projet depuis le début. On ne se met pas à la place des voyageurs. A partir de ce moment-là, il nous semble disproportionné de lier l'accord de la Ville à ce protocole qui, derrière, s'engage à ne pas effectuer de recours pendant 46 ans. Dès lors qu'on ne peut pas être satisfait avec cet accord, quelle était l'autre possibilité d'agir ? C'est celle que nous, on aurait voulu faire, c'est-à-dire, on n'est pas pressé, on n'est pas là à vouloir les Jeux Olympiques tout de suite, maintenant, il faut les voyageurs, l'attractivité. Pour l'instant, les gens peuvent encore prendre le RER, peuvent encore prendre leur train à la Gare du Nord, il n'y a rien qui presse. Donc, on peut se permettre de bloquer le projet ; la Ville bloque le projet et croyez-moi, de nos jours, lorsqu'une ville, ses élus, les collectifs, les habitants, l'opinion publique, tout le monde est contre un projet, un projet ne peut plus voir le jour. On l'a vu à EuropaCity, on l'a vu à Notre-Dame-des-Landes et puis, il y en a plein partout en France.

En mettant en place ce rapport de force, je crois qu'on a sous-estimé notre capacité à imposer des choses à la SNCF, j'aurais préféré qu'on choisisse cette voie-là. C'est pour ça qu'à travers ce vœu, évidemment, on se soucie des intérêts du 18^{ème} arrondissement, mais c'est surtout une dénonciation de ce protocole parce que ce protocole, selon nous, n'est pas à la hauteur des attentes de notre vision de ce que devrait être la Gare du Nord.

On aura cette discussion au Conseil de Paris aussi sur le détail du protocole, notamment à la 5^{ème} commission que je préside. Je pense qu'il est sain démocratiquement que tout soit mis sur la table parce qu'on peut comprendre aussi les arbitrages qui ont été choisis par la Maire de Paris. Encore une fois, ça n'aurait pas été les nôtres. Je crois qu'on avait plus de marge de manœuvre qu'on a voulu penser et même juridique, c'est dommage qu'on soit passé à côté.

Néanmoins, il n'est pas trop tard. Je sais que les collectifs et d'autres ont envie de faire des recours contre les permis de construire. Je trouve que c'est une bonne idée, ne serait-ce que pour tester la solidité du projet. On verra bien comment les choses évolueront.

Rudolph GRANIER : Abstention sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je vais vous expliquer pourquoi je vais voter contre ce vœu même si j'en partage énormément des attendus, notamment sur tout ce qui concerne le 18^{ème}.

Évidemment que je souhaite que la Mairie d'arrondissement soit associée et elle l'a été et je l'ai été tout au long de ces séquences-là parce que nous sommes le dos de la Gare du Nord. Donc, nous avons pleinement notre place et j'aurais bien sûr voté favorablement les sujets qui concernaient la nécessité, évidemment du fret ferroviaire. J'ajoute que j'ai déjà pu échanger sur cette question avec la SNCF en leur rappelant que nous avons obtenu, au moment des travaux de la halle Pajol, qu'une part du fret soit fait par le rail et la SNCF avait été capable de le faire.

De la même façon qu'il me paraît évident qu'il est indispensable que nous puissions être associés et je sais qu'Alexandra CORDEBARD tient aussi à la commission de suivi du projet, de la même façon que je ne doute pas que la 5^{ème} commission sera saisie d'autant que Emile MEUNIER l'a dit qu'elle l'est déjà et que bien sûr, nous puissions interpeller l'Etat sur les choix en matière de financement. Je ne partage pas néanmoins et j'avais proposé que cet élément-là soit retiré du vœu, qui aurait permis je pense que notre Conseil l'adopte, que nous revenions sur la question du protocole d'accord signé par la Ville. D'abord, parce qu'il me paraît assez évident qu'étant élus de la majorité avec Alexandra CORDEBARD, avec la Maire de Paris, je suis tenu et je pense que quand on fait de la politique, on peut aussi être tenu par un certain nombre de principes et de valeurs, à une forme de solidarité

majoritaire que je revendique. Puis, parce que je suis en désaccord avec l'analyse que fait Emile MEUNIER sur la façon la plus efficace de peser sur ces débats. Je pense que quand les permis de construire sont des permis de construire détails, on a suffisamment vu à Paris et dans le 18^{ème}, il faut peser quand on doit peser au moment où on doit peser. J'ajoute que même si le projet tel qu'il est n'est pas entièrement satisfaisant, des avancées importantes ont été obtenues, qui n'auraient pas été obtenues si la Ville de Paris n'avait pas aussi elle fait un pas dans la direction de ce projet. Le projet n'est pas parfait, il y a encore beaucoup de choses à discuter. Il y a beaucoup de choses à discuter avec la SNCF. Je souhaite que le 18^{ème} y prenne toute sa place, mais je ne peux pas me solidariser d'un texte qui se désolidarise du positionnement sur un sujet central. Il y a des sujets sur lesquels on pourra être amené et je pourrais être amené à me désolidariser, ce ne sera pas le cas sur celui-ci. Donc, je proposerais un vote défavorable.

Si je résume : un vote favorable des groupes EELV et PCF, une abstention des groupes Changer Paris et Indépendants et Progressistes, un vote contre du groupe Paris en Commun. Donc, le vœu n'est pas adopté.

V18202106 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à l'usage des équipements publics par les habitants du nord-est de Paris

Justine HENRY : S'agissant du vœu que je porte ce soir, il concerne les équipements et les espaces publics du nord-est de Paris. Je pense que la fermeture de la Goutte-d'Or, suite au vandalisme dont elle a fait l'objet, a ému tous les élus du 18^{ème}. L'établissement a été fermé pendant plusieurs semaines. Aujourd'hui, il est prévu qu'il soit rouvert, mais sur des créneaux extrêmement restreints, alors que vous étiez premier en tant que majorité municipale à défendre l'importance d'un tel équipement culturel au cœur des quartiers prioritaires de la ville.

D'un autre côté, nous avons aussi des conditions de sécurité et de tranquillité publique dans les squares et jardins, notamment au jardin d'Eole, à Rosa-Luxemburg, au square Louise-Marillac, des soucis d'insécurité, de deal, de squat, de consommateurs de drogue qui font fuir les familles. J'ai eu des retours plutôt positifs sur l'action de la Mairie du côté du square Rosa-Luxemburg, puisque la passerelle qui passait sous la Halle Pajol a été fermée et que depuis, cela a permis quand même d'améliorer globalement l'état et le sentiment d'insécurité dans cette zone, puisqu'elle a levé un certain nombre de squatteurs. Il y a de plus un gardien qui officie et qui permet notamment que la zone réservée aux enfants soit plutôt maintenue à un usage plutôt des familles qui se sentent à l'abri dans cet espace-là, ce qui est plutôt une bonne chose. Vous aviez pris des engagements en septembre 2019 pour renforcer le plan de gardiennage et pour former les personnes chargées d'assurer la tranquillité publique dans les jardins. Ces espaces de respiration sont d'autant plus indispensables aux habitants aujourd'hui, en période de covid, où nos déplacements et nos loisirs sont limités.

J'ai donc un vœu pour vous et j'aimerais pouvoir avoir notamment des informations sur les actions portées suite à vos engagements de renforcer les plans de gardiennage, notamment. Mais je formule le vœu que ces espaces publics et équipements publics dans lesquels il y a eu beaucoup d'investissements ces dernières années de la part de la Ville de Paris, qui malheureusement, malgré ces investissements et par défaut, d'un sentiment de sécurité parce que, notamment, ces six dernières années, vous avez maintenu votre position de ne pas mettre de police municipale, sont aujourd'hui avec des mésusages et avec une incapacité de jouissance de la part des Parisiens qui sont les personnes et les contribuables qui financent en partie ces équipements publics de par les impôts qu'ils financent. Donc, je formule le vœu que la Mairie de Paris mette tout en œuvre pour assurer l'ouverture de ces équipements dans de bonnes conditions, notamment avec un renforcement des effectifs de police dans ces zones afin d'assurer tranquillité et sécurité aux habitants. Nous en avons parlé récemment à la Goutte-d'Or avec cette ferme urbaine. La ferme urbaine ne permettra pas d'assurer la tranquillité et la sécurité de la bibliothèque. Il faut donc aller plus loin. Notamment aussi avec des agents de la DPSP, pour avoir une présence continue et

physique aux abords des squares, des jardins, de la bibliothèque et partout où cela est nécessaire. Notamment, aujourd'hui a été aussi relevé un souci d'arrachage de selles de vélos dans le quartier de la Goutte-d'Or et donc, d'un besoin de protection des vélos. Il avait été formulé par l'association « Demain La Chapelle », le souhait que dans la promenade urbaine soit aussi mis un garage à vélos fermé sur la promenade urbaine. Et je formule le souhait en complément de ce vœu qui a été remonté aujourd'hui que le skatepark devienne un lieu de garage à vélos fermé.

Kevin HAVET : Mme HENRY, M. HONORE, M. BOURNAZEL, nous vous envoyons, je pense, en ce moment même sur votre boîte mail une proposition qui, je l'espère, pourra nous rassembler sur le constat partagé sur le besoin de se réapproprier certains espaces publics.

En effet, dans le 18^{ème}, et plus largement dans le Nord-Est Parisien, je pense à certains parcs et jardins, à certaines rues et vous l'avez évoqué, à certains équipements publics. En ce sens-là, je souhaite revenir un peu sur l'action qu'a effectuée la Municipalité dans la poursuite du précédent mandat et à l'action en particulier de Sarah PROUST autour de M. le Maire avec pour nous, une méthode qui est en appui des acteurs et des habitants de nos quartiers et en coopération étroite avec le commissariat.

La Ville de Paris engageait dès l'été 2020 d'importants moyens humains pour sécuriser les équipements publics du sud de la Goutte-d'Or, en particulier, les écoles et la bibliothèque. Cette bibliothèque que vous avez évoquée à juste titre, Mme HENRY, c'est un dossier que nous avons suivi de près avec mes collègues Violaine TRAJAN et Carine ROLLAND. Nous nous sommes mobilisés dès le début en appui des équipes et avons permis la mise en place d'agent de la DPSP en statique. C'est ainsi que nous avons pu permettre la réouverture au public depuis une semaine et je signale et c'était ce que vous soulignez dans votre vœu que sur l'ensemble des horaires d'ouverture de cette bibliothèque, aujourd'hui, des agents de la DPSP sont présents. C'est un dispositif certes exceptionnel, que nous souhaitons temporaire, mais tant qu'il sera nécessaire, puisque la culture est quelque chose d'essentiel, comme vous le soulignez, nous le partageons, nous ferons les efforts pour cette mise en place. Nous avons également avancé sur la sécurisation en tant que telle du bâtiment. Puis, nous poursuivrons plus largement, en effet, sur le sud de la Goutte-d'Or, puisque c'est vrai que l'ensemble des écoles et crèches, nous avons mis un dispositif important, en anticipant avant la rentrée scolaire. Puis, en faisant une montée en puissance avec aujourd'hui une présence de nos agents de la DPSP avec cinq présences en statique durant la journée, aux entrées et sorties des élèves du sud Goutte-d'Or pour vraiment bien prendre conscience que la Ville de Paris a réellement pris conscience et s'est armée sans naïveté aucune pour répondre à la question.

Vous évoquez également la situation dans les parcs et jardins. On partage cette conscience et cette importance de cette réappropriation de certains parcs et jardins, avec une implication forte de la Ville de Paris dans le plan Crack que suit de près Ayodelé IKUESAN, qui est l'un des sujets de préoccupation, je pense en particulier au jardin d'Eole. Egalement, avec une présence des agents dans les parcs que vous identifiez, c'est un sujet que nous suivrons de près avec Gilles MENEDE et encore une fois, sur ce jardin d'Eole, ce n'est pas un agent, par exemple, comme vous le demandez, mais nous avons un équipage qui est présent, c'est-à-dire deux agents minimum et des interventions quand c'est nécessaire sur des unités cynophiles.

Donc, si nous sommes prêts à poursuivre, à adapter nos dispositifs, les politiques de sécurité sont en coconstruction et notre partenaire, l'Etat, doit faire plus et mieux, c'est ce sur quoi nous revenons dans le vœu que nous vous proposons où nous souhaitons que la préfecture de police engage tous les moyens nécessaires au démantèlement des réseaux organisés ainsi que pour apaiser les quartiers touchés par d'importants phénomènes délictuels ; que le parquet de Paris assure le suivi attentif des affaires réalisées sur le quartier de reconquête républicaine de l'Arrondissement afin d'y apporter une réponse à la hauteur des enjeux locaux et enfin, que la coopération d'ores et déjà existante entre la police

nationale, la DPSP et les autres services de la Ville de Paris s'amplifie dans un cadre partenarial renforcé.

Je vous invite donc à retirer ces deux vœux, celui que vous avez présenté et celui que vous nous présenterez, M. BOURNAZEL et à voter avec nous ce vœu qui, je l'espère, nous rassemblera.

Eric LEJOINDRE : Donc, vous avez dû recevoir dans vos boîtes mail, c'est compliqué de le faire comme ça en distanciel, le nouveau vœu. Pierre-Yves BOURNAZEL, je vous laisse la parole pour présenter votre vœu.

V18202107 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe «Indépendants et Progressistes» relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce vœu est très simple, son objectif, c'est d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants du boulevard Barbès et des rues adjacentes. Évidemment, il y a des problèmes très structurants d'insécurité et des problèmes de tranquillité publique. La volonté des habitants, c'est de se retrouver dans un cadre de vie plus apaisé. Il y a divers problèmes qui sont connus par la présence de vendeurs illégaux, de vendeurs de cigarettes contrefaites, mais aussi de la présence d'individus qui vendent un peu tout et n'importe quoi, du trafic de drogue, du proxénétisme. Aujourd'hui, il s'agit d'interpeller d'abord la préfecture de police de manière unanime, Conseil d'arrondissement du 18^{ème}, j'espère, demain le Conseil de Paris, le préfet de police pour qu'il y ait des effectifs de la police nationale sur le terrain, mais aussi une remontée des filières, une véritable action de démantèlement de ces filières mafieuses qui se font du fric sur la misère humaine et qui génèrent énormément de problèmes. Il y a des intrusions dans des halls d'immeuble, il y a des problèmes de sécurité, de violence, exercés à l'encontre des habitants.

Puis, une action de la Ville de Paris, évidemment par sa future police municipale, par les agents qui seront sur le terrain pour assurer à la fois la prévention et de la tranquillité publique, mais aussi une action importante puisque prochainement, la police municipale, quand elle pourra se mettre en œuvre, il y aura des nouveaux dispositifs avec de nouvelles prérogatives et je pense notamment à la sanction des vendeurs à la sauvette et à la saisie de leurs marchandises. En travaillant tous ensemble, Préfecture de police, Ville de Paris, une véritable concertation entre les différents acteurs, nous pouvons inverser des tendances et redonner de la qualité de vie aux habitants de Barbès. Voilà cette volonté.

Thierry CAYET : Je suis étonné de la position de M. BOURNAZEL parce que j'ai l'impression que son vœu, il arrive pour surtout se positionner par rapport aux gesticulations sécuritaires du groupe Changer Paris.

Puis, quand je l'entends qu'il faut punir les vendeurs à la sauvette, mais je m'étonne. Je m'étonne encore une fois puisqu'il a bien extrêmement travaillé justement sur ce dossier. Il a travaillé en commission, il a été le rapporteur de ces vendeurs à la sauvette qui vendent des produits illicites, il est vrai, mais qui sont fabriqués à l'étranger de manière colossale, comme il nous l'a si bien expliqué, qui arrivent par cargo, qui arrivent par avion, qui arrivent par camion. Il nous a expliqué que ces produits de contrefaçon, c'était un produit sur deux qui arrivait en France. Vous imaginez bien qu'il y a tout un réseau de distribution mafieux. Il nous a bien expliqué ceci, qui cherche des petites mains et qui les trouve dans le 18^{ème} et il nous a dit que ces mains, c'était des mains de migrants en particulier.

Oui, mais pourquoi ces gens vendent dans la rue ? C'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de vivre et sont pris dans des filières. M. BOURNAZEL l'a très bien dit aussi. Donc, s'il faut s'attaquer à la vente à la sauvette, c'est pour les organiser dans un travail légal. Si en France, il est interdit aux migrants de travailler, sauf à travers quelques associations, je demande à M. BOURNAZEL qu'il demande à l'Assemblée nationale d'élargir ces associations. Puis, il y a besoin dans différentes usines, en agriculture, dans le bâtiment,

dans les livraisons de ces travailleurs, il faut les légaliser dans ce travail. Je citerais en particulier un boulanger qui a fait une grève de la faim pour que son apprenti guinéen soit régularisé, celui-ci a été régularisé, c'est important.

Donc, je dis à M. BOURNAZEL qu'il faut qu'il revoie sa copie quelque part pour travailler sur ce bon sens. Puis, pourquoi pas qu'il aille plus loin, qu'il fasse comme M. BIDEN qui veut régulariser 5 millions de Mexicains sans papier. En particulier, dans le 18^{ème}, ça servirait bien la population, cela permettrait à ces personnes de pouvoir se dispatcher et d'aller travailler sur toute la France. Puis, ça soulagerait la police, que l'on envoie pour régler des problèmes sur les migrants, pour les chasser, mais chasser où ? Puisqu'il faut bien qu'ils soient d'un côté. On a vu une chasse d'ailleurs organisée sur le 18^{ème} par la Préfecture du 18^{ème}. De l'autre côté, au 93, ils chassaient aussi les migrants vers Paris.

M. BOURNAZEL doit revoir sa copie, en particulier, sur la sauvette. Sur le reste, il a certainement raison, mais il faut travailler autrement. Je parlerais aussi de la ferme urbaine. C'est un atout pour la jeunesse pour l'ouvrir à d'autres horizons. Ça permettra peut-être à ces enfants d'aller vers autre chose plus tard.

Manal KHALLOUK : Chers collègues, je parle aux membres du groupe EELV qui tient à réaffirmer son soutien aux habitants et habitantes, ainsi qu'aux commerçants du quartier de Barbès qui souffrent depuis de trop longues années de cette situation par moment invivable.

Nous saluons également le travail difficile des agents de la DPSP et de la police nationale. Il n'est pas normal que depuis toutes ces années, nous revenons encore et encore sur le sujet de la police nationale, de son manque d'effectifs et de sa formation pour ce quartier qui cumule tant de problématiques.

Sauf erreur pour ma part, ce sujet doit d'abord se régler au niveau de la préfecture, donc de l'État. Nous savons que ces sujets de sécurité vous tiennent à cœur, M. BOURNAZEL, c'est pourquoi il est essentiel que vous assistez encore et toujours auprès du Gouvernement qui est d'ailleurs de votre famille politique pour répondre à ce vœu. Vous êtes notre député et c'est de votre responsabilité envers les habitants et habitantes de ce quartier. Je suis convaincue qu'il faut que ça bouge dans haut pour que ça bouge en bas.

Nous, la Municipalité, prenons notre responsabilité à travers l'action de la DPSP. Nous avons mis six agents devant la bibliothèque de la Goutte-d'Or. Nous affirmons et apportons notre soutien aux actions de prévention des associations qui font un travail de terrain formidable pour assurer un équilibre social.

Je sais que vous attendez tous beaucoup de la police municipale, mais ne nous faisons pas d'illusion : ce n'est pas en changeant d'étiquette qu'elle fera les missions de la police nationale. Elle ne doit surtout pas les faire. La DPSP ou la police municipale, si vous souhaitez l'appeler comme ça, doit d'abord avoir comme mission de créer les liens entre la police et la population, de faire de la prévention et surtout remplir un rôle de proximité que la police nationale a déserté.

Nous pensons que ce vœu n'est pas adressé à la bonne institution. Il devrait être adressé au Gouvernement et nous vous soutiendrons dans cette démarche.

Rudolph GRANIER : En fait, tout ce débat est largement funeste et je ne pensais pas que le point d'orgue soit incarné par M. CAYET qui nous reparle des fermes urbaines avec les veaux, les vaches, les cochons pour résoudre le problème des prostituées, des dealers et des mineurs qui ne sont pas plus mineurs que vous et des isolés qui ne sont pas plus isolés que vous et moi non plus. L'échec épatant quant aux moyens que vous avez pu engager et on pouvait vous en faire crédit il y a un moment, sauf que ça fait longtemps que vous êtes à la tête de cet arrondissement, M. le Maire, comme vous aimez à le rappeler. Je pense qu'à un moment, il faut avoir quelques principes de réalité en tête. Ces moyens que vous

consacrez sont toujours un échec puisque la situation est délétère, ne s'améliore absolument jamais. Au contraire, cela empire.

Comme vous le savez, je vous l'avais dit la dernière fois en Conseil de Paris, je suis allé à la rencontre de la bibliothécaire de la Goutte-d'Or. Je pense que plutôt que d'envoyer des e-mails à la limite de l'insulte aux forces de l'ordre et aux représentants de la police, je pense qu'il faudrait peut-être essayer de faire en sorte que ces bibliothèques soient un peu plus ouvertes. Quand on voit passer la communication de Mme HIDALGO et Mme l'Adjointe à la culture ici présente Carine ROLLAND sur toutes les réussites bibliothécaires de Paris, je pense que le seul symbole de la bibliothèque de la Goutte-d'Or suffirait à vous appeler à un peu plus de modestie.

Au-delà de ça, ce que je constate comme vous tous autour de ce zoom, c'est que ce sont les habitants qui en souffrent, mais finalement, je pense que certains, et par le taux de participation aux élections, vous a envoyé un message qui était plutôt très, très clair. En conséquence de quoi sur le vœu concernant la Goutte-d'Or qui est un savant mélange entre de l'incantation et un mélange de compétences entre différentes organisations, on ne pourra pas le voter en l'état et donc, nous voterons contre.

Eric LEJOINDRE : Je reconnais que les habitants du 18^{ème}, notamment de ce quartier, m'ont sans doute envoyé un message très clair en votant à près 69 % pour la liste que je conduisais, j'imagine que ça doit vouloir quand même...

Rudolph GRANIER : 20 % à voter, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : Vous m'avez incité à la modestie, je vous invite et je pense être bien placé pour vous en parler, à faire au minimum de même. Ce n'est pas exactement la posture que vous avez choisi de prendre depuis le début de ce mandat.

Benoît CUTURELLO : Sur ce vœu, je vais inverser un peu ma position par rapport à la vaccination et à l'hôpital Bichat et plutôt aller dans la défense du Gouvernement. Je suis assez étonné d'ailleurs du vœu de M. le député et du vœu présenté par ses collègues qui pour moi, tend à montrer que l'Etat est en échec sur ces questions de sécurité.

Il se trouve que depuis 2018, les quartiers concernés sont une ZSP ; qu'à ce titre, la police nationale, elle fait le job, elle est présente. Ils ont fait un certain nombre d'interpellations en ce qui concerne, par exemple, des ventes à la sauvette, il y a eu depuis la ZSP près de 6 000 évictions qui ont été faites.

A titre personnel, il m'arrive souvent de descendre à Barbès puisque j'habite dans le secteur Marcadet - Poissonniers et que j'aime bien marcher. J'ai pu constater moi-même très souvent la présence de camions de CRS, de voitures, d'agents de police nationale, ils sont là. Ce n'est pas à eux qu'il faut reprocher quoi que ce soit et ce n'est pas à eux, à mon avis, qu'il faut demander davantage. Du coup, ma position est un peu différente par rapport aux précédents dossiers. Là, je m'adresse plutôt à la Municipalité. C'est plutôt à Mme le Maire de Paris, au Maire du 18^{ème} arrondissement de se saisir de ces compétences qu'on pourrait qualifier un peu de régaliennes pour l'appliquer à l'échelle locale et d'assurer la sécurité et la tranquillité publique.

J'ai vu il n'y a pas longtemps, en descendant à Barbès, une bagarre générale qui a éclaté, dans laquelle il y avait 30 jeunes en plein milieu. Ils ont fait tomber une femme qui était à vélo, qui attendait au feu. Quand je vois que pour mettre une amende, souvent, les agents de la DPSP sont deux ou trois, je me dis que pour mettre fin à une bagarre, il aurait fallu qu'ils soient une centaine.

Donc, quand vous nous dites que vous mettez six agents de la DPSP à la Goutte-d'Or, on se dit que, ce n'est pas ça qui va régler le problème. Surtout, voilà pourquoi on va voter contre, envoyer des agents de la DPSP et je sais que ça vous énerve, en état actuel non formés et

non armés, ce n'est pas acceptable parce que c'est les mettre en danger dans une situation qu'ils ont parfois très difficile.

Du coup, on s'adresse à la Municipalité, mais je suis désolé, on n'est pas d'accord avec l'analyse aussi du groupe La République en Marche et on vote contre ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je redis la proposition présentée par Kevin HAVET. Nous proposons et vous avez reçu dans vos boîtes mail un texte qui pourrait se substituer aux deux vœux été présentés, l'un par Justine HENRY et l'autre par Pierre-Yves BOURNAZEL. Je propose notamment à Gérald d'intervenir, s'il le souhaite, sur les trois sujets d'un coup.

Rudolph GRANIER : Simplement, M. le Maire, on ne se pose pas la question de savoir si les vœux des Indépendants et Progressistes sont maintenus ?

Eric LEJOINDRE : Bien sûr que si. On posera la question à ceux qui ont présenté les vœux de savoir s'ils les maintiennent ou pas.

Gérald BRIANT : Nous allons voter le vœu proposé par Kevin. Pour le reste, j'assiste à des interventions consternantes. Celles de Rudolph GRANIER ont gagné encore le pompon de la soirée. Je ne sais pas si c'est la fin de la soirée où vous vous lâchez complet, mais expliquer qu'il y a des mineurs non accompagnés qui n'en sont pas, mais vous n'êtes jamais allé balader dans la Goutte-d'Or ou quoi ? Vous délirez. Après, je sais que vous êtes un néo-arrivé dans le 18^{ème} arrondissement ; dans le 20^{ème}, ça fait très loin. Donc, manifestement, il y a encore des réalités qui vous ont échappé. Je ne sais pas, allez discuter avec les commerçants de l'Arrondissement, ils vous diront ce qui se passe et ce qu'il en est.

Si on fait de la politique, on en fait sérieusement, on n'en fait pas à coup de slogans. Oui, il y a un problème sur la question des mineurs non accompagnés dans le 18^{ème} arrondissement et c'est très compliqué à gérer et il faut surtout ne pas être dans le simplisme et dans le slogan où vous l'êtes.

Quant à M. CUTURELLO, j'avais apprécié une intervention précédente, mais là, je suis désolé. Enfin, rendons à la police qui appartient à la police, mais sérieusement, sinon, qu'est-ce qu'on va encore expliquer ? Que finalement, il faudrait que la Maire de Paris, ça soit elle qui lutte contre le trafic de drogue ? Mais vous délirez. Je suis désolé de le dire. Dans quelle réalité vous êtes, des élus quand même. A un moment, il faut être sérieux. On ne peut pas expliquer ça aux gens. Comment voulez-vous après que la discussion qu'on ait en disant : « Oui, en fait, s'il y a des problèmes dans votre rue, c'est la faute à la Maire de Paris parce qu'elle ne lutte pas contre le trafic de drogue », mais attendez ! Où on est là ?

J'appelle à un peu de responsabilité, ce n'est pas facile le métier de sécurité. C'est très difficile d'être gardien de la paix ou d'être force de l'ordre aujourd'hui. C'est un métier très compliqué. Donc surtout, n'y allons pas à coup de slogans et de faut-qu'on y'a qu'à parce que c'est le pire service qu'on rend. Démagogiquement, on a l'impression qu'on gagne des points, mais dans la réalité, c'est zéro plus zéro.

Manal KHALLOUK : Il faut vraiment y vivre pour comprendre. Je vis à la Goutte-d'Or. Comme il le dit, Gérald, il ne faut pas y venir juste une fois pendant les élections, pendant que vous tournez pour vos...

Eric LEJOINDRE : Manal KHALLOUK, nous ne vous entendons non plus. Je crains qu'elle n'ait été déconnectée.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais intervenir pour Justine HENRY et moi-même, ça sera plus simple au nom de notre groupe. Le vœu qu'a présenté Justine HENRY est bien repris pour partie par le vœu de la majorité municipale. Donc, Justine HENRY va retirer son vœu.

Quant au mien, tout n'est pas repris, et donc, je vais le maintenir quand même. Je ne vais pas revenir sur les discussions qui viennent de se passer, chacun a donné son point de vue, c'est bien naturel. J'ai compris que certains, très à gauche, me reprochaient de ne pas assez cibler le Gouvernement et d'autres plus à droite, à LR notamment me reprochait de ne pas assez cibler la Mairie. Je pense que j'essayais de faire un vœu qui demande à ce que chacun travaille ensemble parce que chacun a des prérogatives et que la sécurité, la tranquillité, ce n'est pas une histoire de gauche ou de droite, ce n'est pas une histoire de positionnement politique. C'est l'Etat bien sûr, la sécurité, le domaine régalien. Il est normal qu'on soit de la majorité présidentielle, dans l'opposition nationale, dans la majorité municipale, dans l'opposition municipale, de demander à la préfecture de police de mettre les moyens pour qu'il y ait à la fois des remontées, des filières, des réseaux qui se font du fric en instrumentalisant la misère humaine et qui est de la présence policière sur le terrain. Je pense que ça, c'est l'intérêt général, mais je pense aussi que l'action municipale a un rôle à jouer parce que vous êtes en première ligne, parce que vous avez voulu maintenant cette police municipale que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années et nous sommes très heureux de sa mise en place. On va même vous donner une nouvelle prérogative et ce vœu demandait si ces nouvelles prérogatives puissent être anticipées pour obtenir des résultats dans l'intérêt des habitants. C'est la seule chose qui compte. Voilà ce que je voulais dire et de manière simple, sans faire la leçon sur les scores des élections.

M. le Maire, je dirais que ce n'est pas parce que vous avez fait un gros score que vous l'avez emporté ; que vous avez forcément toujours le soutien de la population sur tous les sujets, mais j'aurai la modestie de dire qu'étant arrivé troisième et dernier au second tour. Je n'ai moi-même pas de leçon à donner. C'est certain.

Eric LEJOINDRE : Intervenir justement sur cette question de modestie en appelant chacun à en faire preuve, notamment les élus de l'opposition, puisque finalement, il y a quand même en démocratie un juge de paix et ce juge de paix s'appelle l'électeur et quand on prétend porter la parole d'une majorité des électeurs, le mieux, c'est quand même de vérifier.

Donc, pour résumer la situation : le vœu 2106 qui a été présenté par Justine HENRY est retiré ; le vœu 2107 présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL est maintenu. Donc, je vais le soumettre au vote de la même façon que je souhaiterais ensuite au vote le vœu présenté à l'oral par Kevin HAVET.

Avant de redonner quelques éléments. La sécurité, c'est un sujet central et je partage le sentiment exprimé notamment par Pierre-Yves BOURNAZEL qu'il faut que chacun alors en prenne sa part. Moi, la Maire de Paris et bien sûr l'Etat.

Je reconnais, comme l'ont dit les uns et les autres, l'importance du travail du commissariat du 18^{ème} en la matière. J'étais ce matin même pendant près de trois heures avec la commissaire OSTER pour faire le point sur de nombreux sujets et j'ai pu réitérer ma constatation de l'ampleur du travail qu'il faut, mais aussi, et je crois que cette constatation est partagée, la difficulté qu'il y a à ce que l'Etat joue son rôle. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas confier à un commissariat de quartier, à un commissariat d'arrondissement, aussi important soit-il, l'ensemble de la question. Notamment, j'ai demandé au préfet, j'ai demandé au ministre et je souhaite que nous demandions ensemble une intervention beaucoup plus massive des services spécialisés de la police. Je pense à la police judiciaire, je pense à la brigade des stupés. C'était le sens de la ZSP au moment où elle a été instaurée en 2013 ou en 2014 dans le 18^{ème}. Faire en sorte que sur ces territoires qui font face à des problématiques particulières, il y ait une action coordonnée particulière des services de la police, non seulement du commissariat d'arrondissement, mais des services spécialisés. Force est de constater que cet engagement a eu des hauts et des bas et il me semble malheureusement qu'aujourd'hui, on est plutôt, pour ce qui est des services spécialisés de la police, sous le contrôle non pas de la commissaire d'arrondissement, mais du préfet de police, plutôt des bas, voire des très bas. Or, s'il s'agit que de déplacer les phénomènes, c'est forcément moins efficace.

Je pense que c'est des éléments sur lesquels chacun s'accorde. Au moment où la ZSP a été créée, la Ville de Paris n'avait pour seule fonction en matière de sécurité que les questions de prévention. Donc, nous avons pris en charge et avons continué à prendre en charge, Manal KHALLOUK l'a rappelé à juste raison, des sujets très importants de prévention. De prévention situationnelle comme ils disent, c'est-à-dire d'occupation de l'espace et de prévention plus spécialisée à destination des jeunes, à destination des plus anciens, dans les familles. Nous avons continué à jouer ce rôle de prévention, mais nous n'avons pas fait semblant non plus d'avoir des compétences que nous n'avions pas. La loi permettant à la Ville de Paris d'obtenir, de créer une police municipale est très récente, elle a été retardée et je le redis pour des raisons politiciennes et je constate qu'un des trois parlementaires du 18^{ème} avait voté pour, mais je sais aussi que la majorité présidentielle a souhaité – je me dis je pense, pour des raisons politiciennes – retarder cette possibilité. Voilà le moment où nous en sommes.

La police municipale, aujourd'hui à Paris, elle n'existe pas encore. Elle va exister et on va y travailler, on va former les agents, mais elle n'existe pas encore. Je l'ai dit souvent : je n'ai pas vocation à faire ce pour quoi les habitants du 18^{ème} ne m'ont pas choisi. Ils ne m'ont pas choisi comme commissaire d'arrondissement, ils ne m'ont pas choisi comme ministre de l'Intérieur, ils ne m'ont pas choisi comme préfet de police, ils m'ont choisi comme Maire du 18^{ème}, avec les compétences qui m'ont été confiées – par délégation de la Maire de Paris d'ailleurs – sur ces questions.

Donc, nous prendrons avec Kevin HAVET, avec l'ensemble de mon équipe, l'ensemble des compétences pour lesquelles nous serons désignés et pas plus parce que je n'aime pas faire croire aux gens que j'ai du pouvoir quand je n'en ai pas, que j'ai des compétences quand je n'en ai pas. Je l'ai suffisamment dit aux uns et aux autres : je n'ai pas été candidat pour être shérif du 18^{ème} parce que je sais que je ferai ça beaucoup moins bien que la commissaire OSTER dont c'est le métier et que ses prédécesseurs dont c'est le rôle. Voilà pourquoi je pense que la coopération, elle est essentielle. Je pense que l'engagement, non seulement des effectifs du 18^{ème}, mais des services spécialisés de la police doit être plus important. Et je suggère que nous, comme l'a fait Kevin HAVET, nous rappelions aussi qu'il y a besoin d'un suivi particulier du parquet de Paris sur l'ensemble de ces questions, qui a aussi ces compétences. Voilà pourquoi, comme vous l'avez compris, je ne voterai pas favorablement le vœu présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je vais essayer de résumer les positions de vote. Il reçoit l'assentiment du groupe Indépendants et Progressistes et un vote opposé du groupe Paris en Commun, du groupe Parti communiste génération, du groupe EELV et du groupe Changer Paris. Donc, il n'est pas adopté.

Sur le vœu envoyé présenté à l'oral par Kevin HAVET, il recueille l'assentiment des groupes de la majorité et du groupe Indépendants et Progressistes.

Qu'en est-il du groupe Changer Paris ?

Rudolph GRANIER : Sur l'explication de vote M. le Maire, ce vœu malheureusement fait, pour reprendre les propos de mon collègue HAVET la dernière fois, une espèce de camelote de tout et de rien. Evidemment, nous ne pourrions pas le soutenir.

Quant à vous M. BRIANT, je vous dispense de jugements sur mes heures de sommeil, sur mon parcours personnel, professionnel, alors que vous êtes dans la majorité et que le résultat de ce que vivent les habitants de la Goutte-d'Or relève de votre résultat, de votre inaction plutôt et vous en êtes totalement responsable. Donc, je vous appelle également un peu plus de retenue, comme de ne pas manifester votre poing levé, comme vous venez de le faire par visio, M. BRIANT. Tout ceci encore une fois est funeste et n'est pas à la hauteur de ce que doivent exiger les habitants du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci. En attendant, le vœu est adopté. Le vœu suivant va être présenté par Christian HONORE et il concerne la proposition de mettre en place de bons repas. Ariel LELLOUCHE apportera des éléments de réponse.

V18202108 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la mise en place de « bons repas »

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu de solidarité à l'égard des habitants les plus fragiles, de nos aînés et des restaurateurs. La crise sanitaire a contraint l'annulation des repas de fin d'année offerts à nos aînés et des invitations au spectacle de fin d'année auquel nous participons tous d'habitude. Les commerçants, et en particulier les restaurateurs, traversent de grandes difficultés. Il est absolument nécessaire de maintenir le lien social et de convivialité entre les habitants du 18^{ème} arrondissement. Puis, nous avons, je crois, un devoir de solidarité à l'égard des commerçants et en particulier des restaurateurs.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons que soit créé un bon repas, ou un ticket-repas, comme vous voulez, alloué aux habitants les plus démunis et à nos aînés éligibles aux invitations au spectacle de fin d'année et aux repas tels qu'ils ont l'habitude de recevoir tous les ans. Ce bon repas d'un montant forfaitaire ouvre droit à un plat cuisiné dans un restaurant du 18^{ème} arrondissement. Il peut venir en complément d'une commande effectuée par le bénéficiaire, bien entendu, si par exemple, on considère que le ticket-repas est de 15 € et si la personne veut un plat à 17 €, eh bien, elle mettra 2 € de sa poche. Ceci dit, quand je parle de 15 €, un des restaurateurs auquel je vais me servir me dit qu'avec 15 €, il peut présenter un repas complet.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous proposer.

Ariel LELLOUCHE : Merci, M. HONORE, pour ce très bon vœu. Vous verrez que ça va me permettre deux choses, c'est d'une part de présenter la situation en ce moment des personnes âgées et seniors. Puis, dans un deuxième temps, de montrer un peu ce qu'on a mis en place et vous verrez qu'à la fin de mon exposé, je pense que de vous-même, vous allez retirer votre vœu puisque ce que vous proposez a été déjà mis en place.

Juste une chose, je vais me permettre d'abord, dans un premier temps, de remercier l'ensemble des acteurs qui travaillent auprès des seniors à l'ensemble du 18^{ème}, je pense que je vais commencer par les équipes soignantes. J'ai passé trois heures cet après-midi à la Mairie pour accueillir les seniors qui voulaient se faire vacciner. Tous ceux qui ressortaient étaient contents parce que la peur et on ne m'a pas beaucoup parlé de peur, était vaincue. En restant trois heures à la Mairie, j'avais vu le nombre de personnes qui avaient besoin d'envie d'être vaccinés. En ce moment, il y a de gros problèmes, on ne va pas revenir sur ce débat. Je voulais simplement le signaler. Signaler, parce qu'en ce moment, c'est la priorité.

C'est vrai aussi que la priorité, c'est de lutter contre l'isolement et ce dont ont besoin les seniors en ce moment, c'est de rompre cet isolement, c'est de la convivialité.

En parlant de seniors, je voudrais juste vous donner quelques chiffres très rapides parce que c'est vrai qu'il est tard. Je ne voudrais pas trop embêter les spectateurs qui nous écoutent. Ceci dit, le problème des seniors est un problème important. Nous sommes un arrondissement qui, en 2016, comptait 195 000 habitants, 13 % de la population a plus de 65 ans. On est M. HONORE dans la catégorie, en ce qui me concerne, de plus de 60 ans. Mais là, quelque chose comme 25 600 personnes ont plus de 65 ans. Sur ces personnes, il y a jusqu'à 17 225 personnes qui sont venues au service de loisirs du CASVP, le CASVP qui organise tout au long de l'année ou, en tous les cas, a organisé jusqu'à la crise de nombreuses activités : en 2019, 3 096 places de festivités ont été mises en place. Malheureusement, cette année, suite à la crise sanitaire où on a été obligé d'annuler le gala

qui avait lieu avec Isabelle AUBRET et tous les repas déjeuners ont été annulés, malheureusement.

La Mairie de Paris, tout à la fin de l'année 2020, a mis en place un ticket service d'une valeur de 30 € dont vont bénéficier toutes les personnes qui sont avec une ressource de moins de 840 €, ce dont vous parlez et ils pourront changer ce bon à la fois dans les restaurants et aussi dans les commerces de proximité du 18^{ème} arrondissement. Donc, on vous a entendus, mais on vous a précédés, disons dans l'action et je trouve que c'était très bien votre idée, c'est vrai que Mme LEVIEUX, qui est au cabinet de la Maire de Paris et toutes les personnes qui y travaillent ont eu déjà cette idée. Elle est mise en place. Des aides sont parties la semaine dernière. Les bons vont arriver très prochainement dans les boîtes aux lettres et vont permettre à l'ensemble des personnes de pouvoir effectivement accéder aux services dont vous proposez.

Dernière chose, dès que possible, nous essayerons de remettre en place les déjeuners. Malheureusement, il faut d'abord et avant tout penser à la santé de nos seniors ; une fois passé ce cap-là, on pourra effectivement parler de festivité.

Voilà, M. HONORE pour cette question. Je ne sais pas si ça vaut la peine que vous me tenez ce vœu.

Sarah PROUST : M. HONORE, est-ce que les explications de M. LELLOUCHE vous ont convaincu ? Est-ce que vous pourriez retirer votre vœu au regard des explications qui ont été fournies ?

Christian HONORE : L'intervention de M. LELLOUCHE m'a surtout appris que nouvel élu, il avait appris bien la leçon et que je lui parle d'un problème concret, d'acte de solidarité et il a passé son temps à vanter la politique de la Municipalité. Il a rempli son rôle d'ancien responsable du parti socialiste du 18^{ème} arrondissement, mais ce n'était pas le sujet, bien.

Eric LEJOINDRE : Excusez-moi, mais je vous coupe, M. HONORE. D'abord, si vous maintenez votre vœu ?

Christian HONORE : Non seulement je le maintiens, mais je dis à M. LELLOUCHE que généralement, surtout lorsque je fais un vœu, je prends la précaution évidemment de consulter les commerçants et les personnes intéressées.

Eric LEJOINDRE : En tête à tête et en l'occurrence...

Christian HONORE : Je dois dire que la façon de répondre de M. LELLOUCHE était à la limite du respectueux à l'égard des personnes concernées. Je vais maintenir mon vœu et je vais vous laisser la possibilité de voter contre, parce qu'on me dit, bien entendu...

Eric LEJOINDRE : Non, M. HONORE, on ne va pas refaire dix fois le débat. La réponse que vous a apportée à Ariel LELLOUCHE était très claire et indiquait notamment que d'ores et déjà était prévue un envoi des bons que vous nous suggérez d'envoyer, donc je pense que la réponse est claire.

Je vais laisser la parole pour des explications de vote.

Rudolph GRANIER : J'ai trouvé pour le groupe que le vœu de M. Christian HONORE allait dans le bon sens et les explications de l'adjoint ne permettent pas tout à fait d'éclaircir si cela vient en lieu et place de ce qui était pratiqué ou si c'est un dispositif existant qui a été renouvelé. Je comprends que ça ne vient pas, si c'est un renouvellement et pas quelque chose en lieu et place, comme le propose M. Christian HONORE, et je pense que ce geste de solidarité est totalement louable, salutaire, et ce en quoi nous voterons pour le vœu présenté par M. HONORE.

Eric LEJOINDRE : Bien. Nous, nous considérons que ce vœu est déjà largement satisfait. Je ne sais pas ce que je veux dire « lieu et place » en la matière, la réalité, c'est que nous n'avions pas organisé les repas collectifs que nous organisons habituellement compte tenu des contraintes sanitaires. De fait, le repas de Noël ou de fin d'année habituel n'aura pas lieu cette année. S'il est possible que nous le reprogrammions à l'été, bien sûr que nous le ferions avec plaisir. Je rappelle quand même – spécificité du 18^{ème} – que tout ça est aussi fait en partenariat avec le COFAS et pas donc uniquement avec la Ville.

Christian HONORE : M. le Maire, puis-je me permettre ? M. LELLOUCHE me dit qu'en fait – et c'est très bien – une lettre va être envoyée à toutes les personnes qui gagnent moins de 800 € par mois. Je maintiens que le vœu que je présente...

Si vous permettez, M. LELLOUCHE, de donner un ticket-repas à toutes les personnes éligibles au repas. A moins que vous me disiez que les personnes éligibles aux repas de fin d'année, ils gagnent 200 €.

Eric LEJOINDRE : Je suis d'accord, mais nous avons voté un règlement intérieur pour avoir un débat complètement désorganisé comme ce cas.

Je soumetts aux voix le vœu présenté par Christian HONORE. Il n'est donc pas adopté.

Je vais demander à Violaine TRAJAN de faire une présentation extrêmement cursive du dernier vœu soumis à notre étude afin que nous puissions voter et clore la séance.

V18202109 Création d'un festival interculturel de théâtres, de cultures pour les élèves des collèges et lycées des 17^{ème} et 18^{ème}

Violaine TRAJAN : Le vœu que nous proposons ce soir a été voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 17^{ème}. Ce vœu vise la création d'un festival interculturel de théâtres, de cultures pour les élèves des collèges et lycées des 17^{ème} et 18^{ème}.

Alors pourquoi ? Parce que la culture est un vecteur au sein de lien social. Il est parmi l'un des vecteurs, évidemment, il s'ajoute aux actions en matière de mixité scolaire et autres actions que l'on peut développer sur les territoires et donc, va favoriser les échanges entre les jeunes. On cite dans ce vœu les événements récents de violences entre certains jeunes de 17^{ème} et 18^{ème} pour les emmener sur un projet culturel de sorte à ce qu'ils se rassemblent. Puis, c'est l'occasion aussi pour eux de se connaître, de découvrir des associations, des acteurs, des institutions culturelles à la frontière des deux arrondissements. Cet événement devrait s'inscrire évidemment dans le cadre d'une action globale et sera organisé en lien avec le rectorat, avec les établissements concernés, avec les deux Mairies d'arrondissement, des associations culturelles, jeunesse, sportives, de fédérer le plus possible d'acteurs, sachant que des dispositifs de ce type ont porté leurs fruits, notamment quand il s'agissait de réconcilier des jeunes des 17^{ème} et de 19^{ème} arrondissements il y a quelques temps. Les cours des collèges et lycées pourront être ouvertes, par exemple, les week-ends pour les répétitions, etc. Bref, c'est l'occasion d'innover aussi sur ce type d'évènement qui sera coconstruit ensemble, si vous décidez de voter ce vœu.

Eric LEJOINDRE : C'est typiquement le type de sujet sur lequel habituellement, nous préférons travailler plutôt que de faire de vœux, mais en l'occurrence, ce même vœu était présenté au Conseil d'arrondissement du 17^{ème} par notre collègue Karen TAIEB, avec l'assentiment bien sûr d'une Maire du 17^{ème}. Donc, il m'a semblé qu'il était utile que nous puissions aussi le voter ici. Habituellement, j'ai plutôt tendance à dire que ces sujets-là ne se règlent pas par des vœux, mais en l'occurrence, c'est aussi une direction que nous nous invitons à prendre et ça peut être plus de sens puisque nous le faisons en commun avec le 17^{ème} plutôt que quand nous le faisons nous-mêmes. Donc, je fais une petite entorse à ce que je considère habituellement comme étant le rôle des vœux et bien sûr, vous invite à voter pour ce vœu.

Rudolph GRANIER : Pour exprimer un vote favorable sur ce vœu et nous aurons un attachement particulier en suivre l'exécution.

Eric LEJOINDRE : Je n'ai pas vu d'autres demandes de prise de parole, dois-je comprendre qu'il est adopté à l'unanimité dans le 18^{ème}, comme il l'a été dans le 17^{ème} ? C'est bien le cas, je vous en remercie.

J'espère que nous nous verrons pour de vrai en réalité pour le prochain Conseil au cours duquel – je le dis maintenant, mais je le redirai en début du prochain Conseil – j'appliquerai avec plus de sévérité notre règlement intérieur, mais c'était la première séance avec ce nouveau règlement, donc il m'a semblé utile que nous ayons un petit temps de rodage. En tout cas, merci beaucoup à toutes et à tous.